



Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2018

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Version : 16.01.2019

Date de la séance du CE : 16 janvier 2019
Numéro d'affaire : 2018.STA.695
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : Non classifié

1 Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2018. Le Conseil-exécutif adresse également le cas échéant ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC). Le rapport de gestion en sera soulagé d'autant et une recommandation issue de l'évaluation de NOG sera ainsi mise en pratique.

2 Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
260-2015 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) du 26.10.2015 Elections selon le mode majoritaire : critères d'admission des candidatures au second tour	31.05.2016	31.12.2018	La demande a été mise en œuvre dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les droits politiques (LDP). Le Grand Conseil a approuvé la révision partielle de la LDP en deuxième lecture lors de la session de novembre 2018.
266-2015 M	CIRE (Messerli, Interlaken) du 12.11.2015 Conditions d'admission au second tour des élections selon le mode majoritaire	31.05.2016	31.12.2018	Voir les remarques concernant la M 260-2015
299-2015 M	PS-JS-PSA (Marti, Berne) du 23.11.2015 Financement des partis : faire la transparence	30.05.2016	31.12.2018	Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif concernant la motion (adoptée sous forme de postulat) pendant la session de septembre 2018.
307-2015 M	Messerli-Weber (Nidau, PEV) du 25.11.2015 Adaptation des règles concernant le second tour des élections selon le mode majoritaire	31.05.2016	31.12.2018	Voir les remarques concernant la M 260-2015
Direction de l'économie publique (ECO)				
176-2013 P	Meyer (Roggwil, PS) Contribution des pêcheurs à la protection de la faune sauvage	27.01.2014 Adoption	31.12.2018	La modification de la loi sur la pêche (LPê ; RSB 923.11) au 1 ^{er} janvier 2020 instaure la base légale nécessaire pour l'introduction d'une contribution séparée à la protection de la faune sauvage.
218-2015 M	Grabner (Horrenbach, UDC) Abaisser le seuil de qualification d'entreprise agricole à 0,6 UMOS	02.06.2016 Adoption	31.12.2018	La mise en œuvre de la motion s'est traduite par une adaptation de la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole (LDFB ; RSB 215.124.1). Durant la session de juin 2018, le Conseil-exécutif a soumis au Grand Conseil un projet de loi pertinent pour mettre en œuvre cette motion. Il a par conséquent rempli son mandat.
084-2016 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) « More than Honey » : lancement d'un projet pilote de préservation de la santé des abeilles	24.03.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La possibilité de soutenir un projet pilote visant à renforcer la santé des abeilles a été examinée. Cet examen montre que le canton de Berne ne dispose pas des bases légales requises pour une participation financière. Toutefois, divers projets de promotion de l'apiculture sont en cours au niveau fédéral (p. ex. programme de ressources AgriPol soutenu par le canton de Berne, auquel participent des agriculteurs et agricultrices du Jura bernois). De plus, la Confédération met l'accent sur la co-élaboration de nouvelles procédures d'admission pour produits phytosanitaires, ce qui revêt une importance particulière pour la recherche apicole.

167-2014 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Apiculture : élevage des reines	10.06.2015 Adoption	31.12.2018	La mise en œuvre de la motion s'est traduite par un ajout à la loi cantonale sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1). Cette modification a été approuvée lors de la session de juin 2018. Elle a permis d'instaurer la base légale nécessaire à la création de stations de fécondation avec zones de protection.
154-2017 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Offensive bernoise bio 2020 et promotion de la biodiversité – aussi sur les terrains appartenant au canton	12.09.2017 Vote point par point	31.12.2019	Les deux mandats d'examen adoptés sous forme de postulat ont été mis en œuvre conjointement par les offices compétents de la Direction de l'économie publique et de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Il a été convenu avec le nouveau fermier et l'Office des immeubles et des constructions que la part de SPB serait augmentée à 18 pour cent environ au cours des prochaines années. Le plan de mesures correspondant est disponible. Il convient de respecter le statu quo ou de procéder tout au plus à quelques modifications ponctuelles sur les autres terrains cantonaux du Plateau de Diesse dont l'affermage ne connaît aucun changement pour l'instant.
190-2017 M	Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl) Protection des animaux : serrons-nous les coudes !	20.11.2017 Adoption	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion s'est traduite par une adaptation de la loi cantonale sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1). Une base légale conférant à un service administratif de l'ECO le droit de défendre les intérêts des animaux (droits de partie) dans les procédures pénales portant sur des délits contre la protection des animaux a ainsi vu le jour. Ce poste sera probablement pourvu début 2019.
191-2017 M	Stampfli (Bern, PS) Garantir la protection des animaux dans le canton de Berne	20.11.2017 Vote point par point	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion s'est traduite par une adaptation de la loi cantonale sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1). Une base légale conférant à un service administratif de l'ECO le droit de défendre les intérêts des animaux (droits de partie) dans les procédures pénales portant sur des délits contre la protection des animaux a ainsi vu le jour. Ce poste sera probablement pourvu début 2019.
124-2015 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Régime de l'autorisation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration	27.01.2016 Adoption	31.12.2018	La demande de la motion a été prise en compte lors de la révision de l'ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration (OHR ; RSB 935.111), qui entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019.
026-2015 M	Haas (Berne, PLR) Vieille ville de Berne : l'assimiler à une région touristique	15.09.2015 Adoption	31.12.2018	La demande de la motion a été prise en compte lors de la révision de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI ; RSB 930.1), qui entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Les expériences faites avec la disposition transitoire de l'article 11, alinéa 1, lettre d (magasins de la Partie basse de la vieille ville de Berne) durant ses quatre années d'application devront faire l'objet d'une évaluation. Le Conseil-exécutif présentera le rapport d'évaluation au Grand Conseil en lui proposant de maintenir cette disposition à titre définitif ou de l'abroger.
064-2017 M	Machado Rebmann (Berne, GaP) Préserver les droits populaires : arrêté du Grand Conseil et votation populaire à propos des Jeux olympiques d'hiver 2026	13.06.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Après le résultat négatif des votations valaisannes, ce projet n'est pas poursuivi.
208-2017 M	Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC) Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie	07.06.2018 Adoption	31.12.2020	L'initiative cantonale a été remise aux Chambres réunies le 22 août 2018 (ACE 852/18).
220-2017 M	Köpfli (Bern, pvl) Du papier pour du papier : abolition du certificat de capacité d'hôtellerie et de restauration	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La demande du postulat a été prise en compte lors de la révision de l'ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration (OHR), qui entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019.

Direction des finances (FIN)				
023-2009 M	Bernasconi (Worb, PS) du 19.01.2009 Révision de la politique salariale du canton	10.09.2009 Vote point par point : chiffres 1 et 3 : adoption sous forme de postulat chiffre 2 : rejet	31.12.2013	Le Conseil-exécutif prévoyait d'introduire l'horaire de travail fondé sur la confiance pour les plus hauts cadres et l'indemnité remplaçant la compensation partielle des heures d'appoint qui y était liée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur le personnel au 1 ^{er} janvier 2013. Mais ce projet a été retiré (ACE n° 0075/2012). Le Conseil-exécutif a élaboré un nouveau projet (révision partielle de la loi sur le personnel au 01.01.2020) pour introduire le temps de travail basé sur la confiance, qui a été adopté le 17 octobre 2018, à titre de proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission des finances, à l'intention du Grand Conseil pour la première lecture dans le cadre de sa session de novembre 2018. En première lecture, le Grand Conseil a adopté sur le principe l'introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance. Son aménagement (ensemble des personnes concernées et règles d'indemnisation) sera adopté en seconde lecture durant la session de mars 2019.
287-2009 M	PLR (Kneubühler Nidau) du 31.08.2009 Révision de la politique salariale du canton	02.02.2011 Vote point par point chiffre 1 : adoption chiffres 2 à 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2015	Chiffre 1 : Le Conseil-exécutif prévoyait d'introduire l'horaire de travail fondé sur la confiance pour les plus hauts cadres et l'indemnité remplaçant la compensation partielle des heures d'appoint qui y était liée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur le personnel au 1^{er} janvier 2013. Mais ce projet a été retiré (ACE n° 0075/2012). Le Conseil-exécutif a élaboré un nouveau projet (révision partielle de la loi sur le personnel au 01.01.2020) pour introduire le temps de travail basé sur la confiance, qui a été adopté le 17 octobre 2018, à titre de proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission des finances, à l'intention du Grand Conseil pour la première lecture dans le cadre de la session de novembre 2018. En première lecture, le Grand Conseil a adopté sur le principe l'introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance. Son aménagement (ensemble des personnes concernées et règles d'indemnisation) sera adopté en seconde lecture durant la session de mars 2019. Chiffre 2 : a été réglé dans le cadre des révisions partielles de l'ordonnance sur le personnel au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2016 (plafonnement du compte épargne-temps). Chiffre 3 : le Grand Conseil a réglé de manière plus restrictive l'indemnité de départ dans le cadre de l'adoption de la révision (indirecte) de la loi sur le personnel entrée en vigueur le 1^{er} août 2014. Chiffre 4 : en vertu d'un examen approfondi de la question, il s'est avéré inopportun de réduire la marge de manœuvre législative du Conseil-exécutif.
314-2009 M	Schärer (Berne, Les Verts) du 07.11.2009 Pas de primes de fidélité pour les membres du Conseil-exécutif	02.02.2011 Adoption sous forme de postulat	31.12.2015	La suppression du droit aux primes de fidélité pour les membres du Conseil-exécutif qui devait intervenir avec la révision partielle de la loi sur le personnel au 1 ^{er} janvier 2013 n'a pas encore pu être réalisée, ce projet ayant été retiré (ACE 0075/2012). Cette demande fait désormais partie intégrante de la révision partielle de la loi sur le personnel au 1 ^{er} janvier 2020. Le Conseil-exécutif a adopté le projet le 17 octobre 2018, à titre de proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission des finances, à l'intention du Grand Conseil pour la première lecture dans le cadre de la session de novembre 2018. Le Grand Conseil a approuvé tacitement une disposition correspondante (art. 91, al. 1) en première lecture de la session de novembre 2018.
165-2015 M	PEV (Kipfer, Münsingen) du 02.06.2015 Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif	19.01.2016 Adoption	31.12.2020	La motion a été déposée en 2015, à la suite de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014). Entre-temps le Conseil-exécutif a lancé ou déjà réalisé de nombreux projets cantonaux répondant aux exigences centrales de la motion (« passage en revue les différents processus, les références de qualité et l'efficacité », « réduction à l'essentiel », « réduction des charges de personnel dans l'administration, centrale et décentralisée », « réalisation du potentiel d'économies dans les domaines les plus abscons de l'administration centrale dans toutes les Directions », etc.). Citons dans ce contexte par exemple les projets « IT@BE », « ERP » et « RDir ». A cela s'ajoute aussi l'identification de «champs d'activité cantonaux présentant un potentiel d'optimisation» effectuée dans le cadre du «PA 2018». Cela concerne par exemple les questions d'organisation ou les mécanismes de pilotage. Lors de la dernière enquête au 31 mai 2018, dix des 15 projets à ce sujet étaient déjà en cours. Le lancement de trois autres était également prévu pour 2018. Deux autres projets devraient en outre démarrer en 2019. Par ailleurs, différentes mesures du «PA 2018» contribuent aux hausses d'efficacité visées par la motion. Le Conseil-exécutif a décidé au printemps 2018 de mettre en œuvre la déclaration de planification du député Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) «Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 pour cent dans toutes les Directions durant la période 2019-2021» que le Grand Conseil a adoptée lors de sa session de novembre 2017. Le Conseil-exécutif tient ainsi également compte notamment de la demande de «simplification de l'appareil administratif » émise dans la motion 165-2015. La réduction des effectifs doit si possible être réalisée par les fluctuations naturelles et par des gains d'efficacité. La mise en œuvre de la déclaration de planification dont le Conseil-exécutif a donné le mandat a pour conséquence que – comme cela est exigé au plan politique – les Directions et la Chancellerie d'Etat doivent toutes se pencher sur la question des gains d'efficacité réalisables en leur sein.

				A l'encontre de ce que demande la motion, le Conseil-exécutif a alors renoncé à réunir tous ces projets en un seul « projet global » qu'il aurait soumis au Grand Conseil. Le Conseil-exécutif estime qu'au lieu d'apporter un bénéfice supplémentaire, cela aurait plutôt absorbé des ressources financières et en personnel pouvant être utilisées bien plus judicieusement dans les projets déjà en cours. Vu les projets cantonaux en cours, les projets phase de réalisation dans les domaines d'attribution présentant un potentiel d'optimisation ainsi que la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann, le Conseil-exécutif considère que le contenu des exigences essentielles de la motion 165-2015 (« passage en revue les différents processus, les références de qualité et l'efficacité », « réduction à l'essentiel », « réduction des charges de personnel dans l'administration, centrale et décentralisée », « réalisation du potentiel d'économies dans les domaines les plus abscons de l'administration centrale dans toutes les Directions », etc.) est réalisé.
201-2015 M	CJus (Gygax-Böninger, Obersteckholz) du 28.08.2015 Durée de la fonction des membres des autorités judiciaires et du parquet général	17.03.2016 Adoption	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion exige une modification de la loi sur le personnel. Le Conseil-exécutif a élaboré un projet (révision partielle de la loi sur le personnel au 01.01.2020) qui prévoit une réglementation des compétences pour la prolongation de périodes de fonction en cours de membres d'autorité à titre principal. Le Conseil-exécutif a adopté le projet le 17 octobre 2018, à titre de proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission des finances, à l'intention du Grand Conseil pour la première lecture dans le cadre de la session de novembre 2018. Le Grand Conseil a approuvé tacitement une disposition correspondante (art. 39, al. 2a nouveau) en première lecture de la session de novembre 2018.
283-2015 M	Trüssel (Trimstein, pv) du 16.11.2015 Le canton de Berne ne doit pas faire concurrence aux PME	01.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La motion a été adoptée sous forme de postulat afin que le Conseil-exécutif, dans un dialogue avec la Commission des finances, remette en cause chacune des participations cantonales. Les Directions ont profité des travaux pour la nouvelle répartition des participations cantonales entre les patrimoines financier et administratif suite à l'introduction du MCH2 / IPSAS pour examiner en particulier les participations moins importantes et engager le cas échéant leur vente. La vue d'ensemble de la nouvelle répartition des participations cantonales entre les patrimoines financier et administratif ainsi que le tableau des participations du canton de Berne actualisé au 31 mai 2017 ont été soumis à la Commission des finances. Il a ensuite été constaté dans un dialogue avec la CFin qu'il n'y avait pour le moment aucune urgence à céder des participations.
194-2016 M	Trüssel (Trimstein, pv) du 13.09.2016 PIMF 2019-2021 : réexamen des tâches publiques	12.06.2017 Adoption	31.12.2019	Le budget 2018 et plan intégré « mission-financement » 2019 à 2021 que le Conseil-exécutif a approuvé le 3 août 2017 prévoyait toutes les années des excédents au compte de résultats et des soldes de financement positifs. Grâce aux nombreuses mesures d'allègement du PA 2018, le Conseil-exécutif a ainsi réussi en 2017 à stabiliser les finances cantonales dans la planification et ainsi à satisfaire l'argument central de la motion. Le Conseil-exécutif n'a pas présenté dans les détails au Grand Conseil la « liste des tâches publiques pouvant être supprimées ou déléguées à des prestataires privés » demandée dans la motion. Néanmoins, la structure des produits et groupes de produits des finances cantonales bernoises donne un aperçu des tâches que le canton assume. Chaque groupe de produits fait l'objet de descriptions complètes (y compris l'indication des bases légales et des bénéficiaires de prestations). On trouvera les informations à ce sujet sur la « Plateforme électronique », sur le site internet de la Direction des finances. Quant à savoir lesquelles de ces tâches (lesquels de ces produits et groupes de produits) peuvent être supprimées ou déléguées à des prestataires privés, selon le Conseil-exécutif cela exige une réflexion différenciée (notamment quant aux aspects financiers, juridiques, politiques, etc.) et en particulier une discussion politique approfondie. Le Conseil-exécutif estime donc qu'il est impossible de répondre à cette question simplement au vu d'une « liste ».
237-2016 M	Streit-Stettler (Bern, PEV) du 30.11.2016 Données ouvertes et logiciels libres	13.06.2017 Vote point par point : chiffre 1 : rejet chiffre 2 : adoption	31.12.2019	Avec l'ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration (OTIC), le Conseil-exécutif a créé la base légale de publications de logiciels du canton de Berne comme logiciels libres (Open Source Software, OSS). L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) offre aux autres autorités le service consistant à publier des applications OSS. Le logiciel est publié sur https://kanton-bern.github.io/oss/. Le premier logiciel ainsi publié comme application OSS est le Cadastre RDPPF de la TTE.
049-2017 M	PBD (Riem, Iffwil) du 20.03.2017 Faire du plan d'investissement un instrument de gestion valable	12.06.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Dans sa réponse à l'intervention, le Conseil-exécutif a annoncé qu'il allait discuter des exigences émises dans la motion avec la Commission des finances (CFin) et qu'un développement du plan d'investissement interviendrait le cas échéant en étroite collaboration avec la CFin. Des discussions ont eu lieu à ce sujet entre la CFin et la Direction des finances, compétente en la matière. En vertu de quoi les autorisations de dépenses requises pour les investissements contiendront à l'avenir des informations supplémentaires.

145-2017 M	Köpfli (Berne, pvl) du 12.06.2017 Horaire de travail fondé sur la confiance pour les cadres	28.03.2018 Vote point par point : chiffre 1 : adoption sous forme de postulat chiffre 2 : adoption	31.12.2020	La mise en œuvre de la motion nécessite une modification de la loi sur le personnel. Le Conseil-exécutif a élaboré un projet (révision partielle de la loi sur le personnel au 01.01.2020) qui prévoit la mise en place de l'horaire de travail fondé sur la confiance pour les cadres supérieurs. Le Conseil-exécutif a adopté le projet le 17 octobre 2018, à titre de proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission des finances, à l'intention du Grand Conseil pour la première lecture dans le cadre de la session de novembre 2018. En première lecture, le Grand Conseil a adopté sur le principe l'introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance. Son aménagement (ensemble des personnes concernées et règles d'indemnisation) sera adopté en seconde lecture durant la session de mars 2019.
033-2018 M	Mühlheim (Berne, pvl) du 09.03.2018 Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2018	11.06.2018 Vote point par point : chiffre 1 : adoption sous forme de postulat chiffre 2 : adoption sous forme de motion chiffre 3 : retrait	31.12.2020	L'obligation (chiffre 2) faite aux institutions bénéficiant de subventions cantonales de déclarer séparément les indemnités perçues d'un cumul de fonctions opérationnelles/stratégiques dans leur rapport sur les indemnités a été inscrite dans une modification de l'ordonnance sur les subventions cantonales entrant en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le chiffre 1 adopté sous forme de postulat exige que le Conseil-exécutif examine la nécessité d'étendre l'obligation de révéler les indemnités perçues aux niveaux opérationnel et stratégique à un public plus large. Le Conseil-exécutif ne voit pas quelle utilité il y aurait à révéler au public les indemnités versées par les entreprises subventionnées, comme l'exige la présente motion. Les autorités compétentes pour verser des subventions cantonales sont tenues d'examiner si les exigences de la législation en la matière sont satisfaites. Le public n'a pas de fonction de surveillance à cet égard, et d'ailleurs il ne pourrait pas remplir correctement une telle fonction sur la base des rapports sur les indemnités versées. Il est en outre douteux que la publication des informations demandées soit toujours possible en conformité avec la législation sur la protection des données. Le Conseil-exécutif considère par conséquent qu'il faut renoncer à révéler les indemnités perçues sur une échelle de publication plus large. Il estime que les prescriptions en vigueur du droit régissant les subventions cantonales sont suffisantes pour que la question des indemnités équitables puisse être prise en compte de manière satisfaisante lors de l'examen des subventions cantonales.
046-2018 M	PS-JS-PSA (Marti, Berne) du 19.03.2018 Durcissement de l'obligation de communiquer les indemnités des entreprises subventionnées	11.06.2018 Vote point par point : chiffre 1 : rejet chiffre 2 : rejet chiffre 3 : adoption	31.12.2020	Le chiffre 3 de l'intervention exige que les institutions pour personnes âgées ou handicapées, soit les services d'aide et de soins à domicile et les homes, ne soient plus exemptées de l'obligation de publier un rapport sur les indemnités. Une modification de l'ordonnance sur les subventions cantonales entrant en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019 mettra en œuvre cette exigence.

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

260-2012 M	Studer (Niederscherli, UDC) Réduction des coûts de l'aide sociale	05.09.2013 Adoption	31.12.2015	La mise en œuvre des mesures EOS (réduction des suppléments d'intégration et non-adaptation au renchérissement du forfait pour l'entretien) a permis d'atteindre en 2014 une partie du potentiel d'économies exigé. D'autres points de la motion ont été réalisés avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance de Direction du 28 août 2015 sur le calcul des prestations circonstancielles (ODPCirc ; RSB 860.111.1) au 1 ^{er} octobre 2015 et la révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc ; RSB 860.111). De plus, avec la révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1), l'aménagement du système d'incitations et le montant des prestations font l'objet d'une nouvelle réglementation. La motion serait ainsi totalement mise en œuvre. Un projet populaire déposé contre le projet du Grand Conseil a par ailleurs abouti. La votation populaire aura vraisemblablement lieu au premier semestre 2019.
152-2014 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Interdiction des clubs sociaux cannabiques	17.11.2014 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : adoption et classement	31.12.2018	Point 1 : les clarifications juridiques effectuées par la SAP ont montré que les cantons n'avaient pas compétence pour promulguer des interdictions pour de tels projets-pilotes. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) décide de l'octroi de telles autorisations. Point 3 (réalisé) : le Conseil-exécutif a adressé en 2014 une lettre à l'OFSP pour le prier instamment de rejeter les demandes d'autorisation de projet-pilote visant la création de clubs cannabiques. Par décision du 14 novembre 2017, l'OFSP a refusé le projet-pilote de la ville de Berne qui souhaitait assurer une remise contrôlée de cannabis aux consommateurs avec suivi scientifique. De l'avis de l'OFSP, la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants, LStup ; RS 812.121) interdit la consommation de cannabis à des fins non médicales. Lors de la procédure de consultation de la Confédération concernant l'introduction d'un article relatif aux projets

				pilotes dans la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup), le canton a réaffirmé ses réserves concernant ce type de projet (ACE du 24 octobre 2018).
176-2014 M	Müller (Langenthal, PS) Procédures inutilement compliquées dans les services sociaux	18.03.2015 Adoption	31.12.2019	Une organisation de projet visant à mettre en œuvre la motion 176-2014, <i>Procédures inutilement compliquées dans les services sociaux</i> , a été mise sur pied en juin 2016. Une solution était à l'étude dans le cadre du projet d'allocations familiales pour les bénéficiaires de l'aide sociale sans activité lucrative, mené par des représentants et des représentantes de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE), de la Caisse de compensation du canton de Berne, de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE) et de la SAP. Deux variantes répondant à l'objectif impératif (simplifier la procédure administrative permettant aux bénéficiaires de l'aide sociale sans activité lucrative de faire valoir leur droit aux allocations familiales) ont été élaborées. L'équipe du projet a ensuite évalué leur faisabilité à différents niveaux (juridique, économique, pratique, temporel et politique). Après un examen approfondi, l'Office juridique (OJ) de la SAP a cependant conclu que les deux options contreviendraient au droit fédéral supérieur. Le directeur de la SAP a donc décidé de mettre fin au projet en février 2018. Dans la mesure du possible, la SAP s'emploiera à mettre en œuvre, dans le cadre du groupe de travail d'optimisation de l'aide matérielle, la demande de réduction de la charge administrative.
051-2014 M	Müller (Bowil, UDC) Corriger les compétences du Conseil-exécutif en matière financière	19.11.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'élaboration de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) a permis de traiter la motion adoptée sous forme de postulat et d'étudier l'actuel article 76 de la LASoc. L'article 128 LPASoc vise à introduire un crédit-cadre arrêté tous les quatre ans par le Grand Conseil concernant le financement des programmes en faveur des adultes ayant besoin de soins ainsi qu'en faveur des enfants et des adolescents ayant des besoins particuliers de formation, de soins ou de prise en charge en raison d'un handicap ou d'un autre motif. L'article 129 LPASoc doit quant à lui régler l'autorisation des autres dépenses. Contrairement aux prestations inscrites à l'article 128, il s'agit, dans les champs d'action mentionnés (aide aux victimes, formation et perfectionnement dans les professions de la santé non universitaires et financement résiduel des soins), de remplir une obligation légale. C'est pourquoi la compétence d'attribuer ces moyens doit revenir à la SAP. Compte tenu de l'évaluation menée et des modifications prévues, le classement est proposé.
059-2014 M	PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen) Soutien aux proches aidants	19.11.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Après examen, il apparaît que les mesures cofinancées depuis des années par le canton pour aider et soutenir les personnes soignant un proche font leurs preuves. Les services d'aide et de soins à domicile, les centres de jour, les services de relève et de visite à domicile et les services d'information et de conseil subventionnés tissent un réseau visant à soulager les proches aidants. Le canton de Berne s'engage aussi au niveau fédéral en faveur des demandes formulées dans la motion. A partir de 2020, la SAP prévoit d'organiser une séance d'information lors de la journée des proches aidants (30 octobre) afin d'améliorer encore la visibilité des offres existantes et de valoriser l'engagement des proches. Le classement de la motion est par conséquent demandé.
146-2014 M	Zuber, Moutier (PSA) Pour une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne	17.11.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le 29 juin 2016, le Conseil-exécutif a décidé de soutenir la fusion entre l'Hôpital du Jura bernois (HJM SA) et les Services psychiatriques Jura bernois – Bienne – Seeland (SPJBB), qui allaient devenir le Réseau santé mentale SA (RSM SA) le 1 ^{er} janvier 2017. La mise en place, dans le cadre du projet d'autonomisation de la psychiatrie dans le canton de Berne, d'un conseil d'administration identique pour les deux sociétés en décembre 2016, constituait un premier pas dans ce sens. La fusion, qui a eu lieu le 1 ^{er} juillet 2017, a permis d'envisager des synergies dans les domaines du personnel spécialisé, de l'administration et de l'informatique. L'objectif de la restructuration opérationnelle était d'instituer l'HJB SA comme principal employeur et établissement de formation dans le Jura bernois. Le Département pôle santé mentale de l'HJB SA demeure un site psychiatrique primordial à Bienne et dans le Jura bernois. De plus, la psychiatrie a été rapprochée des soins aigus somatiques suite à la fusion de l'HJB SA et du RSM SA. Au vu de ces développements, la création d'une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne est peu probable. L'HJB SA maintient cependant le dialogue avec ses partenaires des cantons de Neuchâtel et du Jura, en particulier dans le domaine des soins psychiatriques destinés aux enfants et aux adolescents de la région.

252-2014 M	Rufener (Langenthal, UDC) Réglementation homogène de l'accueil extrafamilial des enfants	09.06.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Points 2 et 3 : adoption Point 4 : adoption sous forme de postulat Points 5 à 7 : adoption	31.12.2019	Concernant les points 1 à 4, nous renvoyons à la motion Luginbühl 269-2015 (Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature). Il n'est pas judicieux de lancer un projet propre à la SAP au sujet de ces points. Le point 3 sera mis en œuvre avec la LPASoc (entrée en vigueur prévue au 01.01.2021). Le point 5 a été mis en œuvre au sein des garderies avec la révision de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS ; RSB 860.113) en 2017. Le Grand Conseil s'est montré défavorable à une adaptation pour les parents de jour. La demande figurant au point 6 a été satisfaite (cf. réponse à la motion). Les points 7 et 2 seront mis en œuvre avec l'introduction des bons de garde prévue pour 2019.
254-2014 M	Zybach (Spiez, PS-JS-PSA) Mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Berne	09.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La SAP a lancé le projet BeHealth avec les associations de fournisseurs de prestations du domaine de la santé dans le but de créer une communauté de référence ouverte à tous les professionnels de la santé bernois. Ce projet a conduit le canton de Berne à rejoindre axsana AG, société d'exploitation zurichoise des dossiers électroniques de patients (DEP). Les fournisseurs de prestations bernois disposent ainsi d'une communauté de référence solide garantissant l'introduction du DEP dans les délais. En 2018, six institutions bernoises se sont d'ores et déjà affiliées à axsana AG.
033-2015 M	Mühlheim (Berne, pvl) Mise en œuvre du principe de subsidiarité dans l'aide sociale	14.09.2015 Point 1 : adoption Point 2 : retrait	31.12.2018	Pour mettre en œuvre la motion, la SAP a rédigé une directive intitulée <i>Application du principe de subsidiarité de l'aide sociale dans les programmes du marché secondaire du travail</i> sous forme d'une Information systématique des communes bernoises (ISCB) envoyée aux communes en août 2017.
107-2015 M	Zybach (Spiez, PS) Coordination des soins médicaux et cybersanté	24.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Créée dans le cadre du projet BeHealth, l'association IG BeHealth réunit les intérêts des fournisseurs de prestations bernois en matière de cybersanté et les concrétise par les travaux de mise en œuvre menés par la communauté de référence axsana AG. Elle compte parmi ses membres des associations de prestataires de la santé ainsi que la SAP et, partant, le canton de Berne. La priorité a été donnée à une solution pragmatique axée sur les utilisateurs plutôt qu'à une stratégie de cybersanté élaborée par le canton.
157-2015 M	Herren-Brauen (Rosshäusern, BDP) Economies dans l'aide sociale	26.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'analyse menée par la SAP a montré qu'il était possible d'obtenir une efficience en termes de frais liés à l'assurance obligatoire des soins en intervenant sur trois axes différents, ou en les combinant le cas échéant : le choix d'un modèle d'assurance de base avantageux, celui d'un modèle d'assurance alternatif (p. ex. médecin de famille) et celui d'une franchise élevée pour les personnes en bonne santé. Deux services sociaux (Berne et Köniz) ont mené, sur mandat de l'Office des affaires sociales (OAS), un projet pilote sur une année afin d'obtenir davantage d'informations sur le potentiel d'économies réalisables en matière de franchises. Tous deux sont parvenus à la conclusion que les évaluations individuelles de l'état de santé de la clientèle ainsi que le choix d'une franchise élevée pour les personnes en bonne santé portaient leurs fruits, mais qu'elles impliquaient un travail important. A la différence de l'assurance de base et de la solution de la franchise, les modèles d'assurances alternatifs ne sont pas uniformisés et sont assortis de conditions générales variables. Obliger les bénéficiaires de l'aide sociale à choisir un modèle d'assurance ou une franchise spécifique est contraire au droit fédéral. Pour cette raison, la demande de la postulante n'a été que partiellement mise en œuvre dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2018 (mesure 44.7.1). La valeur de référence pour le montant maximal de la prime a été abaissée, incluant les cinq caisses-maladie les moins onéreuses (modèle de base, franchise la plus basse, assurance-accidents incluse) au lieu de dix comme jusqu'à présent.
162-2015 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) La violence sur ordonnance	26.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport à la session de juin 2018.
236-2015 M	Müller (Langenthal, PS) Pour une réglementation du dessaisissement de fortune	17.03.2016 Point 1 rejet Point 2 : adoption Point 3 : retrait	31.12.2018	L'adoption du point 2 implique une modification de l'ordonnance, qui a déjà été intégrée dans les travaux législatifs en cours pour la révision totale de l'OASoc. La nouvelle OASoc devrait entrer en vigueur vers la fin 2019.
278-2015 M	Müller (Orvin, UDC) Adaptation des loyers pour économiser dans l'aide sociale	26.01.2016 Point 1 : retrait Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Les clarifications de la SAP ont montré que la prise en charge du coût du service spécialisé des locations ou de projets analogues jusqu'à concurrence des économies réalisées poserait des problèmes de mise en œuvre considérables et se traduirait par un rapport coût-utilité défavorable. L'Association seeland.biel/bienne a lancé le projet « Pratique des loyers dans le domaine de l'aide sociale » (cofinancé par la SAP) qui vise à coordonner au

				niveau régional les plafonds de loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les résultats du rapport montrent que la définition d'une base de calcul uniforme pour la fixation des plafonds de loyers n'est guère possible, les situations régionales (offre de logements et prix) étant trop différentes. Le rapport n'identifie pas non plus de stratégie d'intervention allant au-delà des plafonds de loyers pour des mesures de réduction des coûts de logement. Entre-temps, la SAP a intégré une réglementation dans le processus législatif mené dans le cadre de la révision totale de l'OASoc, selon laquelle les services sociaux doivent en principe être tenus de contrôler l'adaptation des loyers au taux de référence et de soutenir les bénéficiaires de l'aide sociale dans leurs démarches visant à faire valoir leurs droits. Dans ce cadre, les frais administratifs doivent être admis à la compensation des charges. La réglementation devrait entrer en vigueur vers la fin 2019.
007-2016 M	Imboden (Berne, Les Verts) Modernisation et développement des maisons de naissance	16.03.2016 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Point 2 : le 11 décembre 2017, la SAP a approuvé la demande d'octroi d'un prêt de 500 000 francs déposée par la maison de naissance Luna. Le point 2 est donc réalisé.
010-2016 M	Brunner (Hinterkappelen, PS-JS-PSA) Allocation de motivation : édicter une base légale	16.03.2016 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2018	La Direction de la police et des affaires militaires (POM) a adapté son ordonnance de Direction sur le calcul de l'aide sociale pour les personnes relevant du domaine de l'asile (RSB 860.611.1) de manière que les services d'aide sociale en matière d'asile puissent verser une allocation de motivation. Les fonds requis peuvent ainsi faire l'objet d'un décompte annuel entre la POM et la SAP. Les modalités (nature et volume des mesures donnant droit à une allocation) sont en préparation et doivent être harmonisées avec la révision partielle en cours de la LASoc. Comme les travaux relatifs à la législation sur l'aide sociale ont duré plus longtemps que prévu, la mise en œuvre, initialement prévue pour 2018, doit être retardée. La demande formulée dans la motion ne sera donc réalisée que lorsque le projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE) aura jeté les nouvelles bases de l'aide sociale destinée aux personnes admises à titre provisoire, à savoir mi-2020.
026-2016 M	Lüthi (Berthoud, PS) Harmonisation et coordination des prestations sociales sous condition de ressources	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'harmonisation des prestations sociales sous condition de ressources est indéniablement justifiée et pertinente, mais différents arguments s'opposent à la mise en œuvre d'un projet de cette ampleur en l'état actuel des choses. Dans d'autres cantons, l'expérience montre que l'introduction de définitions uniformes concernant les ménages et les revenus ainsi que l'instauration d'une base de données électronique centralisée nécessitent des travaux de coordination et des ressources difficiles à estimer. Il importe en outre de souligner que le canton de Berne s'est employé ces dernières années à harmoniser autant que possible le régime de l'aide sociale et celui des bourses. Il est en outre bien placé en ce qui concerne les effets de seuil de l'aide sociale, qui sont peu élevés en comparaison intercantonale. Pour ces raisons, il n'y a pas d'urgence à agir.
055-2017 M	Müller (Orvin, UDC) Prise en charge des enfants dans des programmes d'occupation et d'intégration	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Après examen, il apparaît qu'il n'existe pas d'obligation d'autorisation de prise en charge des enfants lorsque la durée est limitée à trois mois environ (y c. lorsque la prise en charge est quotidienne). En revanche, si la prise en charge des enfants dure plus longtemps, une autorisation et une surveillance assorties d'obligations sont nécessaires pour assurer le bien-être de l'enfant. Etant donné que les personnes participant aux programmes d'occupation et d'insertion (POIAS) doivent être placées (et auront donc aussi besoin de faire garder leurs enfants le cas échéant), il n'est pas pertinent de créer des places d'accueil temporaires. Les exigences légales régissant la création de solutions de prise en charge à long terme sont par ailleurs jugées adéquates. Les efforts doivent donc viser à accueillir le plus longtemps possible les enfants dans les structures habituelles (crèches/familles de jour). Au vu de ces éléments, la SAP ne voit pas la nécessité de prendre des mesures.
073-2017 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Libre circulation des personnes – pour en finir avec les 50 000 francs d'aide sociale pour les ressortissants de l'UE	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Lors de l'examen du postulat, la directive en question (ISCB 1/122.21/2.1) a été adaptée au 28 juin 2018. Elle demande aux services sociaux de s'acquitter de leur obligation d'annonce plus tôt. La demande du motionnaire a donc été prise en considération.
111-2017 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Pas d'interruption du programme de dépistage du cancer du sein du canton de Berne fin 2017	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Depuis août, l'organisation « donna » à St-Gall a repris la direction du programme de dépistage du cancer du sein et, depuis l'automne 2018, les femmes entre 50 et 74 ans sont de nouveau invitées à procéder à des examens de dépistage. Le mandat est donc rempli.

133-2017 M	Näf (Muri, PS) Développement de la petite enfance pour les enfants de toutes les régions !	24.01.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La SAP a chargé le centre de puériculture du canton de Berne de mettre sur pied, en complément à petits pas, un programme de visites à domicile présentant aussi un attrait pour les petites communes ne désirant pas mettre sur pied leur propre service de coordination. A compter de 2019, toutes les communes auront donc accès à un programme de visites à domicile cofinancé par le canton.
---------------	---	---	------------	---

Direction de l'instruction publique (INS)

167-2015 M	Lüthi, Burgdorf (PS) Harmonisation des bourses et de l'aide sociale pour favoriser l'égalité des chances	27.01.2016 Adoption	31.12.2018	Dans le cadre du programme d'allègement (PA) 2018, le Grand Conseil a renoncé aux mesures d'économie dans le domaine des bourses. Il a jugé prioritaire de respecter le principe « Bourses plutôt qu'aide sociale » au lieu d'appliquer des mesures d'économie à court terme. Le 1 ^{er} août 2018, le Conseil-exécutif a par conséquent adapté l'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF ; RSB 438.312) et supprimé le plafond de subventionnement pour l'année scolaire de préparation professionnelle et les préapprentissage. L'objectif de cette mesure est de permettre aux apprentis et apprenties concernés de ne plus dépendre de l'aide sociale. Les franchises sur les revenus ont par ailleurs été légèrement augmentées.
008-2016 P	Imboden, Berne (Les Verts) Inciter les enfants et les adolescents à prendre plus souvent leur vélo	07.09.2016 Adoption	31.12.2018	Une notice a été élaborée pour les communes afin de leur présenter des mesures possibles pour motiver les enfants et les jeunes à faire plus de vélo.
035-2016 P	Zryd, Magglingen (PS) Faire du sport une discipline comptant pour la promotion	07.09.2016 Adoption	31.12.2018	Cette question a été examinée en tenant compte de la position des enseignants et enseignantes de sport. Le fait que le sport soit une discipline comptant pour la promotion présente des avantages et des inconvénients. Un changement ne serait pas clairement avantageux. Il a donc été renoncé à faire du sport une discipline comptant pour la promotion.
047-2016 M	Commission de la formation (CFor) 9 ^e année : assurer une transition réussie vers la formation professionnelle	22.11.2016 Adoption	31.12.2018	La grille de compétences et les exemples d'exercices demandés ont été élaborés. Ils vont être présentés aux écoles et au public au printemps 2019. Ces outils seront mis à la disposition des écoles au début de l'année scolaire 2019-2020.
068-2016 M	Graber, La Neuveville (UDC) Renforcement de l'offre de cours d'auto-défense et de prévention de la violence à l'école obligatoire	22.11.2016 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Les écoles peuvent proposer des cours d'auto-défense dans le cadre des cours facultatifs.
057-2017 P	PLR (Schmidhauser, Interlaken) Flexibiliser les écoles à journée continue	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	Cette question a été examinée dans le cadre du programme d'allègement 2018 mais n'a pas été retenue comme mesure.
059-2017 P	PLR (Schmidhauser, Interlaken) Ecoles enfantines : moins d'enseignement en tandem	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	Cette question a été examinée dans le cadre du programme d'allègement 2018 mais n'a pas été retenue comme mesure.
060-2017 P	PLR (Vogt, Oberdiessbach) Basisstufe : de la mesure	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	Cette question a été examinée dans le cadre du programme d'allègement 2018 mais n'a pas été retenue comme mesure.
171-2017 M	Mentha, Liebfeld (PS) Non aux coupes claires dans les tâches et prestations culturelles en faveur de la ville fédérale Berne	20.11.2017 Adoption	31.12.2019	Le Conseil-exécutif s'est engagé en faveur de la solution ci-après auprès de l'Office fédéral de la culture et dans le cadre de l'échange avec les parlementaires fédéraux bernois. Le Parlement fédéral a rejeté la réduction proposée du « million fédéral » que touche la Ville de Berne lors des débats budgétaires de 2018. Le Département fédéral de l'intérieur a fait passer le Musée alpin suisse de la catégorie « Musées » à la catégorie « Réseaux », sans pour autant compenser rétroactivement la réduction des subsides de 2017. Lors des débats budgétaires pour 2019, le Parlement fédéral a approuvé la demande de la Commission des finances du Conseil des Etats et la proposition de minorité de la Commission des finances du Conseil national d'augmenter les subventions fédérales versées au Musée alpin suisse. Cette mesure permet d'amenuiser la réduction des subsides et d'assurer la survie du musée.

Direction de la police et des affaires militaires (POM)				
126-2006 M	PS-JS (Meyer, Roggwil) Autorisation des sociétés de sécurité privées	30.01.2007 Adoption	31.12.2011	Afin de mettre la motion en œuvre, le Conseil-exécutif a élaboré une loi sur les prestations des entreprises de sécurité privées, laquelle soumet les entreprises qui fournissent des prestations de sécurité à une obligation d'autorisation. La loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de juin 2018 et devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020.
075-2010 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Destruction de prises de cannabis par mesure de protection de la jeunesse	26.01.2011 Adoption sous forme de postulat	31.12.2015	Le Conseil-exécutif a mis cette requête en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
076-2010 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Frais de la prise en charge des jeunes alcoolisés ou drogués	26.01.2011 Vote point par point Point 1 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2015	Le Conseil-exécutif a estimé qu'il était préférable de renoncer à la création d'une cellule centrale de dégrisement et a présenté un rapport en ce sens au Grand Conseil. Ce dernier en a pris connaissance à la session de janvier 2018 (session complémentaire à celle de novembre 2017) et a décidé de classer la motion.
104-2010 M	Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV) Mise en place d'une division cellulaire de dégrisement	26.01.2011 Vote point par point Objectif principal : adoption Points 1 à 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2015	Le Conseil-exécutif a estimé qu'il était préférable de renoncer à la création d'une cellule centrale de dégrisement et a présenté un rapport en ce sens au Grand Conseil. Ce dernier en a pris connaissance à la session de janvier 2018 (session complémentaire à celle de novembre 2017) et a décidé de classer la motion.
240-2010 M	Müller (Berne, PLR) Mise en application des dispositions sur la vidéosurveillance	16.06.2011 Adoption	31.12.2015	Le Conseil-exécutif a mis cette requête en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
220-2011 M	Matti (La Neuveville, PLR) Restituer certaines compétences à la police administrative	30.01.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Le Conseil-exécutif a mis cette requête en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
083-2012 M	Meyer (Roggwil, PS) Financement du coût de la sécurité par le canton	06.09.2012 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Cette requête a été examinée dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), mais le Conseil-exécutif a abandonné l'idée de réformer complètement le système de financement actuel. Le canton prend en charge environ la moitié des coûts liés à la police de sécurité et il continuera de le faire à l'avenir ; il supporte donc une part considérable des coûts des prestations policières de base. La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
098-2012 M	Grimm (Berthoud, Les Verts) Lutter efficacement contre le "littering" et l'affichage sauvage	24.01.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le Conseil-exécutif a mis cette requête en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
268-2013 M	Müller (Berne, PLR) Police cantonale : convergence des compétences et des responsabilités	19.03.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Cette requête a été examinée dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), mais le Conseil-exécutif a abandonné l'idée de transférer la responsabilité au canton, préférant optimiser le système actuel. La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
334-2013 M	PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger, Schwarzenbourg) Education routière jusqu'en 6 ^e année de l'école primaire	19.03.2014 Vote point par point Points 1 et 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a mis cette requête en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
102-2015 M	Zryd (Macolin, PS) Soumettre les sociétés de sécurité privées au régime de l'autorisation !	08.09.2015 Adoption	31.12.2018	Afin de mettre la motion en œuvre, le Conseil-exécutif a élaboré une loi sur les prestations des entreprises de sécurité privées, laquelle soumet les entreprises qui fournissent des prestations de sécurité à une obligation d'autorisation. La loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de juin 2018 et devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020.
152-2015 M	Mühlheim (Berne, pv) Augmentation rapide du nombre de RMNA : des décisions rapides et non conventionnelles !	07.09.2015 Adoption	31.12.2018	Le 25 avril 2018, le Conseil fédéral a approuvé l'Agenda Intégration Suisse et décidé d'augmenter l'indemnisation versée aux cantons pour les requérants d'asile et réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA). Ainsi, le forfait d'intégration pour les réfugiés reconnus et les personnes admises provisoirement passera à 18 000 francs.

				La possibilité d'héberger des RMNA dans le Foyer d'éducation Prêles (point 2 de la motion) a été étudiée, mais elle n'a pas été retenue.
181-2015 M	Sancar (Berne, Les Verts) Halte à la privatisation des tâches de police	17.11.2015 Vote point par point Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La question de la privatisation des tâches policières a été abordée dans le cadre de la révision de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). L'implication de personnes privées dans l'accomplissement de tâches incombant à la Police cantonale a été limitée au strict nécessaire. La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
227-2015 M	Müller (Orvin, UDC) Plus de latitude pour les communes dans la question des gens du voyage	25.11.2015 Adoption	31.12.2017	Cette requête a été examinée et partiellement mise en œuvre – dans la mesure légalement possible – dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). Les limites légales empêchant d'étendre la réglementation sont présentées dans le rapport relatif à ladite révision. La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
305-2015 M	Müller (Berne, PLR) Coût des manifestations non autorisées : faire passer les responsables à la caisse	02.06.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a mis cette requête en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
040-2016 M	Mühlheim (Berne, Les Verts) Asile : ne pas confondre vitesse et précipitation !	01.06.2016 Vote point par point Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Suite au rejet par le peuple, en mai 2017, du crédit relatif à l'aide sociale à l'asile pour les années 2016 à 2019 (lequel visait à couvrir l'ensemble des coûts non pris en charge par la Confédération dans le domaine de l'asile), le Conseil-exécutif a opéré des coupes dans différents domaines afin d'élaborer une solution moins coûteuse pour l'hébergement et l'encadrement des RMNA. Le Grand Conseil a voté le crédit pour cette solution à la session de mars 2018.
093-2016 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Renvoi des délinquants étrangers : faire la transparence	29.11.2016 Adoption	31.12.2018	La POM a présenté des chiffres à la Commission de la sécurité lors de sa séance du 15 octobre 2018 concernant les expulsions en lien direct avec l'initiative sur le renvoi prononcées en vertu du droit pénal. Il est actuellement envisagé d'étendre les données récoltées aux expulsions prononcées en vertu du droit des étrangers. A l'avenir, les chiffres seront publiés chaque année sous une forme appropriée.
151-2016 M	CGes (Siegenthaler, Thoun) Protection de l'Etat : une base légale est nécessaire	29.11.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a mis cette requête en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018.
163-2016 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Service de probation : réduire l'offre au strict nécessaire	24.01.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Cette requête a été examinée dans le cadre de l'élaboration de la loi du 23 janvier 2018 sur l'exécution judiciaire (LEJ ; RSB 341.1) et de l'ordonnance du 22 août 2018 sur l'exécution judiciaire (OEJ ; RSB 341.11). Les deux textes sont entrés en vigueur le 1 ^{er} décembre 2018.
168-2016 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) Reconversion du Foyer d'éducation de Prêles : mettre la procédure entre parenthèses	24.11.2016 Vote point par point Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La stratégie de l'exécution judiciaire, publiée en février 2018, donne une vue d'ensemble de l'offre actuelle, des nécessités de rénovation, de modernisation et d'agrandissement, et de l'orientation future de l'exécution judiciaire dans le canton de Berne. Elle a été soumise au Conseil-exécutif et présentée à plusieurs commissions du Grand Conseil. La reconversion du Foyer d'éducation Prêles en établissement de détention administrative a été abandonnée au profit d'un centre cantonal de retour, qui ouvrira en 2019.
186-2016 M	Köpfli (Berne, pvl) Révision de la loi sur le repos pendant les jours fériés officiels : plus d'autonomie pour les communes	27.03.2017 Adoption	31.12.2019	La modification de la loi du 1 ^{er} décembre 1996 sur le repos pendant les jours fériés officiels (RSB 555.1) a été adoptée par le Grand Conseil à la session de novembre 2018.
005-2017 M	Güntensperger (Bienne, pvl) Bases juridiques relatives aux aires de transit	23.03.2017 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Cette requête a été examinée et partiellement mise en œuvre – dans la mesure légalement possible – dans le cadre de la révision totale de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1). Les limites légales empêchant d'étendre la réglementation sont présentées dans le rapport relatif à ladite révision. La nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil à la session de mars 2018. La JCE, compétente en l'espèce, continue de chercher d'autres lieux appropriés pour la création d'aires de transit dans le canton de Berne.
020-2018 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) Convois exceptionnels dans l'Oberland bernois oriental	13.06.2018 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption	31.12.2020	Le directeur de la police et des affaires militaires et le chef de l'Office de la circulation routière et de la navigation rencontreront le directeur de l'Office fédéral des routes début 2019 afin de discuter la mise en œuvre des points adoptés.

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)				
312-2015 M	Müller (Bowil, UDC) Introduire la possibilité pour les communes de changer d'arrondissement administratif	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La question a été examinée lorsque les communes de Bowil et de Linden ont demandé à changer d'arrondissement administratif. Le Conseil-exécutif entend maintenir le découpage en régions et arrondissements administratifs introduit il y a une dizaine d'années. Dans une décision de principe, il a rejeté la demande des deux communes fin janvier 2018. Pour le gouvernement cantonal, le périmètre actuel des unités administratives décentralisées reste justifié et pertinent. Un changement d'arrondissement administratif engendrerait une charge administrative disproportionnée et remettrait forcément en cause le découpage territorial de toutes les structures de l'administration décentralisée du canton de Berne. Le Conseil-exécutif n'entrera pas en matière sur d'autres éventuelles demandes de changement d'arrondissement administratif.
076-2015 M	Gsteiger (Eschert, PEV) Islam : combattre les dérives et limiter l'endoctrinement	10.06.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption et classement Point 2 : retrait Point 3 : rejet Point 4 : retrait Point 5 : rejet Point 6 : adoption	31.12.2019	L'ordonnance sur l'exécution judiciaire prévoit dans sa teneur actuelle une nouvelle réglementation des services d'aumônerie et permet aux personnes détenues qui appartiennent à une communauté religieuse autre qu'une Eglise nationale d'en bénéficier (cf. art. 79 à 81 OeJ, ch. 2.1.14 assistance religieuse). La motion peut donc être classée.
221-2011 M	Commission LMMin (Nidau, Kneubühler) Simplification des structures des institutions d'aide à la jeunesse	28.03.2012 Adoption	31.12.2016	Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » (ACE 786/2018) et a chargé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques de diriger les travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier (ACE 769/2018). La motion peut donc être classée.
024-2015 M	Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF) Regrouper l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et l'Office des affaires sociales dans une même Direction	16.9.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Premièrement, l'évaluation effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 1 ^{er} février 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte [LPEA ; RSB 213.316] a montré que l'organisation et le mode de travail des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) nouvellement créées sont rationnels et judicieux et permettent d'appliquer le nouveau droit de manière efficace. Deuxièmement, les tâches ayant trait à l'enfance et à la jeunesse, actuellement réparties entre quatre Directions, seront toutes placées sous la houlette de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques lors de la mise en œuvre de la réforme des Directions. La surveillance des APEA relève aussi essentiellement du domaine de la protection de l'enfant. Un examen plus approfondi de la motion est par conséquent inutile.
009-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Placement des enfants et des adolescents : harmonisation des systèmes de financement	05.09.2016 Vote point par point : Point 3 : retrait Points 1 à 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » (ACE 786/2018) et a chargé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques de diriger les travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier (ACE 769/2018). L'examen demandé ayant eu lieu, le postulat peut être classé.
169-2016 M	Streit-Stettler (Berne, PEV) Protection de l'enfant et de l'adulte : les nouveaux modèles d'indemnisation menacent le travail de prévention	30.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » (ACE 786/2018) et a chargé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques de diriger les travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier (ACE 769/2018). L'examen demandé ayant eu lieu, le postulat peut être classé.

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)				
136-2017 M	Daetwyler (Saint-Imier, PS) Assurer le développement à moyen/long terme de la ligne du Pied du Jura	24.01.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le canton de Berne est intervenu, dans le cadre de l'élaboration de l'étape d'aménagement 2035, en faveur des demandes formulées dans le postulat. Le Conseil fédéral a adopté fin 2018 le message y afférent à l'attention du Parlement. Selon ce message, la planification actuelle prévoit des liaisons directes à la demi-heure depuis la ligne du Pied du Jura vers la Suisse orientale, mais pas de liaisons directes vers l'aéroport de Zurich. Toutefois, la gare principale de Zurich offre de très bonnes correspondances à la demi-heure et sur le même quai avec les trains en direction de l'aéroport. Il existe des liaisons semi-horaires entre Bienne et Lausanne ; une liaison directe Bâle – Genève figure dans le message adopté par le Conseil fédéral fin 2018 concernant l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
112-2016 M	Studer (Niederscherli, UDC) Revoir l'étude d'opportunité (EO) Berne	24.01.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les travaux relatifs à la stratégie de réseau de la région de Berne ont été confiés à la Conférence régionale Berne-Mittelland en juin 2018 et les examens demandés dans le postulat ont été effectués. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
129-2016 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Région Berne – Kôniz-sud : résoudre les problèmes de capacité des transports publics	24.01.2017 Vote point par point : Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les travaux relatifs à la stratégie de réseau de la région de Berne ont été confiés à la Conférence régionale Berne-Mittelland en juin 2018 et les examens demandés dans le postulat ont été effectués. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
182-2016 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Offre de transports publics dans la zone Berne-sud – Thounne	24.01.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les travaux relatifs à la stratégie de réseau de la région de Berne ont été confiés à la Conférence régionale Berne-Mittelland en juin 2018 et les examens demandés dans le postulat ont été effectués. Le PDE d'Ausserholligen est en cours de planification et les mesures de valorisation de la gare en cours d'examen. La construction du nouvel arrêt Thounne Nord a été annoncée à la Confédération par le canton dans le cadre de l'étape d'aménagement 2035. Le projet est maintenant entre les mains du Parlement. Malheureusement, l'arrêt ne figure pas dans le programme d'aménagement. Le Conseil-exécutif s'emploie à ce que les Chambres fédérales y intègrent cet arrêt. Aucun préfinancement des infrastructures ferroviaires n'est prévu. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
252-2017 M	Moser (Biel/Bienne, PLR) Autoroute de contournement Bienne/axe ouest : vérification des faits pour la proposition « Mieux comme ça »	06.06.2018 Point 1 : adoption Point 2 : adoption	31.12.2020	Le projet définitif et la solution de remplacement proposée ont fait l'objet d'une comparaison technique approfondie. Il en ressort que la solution de remplacement est moins efficace, notamment car elle délésterait nettement moins les quartiers du trafic. Les résultats ont été publiés le 31 août 2018. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
091-2016 M	Benoit (Corgémont, UDC) Clinique psychiatrique de Bellelay ; Remplacement du système de chauffage	23.11.2016 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2018	Lors de la session de mars 2018, le Grand Conseil a approuvé le remplacement du chauffage des services psychiatriques à Bellelay par un nouveau chauffage au bois. L'acquisition du bois nécessaire à l'exploitation du nouveau chauffage est réalisée conformément aux prescriptions de la législation et des ordonnances sur les marchés publics. Lors de l'achat du bois, deux aspects seront pris en compte pour des motifs écologiques et économiques : la possibilité d'utiliser du bois de la région et la disponibilité de cette ressource. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
104-2017 M	CFor (Zäch, Berthoud) Couplage des crédits pour le Campus BFH de Berne et le Campus TF à Berthoud	07.09.2017 Adoption	31.12.2019	Les deux demandes de crédit ont été soumises au Grand Conseil lors de la session de mars 2018. La motion est ainsi mise en œuvre.
003-2017 M	Trüssel (Trimstein, pvl) Pour un assouplissement de la procédure d'autorisation pour le forage de sondes géothermiques en dessous des bâtiments	07.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les forages doivent en principe toujours être effectués à l'extérieur des bâtiments, conformément à la norme SIA 384/6. Dans certaines conditions, des autorisations sont accordées pour des sondes géothermiques sous les dalles souterraines des bâtiments (p. ex. dans les zones urbaines densément bâties, lorsque la planification et les dimensions des sondes sont conformes à l'état actuel de la technique). Le changement de pratique demandé a ainsi été effectué et le postulat peut être classé.

084-2017 M	Mentha (Liebefeld, PS) Les forces hydrauliques suisses doivent rester suisses	24.01.2018 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2020	Point 1 (motion ayant valeur de directive) : aucun projet de vente de centrales hydroélectriques de BKW n'est connu à l'heure actuelle. Point 2 : la demande formulée dans la motion sera rigoureusement mise en œuvre dans le cadre de prises de position et de consultations. Il s'agit d'une tâche permanente. Point 3 : la loi sur la participation à BKW est en vigueur. Elle ne prévoit aucune vente de la majorité du capital de BKW. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
302-2015 M	Flück (Brienz, PLR) Vente des parts du canton dans le capital de BKW	07.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La loi sur la participation à BKW est en vigueur. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
146-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Entretien des véhicules : collaboration de BLS et des CFF	18.11.2015 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La collaboration a été examinée dans le cadre des travaux relatifs au dépôt de la demande de concession pour le trafic longue distance, mais n'a pas été développée compte tenu des inconvénients qu'elle présente. En outre, le canton ne peut pas, pour des raisons juridiques, prendre des mesures pour assouplir des prescriptions fédérales. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi mises en œuvre dans la mesure du possible.
308-2015 M	Müller (Berne, PLR) Grands projets : limiter les frais d'étude	07.06.2016 Adoption	31.12.2018	Le traitement de divers projets actuels de grande ampleur montre que les demandes incontestées de la motion ayant valeur de directive sont strictement appliquées. Ainsi, pour les projets que sont le nouveau centre de police de Berne, les campus à Berne et à Berthoud et le nouvel OCRN à Münchenbuchsee, le Grand Conseil a pu et peut se prononcer assez tôt dans le cadre du choix du site et des crédits pour les concours d'architecture. En ce qui concerne l'OCRN à Münchenbuchsee, la commune bourgeoise et la commune municipale ont aussi pu, en tant que propriétaires du droit de superficie, donner leur avis suffisamment tôt. Pour les projets de grande envergure, les demandes formulées dans la motion constituent la norme. La motion est ainsi mise en œuvre.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (**P1** : demande de prolongation d'un an / **P2** : demande de prolongation de deux ans).

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition
Chancellerie d'Etat (CHA)					
269-2015 M	Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature	14.03.2016 Adoption	31.12.2018	Le rapport sur la mise en œuvre de la réforme des Directions Phase 1 et la révision partielle de la loi d'organisation qui va de pair ont été mis en consultation jusqu'à fin novembre 2018. Le Conseil-exécutif évalue désormais les résultats de la consultation et adoptera cet objet en février 2019 à l'intention du Grand Conseil. L'examen aura lieu pendant la session d'été 2019.	P1
Direction de l'économie publique (ECO)					
002-2016 M	Messerli-Weber (Nidau, PEV) Suppression du monopole des ramoneurs	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	En été 2018 s'est déroulée une procédure de consultation sur un projet de loi allant dans le sens de cette intervention. Dans ce cadre, des mesures d'accompagnement visant à limiter les risques concernant les prix ou la fourniture de prestations ont été exigées. De telles mesures sont en cours d'examen.	F1
Direction des finances (FIN)					
028-2016 M	Köpfli (Berne, pvl) du 26.01.2016 Vente de Bedag Informatique SA	05.09.2016 Vote point par point : chiffre 1 : adoption sous forme de postulat chiffre 2 : rejet	31.12.2018	Le rapport du Conseil-exécutif sur la version actualisée de la stratégie de propriétaire de la Bedag Informatique SA est à l'ordre du jour de la session de mars 2019.	F1
124-2016 M	Les Verts (Imboden, Berne) du 07.06.2016 Adaptation de la législation sur les marchés publics	21.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'offre de bases et d'outils pour des achats durables sera revue et étendue dans le cadre de la révision totale et de l'harmonisation nationale de la législation sur les marchés publics. En l'état actuel du processus législatif intercantonal et fédéral, il ne faut pas compter sur une entrée en vigueur avant 2020.	F2
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)					
249-2014 M	Mühlheim, Bern (pvl) Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins	09.06.2015 Adoption	31.12.2016	La demande de la motionnaire est prise en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité lancée par la SAP sur le pilotage et le financement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie. L'étude de faisabilité sera terminée d'ici fin 2018. Le modèle concret de financement et de pilotage ne sera disponible qu'en 2019.	F2
262-2014 P	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Introduction du système de prévoyance-temps ?	09.06.2015 Adoption	31.12.2018	Les systèmes de prévoyance-temps visent à encourager la prise en charge bénévole de personnes âgées vivant chez elles. Des analyses visant à clarifier leur fonctionnement et à déterminer si et comment le canton de Berne peut soutenir ce type d'offres sont en cours. Une prolongation d'un an du délai de traitement permettra d'achever les travaux.	F1

158-2015 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Aide sociale : harmoniser la mise en œuvre dans le canton	26.01.2016 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2a : adoption et classement Point 2b : rejet Points 2c, 2d, 2e : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Points 4a, 4b, 4c, 4d : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Les points 1, 2c, 2d et 2e sont en cours d'examen. Les adaptations demandées impliquent de modifier la législation en vigueur. De premières approches ont déjà fait l'objet de discussions en 2017 entre la SAP, la Direction des finances (FIN) et l'Association des communes bernoises. L'introduction du service de révision requis aux points 3, 4a, 4b, 4c et 4d fera l'objet d'un projet pilote actuellement en cours d'élaboration.	F2
205-2015 M	Fuchs (Berne, UDC) Faire connaître l'accouchement confidentiel	17.03.2016 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : rejet Point 3 : adoption	31.12.2018	La motion 205-2015 doit être mise en œuvre dans le cadre de la prochaine révision partielle de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). D'après le calendrier actuel, le Conseil-exécutif devrait adopter la révision de la LSH à l'attention du Grand Conseil en juin 2020. Il est donc demandé de prolonger le délai de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.	F2
284-2015 M	Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC) Redéfinir la répartition régionale des places d'EMS	07.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La répartition des places d'EMS sera réétudiée dans le cadre de la planification des EMS (contrôle du contingent), qui aura lieu en 2019. Il est donc demandé de prolonger le délai de deux ans.	F2
039-2016 P	Stucki (Berne, PS-JS) Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'examen de la demande et des possibilités de financement a débuté en 2018. La question du financement se révèle complexe et nécessite d'autres clarifications. Comme ces travaux ne sont pas achevés, il est demandé de prolonger le délai de deux ans.	F2
054-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Remboursement de l'aide sociale : mieux imposer l'obligation après un héritage	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	La mise en œuvre de la motion requiert une adaptation de la LASoc. La SAP élaborera des propositions dans le cadre du projet <i>Optimisations dans le domaine de l'aide matérielle</i> pour améliorer et régler de manière plus systématique le remboursement des prestations d'aide sociale et est en contact à ce sujet avec l'Intendance cantonale des impôts.	F2
056-2016 M	Müller (Orvin, UDC) Intégration économique : rendre l'apprentissage de la langue obligatoire	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	La SAP examine les possibilités de mise en œuvre de la motion dans le cadre d'une adaptation de l'OASoc et de l'ordonnance du 22 octobre 2014 sur l'intégration de la population étrangère (Oint ; RSB 124.111). Cela ne sera toutefois possible qu'en 2019. Par ailleurs, la révision de la LASoc incite de manière tangible à l'apprentissage d'une langue officielle.	F2
147-2016 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Nouvelle répartition des communes dans les régions de primes	30.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a dûment intégré les exigences de la motion dans sa réponse à la consultation fédérale. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a mis son projet en consultation du 26 septembre 2016 au 13 janvier 2017. Les réponses ont été évaluées et les résultats sont à présent disponibles. A l'issue de la consultation, le DFI a remanié son projet. Les commissions parlementaires compétentes ont en outre demandé à être consultées et débattent actuellement du projet. Le DFI n'a pas encore communiqué de résultats définitifs.	F1
155-2016 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) Garantir la qualité des soins résidentiels. Comment faire ?	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	Le gouvernement estime que la stratégie cantonale et les mesures qui en découleront sont propres à garantir l'assurance qualité externe dans le domaine hospitalier. La Stratégie bernoise de gestion de la qualité des hôpitaux et des cliniques est disponible et publiée. Des travaux visant à étendre la palette des indicateurs de qualité ont déjà bien avancé. La mise en œuvre de la stratégie a par ailleurs commencé (réunions d'information, dialogue orienté sur les résultats avec les hôpitaux), mais nécessite encore un peu de temps.	F1

197-2016 P	Messerli (Nidau, PEV) Développer le don d'organe dans le canton de Berne	04.09.2017 Repoussé à la session de juin Adoption	31.12.2019	Une initiative populaire visant à promouvoir le don d'organes a été lancée en octobre 2017 (http://www.initiative.dondorganes.ch/). Elle vise à modifier la Constitution de manière à ce que chaque adulte décédé devienne un donneur d'organe potentiel à moins qu'il ne s'y soit opposé de son vivant dans un registre officiel (consentement présumé). L'initiative entend contribuer à augmenter le nombre de donneurs potentiels de manière à sauver autant de vies que possible tout en respectant la liberté de choix de chaque individu. Le Conseil-exécutif attendra le résultat de l'initiative avant d'étudier d'autres mesures au niveau cantonal.	F1
204-2016 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Des régions de primes équitables pour le canton de Berne	30.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a dûment intégré les exigences de la motion dans sa réponse à la consultation fédérale. Les données actuelles ne justifient pas l'affectation de l'Emmental et de la Haute-Argovie à la région de primes la plus basse. Le DFI a mis son projet en consultation du 26 septembre 2016 au 13 janvier 2017. Les réponses reçues ont été évaluées et les résultats sont à présent disponibles. A l'issue de la consultation, le DFI a remanié son projet. Les commissions parlementaires compétentes ont par ailleurs demandé à être consultées et débattent actuellement du projet. Le DFI n'a pas encore communiqué de résultats définitifs.	F1
Direction de l'instruction publique (INS)					
012-2017 M	Näf, Muri (PS) Compétences en lecture à la fin de la scolarité obligatoire	05.09.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption	31.12.2019	Le projet de promotion de la lecture a commencé. Il ne sera pas évalué avant la fin de l'année 2020.	P2
Direction de la police et des affaires militaires (POM)					
101-2015 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Politique de l'asile et de l'intégration : il faut agir !	16.11.2015 Vote point par point Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le Conseil fédéral a approuvé les nouveaux forfaits (Agenda Intégration, RMNA) et devrait sensiblement augmenter ses contributions aux coûts engendrés par les personnes du domaine de l'asile à partir de 2019. Selon la réglementation fédérale, la Confédération ne prévoit pas, cependant, de financer l'ensemble des coûts : certains montants ne seront financés qu'en partie (tâche commune). En novembre 2018, la SAP a lancé un appel d'offres OMC pour les partenaires régionaux, qui assumeront toute la responsabilité pour l'hébergement, l'aide sociale et l'intégration. Le modèle à trois échelons (situation normale, situation tendue, situation d'urgence) fait partie intégrante de l'appel d'offres afin de permettre au système de résister aux variations.	P2
220-2015 M	PS-JS-PSA (Brunner, Hinterkappelen) Accueil des réfugiés : mise en place d'un système d'incitation pour les communes	17.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	En novembre 2018, la SAP a lancé un appel d'offres OMC pour les partenaires régionaux. Ces derniers assumeront toute la responsabilité pour l'hébergement, l'aide sociale et l'intégration. Ils seront tenus de construire un réseau et de travailler en étroite collaboration avec, notamment, les préfectures et les communes. Les offres soumises par des partenaires régionaux potentiels devront présenter la manière concrète dont cette collaboration sera mise sur pied dans chaque région.	P2
222-2015 M	Brunner (Hinterkappelen, PS) Hébergement des réfugiés dans les communes du canton de Berne : nouvelles options	17.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	En novembre 2018, la SAP a lancé un appel d'offres OMC pour les partenaires régionaux. Ces derniers assumeront toute la responsabilité pour l'hébergement, l'aide sociale et l'intégration. Ils seront tenus de construire un réseau et de travailler en étroite collaboration avec, notamment, les préfectures et les communes. Les offres soumises par des partenaires régionaux potentiels devront présenter la manière concrète dont cette collaboration sera mise sur pied dans chaque région.	P2
051-2016 M	Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC) Politique d'information du canton de Berne : assurer la transparence	13.09.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a examiné la question. D'entente avec la Direction de la magistrature et sur la base d'un avis de droit, il est parvenu à la conclusion que la motion ne peut pas être mise en œuvre. Il présentera un rapport au Grand Conseil à ce sujet lors de la session de printemps 2019.	P1

100-2016 M	PBD (Kohli, Berne) Port de caméras-piéton par les fonctionnaires de police : création de bases légales	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La Police cantonale mène actuellement un projet indépendant afin de réaliser un examen complet de l'introduction et de la réglementation de caméras-piéton. Dans ce cadre, elle porte une attention particulière à la protection des données, à la protection de la personnalité, à la définition des domaines d'application pertinents pour la police, au rapport coûts-utilité et aux expériences d'autres corps de police en Suisse et à l'étranger.	P2
106-2016 M	Lanz (Thoune, UDC) Subventions périodiques prélevées sur le Fonds de loterie pour tous les châteaux d'importance nationale	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La révision de la législation cantonale sur les loteries précisera le système de subventions périodiques aux châteaux d'importance nationale et réglera la question de savoir si des fondations de droit privé peuvent être créées dans le but d'obtenir des subventions du Fonds de loterie.	P1
128-2016 M	Wenger (Spiez, PEV) Introduction d'une taxe écologique sur la mise en circulation des véhicules à moteur	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif examinera la proposition d'introduire un modèle de taxation écologique.	P2
138-2016 M	Wüthrich (Huttwil, PS) Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale	29.11.2016 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Les résultats de l'examen des effectifs de la Police cantonale seront présentés dans un rapport, qui permettra de déterminer si cette dernière doit prendre des mesures au niveau de son personnel et, le cas échéant, lesquelles. Le rapport devrait être présenté au Grand Conseil à la session d'été 2019.	P1

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

286-2015 M	Wälchli (Obersteckholz, UDC) Protection durable des prairies irriguées de Haute-Argovie : élaboration des critères	27.01.2016 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2018	L'élaboration d'un plan de quartier cantonal devant assurer la préservation durable des prairies irriguées, sur la base de critères supportables et proportionnés, est menée en étroite collaboration avec la fondation pour les prairies irriguées, les exploitants et les communes. Les travaux d'aménagement, qui ont débuté à l'automne 2016, ont bien progressé, de sorte que l'édiction du plan de quartier interviendra sans doute fin 2018 ou début 2019.	P2
165-2016 M	Wenger (Spiez, PEV, président de la CSéc) Müller (Berne, PLR, vice-président de la CSéc) Simplification des formalités pour l'accueil d'enfants dans des familles	30.11.2016 Vote point par point : Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » (ACE 786/2018) et a chargé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques de diriger les travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier (ACE 769/2018). La motion sera mise en œuvre dans ce contexte.	P2
313-2015 M	CIAT (Kropf, Berne, Les Verts) Meilleure protection contre les actions dilatoires	17.12.2017 Adoption	31.12.2018	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.	P2
125-2015 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Suppression de la procédure de mise sous scellés	27.1.16 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le postulat sera traité dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat qui sera vraisemblablement présentée au Grand Conseil fin 2019.	P2
017-2016 M	Kohli (Berne, PBD) Reconnaissance réciproque des brevets de notaire	13.9.16 Adoption	31.12.2018	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur le notariat qui sera vraisemblablement présentée au Grand Conseil fin 2019.	P2

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)					
290-2015	Berger (Aeschi, UDC)	16.03.2016	31.12.2018	Le projet de construction et le plan de route relatifs au giratoire sont en cours d'élaboration en étroite collaboration avec l'OFROU. La Kandertalstrasse passera aux mains de la Confédération au 1 ^{er} janvier 2020. L'approbation du projet sera soumise à la législation sur les routes nationales et la réalisation incombera à l'OFROU. Les travaux sont en cours, mais pas encore achevés. Par conséquent, il est demandé de prolonger le délai d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.	P1
M	Éliminer le goulet d'étranglement de Reichenbach	Adoption			
136-2016	Riem (Iffwil, PBD)	23.11.2016	31.12.2018	Les demandes formulées dans le postulat sont prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière du canton, qui sera traitée au Conseil-exécutif au cours du premier trimestre 2019. Par conséquent, il est demandé de prolonger le délai d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.	P1
M	Bâtiments de l'administration cantonale dans la région de Berne	Points 1 et 3 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait			

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
142-2016 M	CGes (Siegenthaler, Thoune) du 27.06.2016 Obtenir une vue d'ensemble des commissions	20.03.2017 Vote point par point : Point 1: adoption Point 1 : rejet du classement Point 2 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 3 : rejet du classement	31.12.2019	La liste des commissions tenue dans l'annuaire officiel du canton de Berne en vertu de l'article 37 LOCA a été épurée. L'examen centralisé de toutes les commissions spécialisées est fait de concert avec les DIR. Le Conseil-exécutif adoptera un rapport à ce sujet au premier trimestre 2019.
079-2017 M	Giauque (Ittigen, PLR) du 23.03.2017 La mémoire historique des femmes suisses est en danger !	04.09.2017 Vote point par point: Point 1: adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption et classement	31.12.2019	Les travaux ont été poursuivis dans le canton. En outre, des contacts ont été pris avec divers services fédéraux ainsi qu'avec l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) compte tenu des interventions en suspens à l'échelon fédéral.
174-2017 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 23.08.2017 Garantir la diversité de la presse dans le canton de Berne et la représentativité démocratique des médias dans les régions et dans la Région capitale suisse	20.11.2017 Vote point par point: Point 1: adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption et classement	31.12.2019	Les travaux ont été lancés dans le canton. Le groupe de travail comptera aussi des externes. L'Office de la communication est notamment en contact avec l'association bernoise des éditeurs et éditrices de presse (Berner Zeitungsverlegerverband). Les documents créés il y a 20 ans à l'occasion de l'élaboration d'un projet de loi sur l'encouragement indirect des médias sont examinés en guise de préparatifs. Le rapport sur les instruments d'encouragement des médias sera soumis au Grand Conseil pendant la session d'hiver 2019.
184-2017 M	PS-JS-PSA (Hügli, Biel/Bienne) du 04.09.2017 Garantir la démocratie dans le canton de Berne – maintenir la diversité médiatique et les emplois !	20.11.2017 Vote point par point : Point 1: adoption et classement Point 2 : retiré Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Voir les remarques concernant la M 174-2017

163-2017 M	Graber (La Neuveville, UDC) du 19.06.2017 Relocalisation des institutions bernoises sises à Moutier	06.12.2017 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2019	Les travaux liés à un éventuel changement d'appartenance cantonale de Moutier sont suspendus en raison de la procédure de recours contre la votation du 18 juin 2017.
193-2017 M	Benoit (Corgémont, UDC) du 04.09.2017 Pas de transfert de commune(s) au canton du Jura sans suppression des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne	06.12.2017 Vote point par point: Adoption	31.12.2019	Mise en œuvre dans le cadre de négociations sur un éventuel changement de canton de Moutier, qui n'est pas encore à l'ordre du jour.
135-2017 M	Dunning (Biel/Bienne, PS) du 07.06.2017 Bilinguisme : pour un accès égalitaire aux prestations cantonales	19.03.2018 Vote point par point : Point 1: adoption et classement Point 2 : retiré Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le traitement de cette intervention a été confié par le Conseil-exécutif à la commission d'experts sur le bilinguisme. Le 24 octobre 2018, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport de cette commission. Sa recommandation n°17 comporte des propositions concrètes de mise en œuvre de la motion. La Chancellerie d'Etat élabore actuellement une évaluation politique du rapport de la commission d'experts ainsi qu'une proposition de mise en œuvre des recommandations proposées par la commission d'experts.
015-2018 P	Gerber (Reconvilier, PEV) du 24.01.2018 Adapter les cercles électoraux pour les élections au Conseil du Jura bernois	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	La Chancellerie d'Etat a entamé les travaux de mise en œuvre du postulat.
016-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 24.01.2018 Honneur à Charles-Albert Gobat, Bernois prix Nobel de la paix	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	Les travaux de mise en œuvre de la motion transformée en postulat ont été lancés en collaboration avec le service des monuments historiques de la ville de Berne et l'Office cantonal de la culture.
087-2018 M	Veglio (Zollikofen, PS) du 29.04.2018 Le studio de la radio doit rester à Berne	04.09.2018 Adoption	31.12.2020	Le 19 septembre 2018, le conseil d'administration de la SRG SSR a décidé que le studio de radio de Berne serait transféré pour une part essentielle à Zurich-Leutschenbach. Le Conseil-exécutif travaille désormais, en collaboration avec la ville de Berne, la Région capitale suisse ainsi qu'avec la SSR Berne Fribourg Valais, à ce que le site de Berne soit inscrit dans la loi. Il l'a notamment demandé lors de la consultation relative à une nouvelle loi sur les médias électroniques (ACE n°1018 du 17.10.18). Il soutient par ailleurs les initiatives parlementaires déposées fin septembre 2018 par six membres du Conseil des Etats et du Conseil national, dont Albert Rösti et Regula Rytz, qui veulent garantir une production décentralisée des programmes de la SRG SSR. Ces initiatives parlementaires seront examinées début 2019 pour la première fois par les commissions compétentes. Le Conseil fédéral a prévu d'adopter le message relatif à la loi fédérale sur les médias électroniques au second semestre 2019.

Direction de l'économie publique (ECO)

110-2018 M	Saxer (Gümligen, PLR) Décisions de mise sous protection au sens de la loi sur la protection de la nature : renforcement des responsabilités des communes	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion doit s'inscrire dans le cadre d'une adaptation, de toute façon nécessaire, de la loi cantonale sur la protection de la nature (RSB 426.11). Cette adaptation doit être entamée dans le cadre du plan sectoriel Biodiversité. Ce dernier fait l'objet d'une procédure de consultation jusqu'à fin 2018. Le délai sera prolongé si le calendrier l'exige.
---------------	---	------------------------	------------	---

223-2016 P	Hügli (Biel/Bienne, PS) Lutte contre les fermetures d'offices de poste dans les communes bernoises	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	Il est capital que l'économie et la population du canton de Berne bénéficient d'un bon approvisionnement dans le domaine des services postaux. La forme présentée par cette offre, par contre, est moins importante. Il s'agit d'évaluer au cas par cas et en tenant compte de toutes les circonstances si les prestations doivent être fournies par un office de poste traditionnel ou par d'autres points d'accès. Dans le canton de Berne, la Poste mène le dialogue sur le réseau des offices de poste directement avec les régions d'aménagement, les conférences régionales et les villes de Berne, Bienne et Thoun. Au vu de la taille du canton de Berne et de la diversité des besoins régionaux, cette procédure a fait ses preuves. Le Conseil-exécutif accueille favorablement la modification prévue de l'ordonnance sur la Poste et les nouvelles consignes d'accessibilité aux prestations de la Poste fixées dans ce cadre. Dans sa prise de position, il soutient notamment la possibilité de définir au niveau cantonal les critères d'accessibilité aux offices postaux et agences postales, l'introduction de consignes d'accessibilité pour les centres urbains et les agglomérations ainsi que l'obligation faite à la Poste de dialoguer régulièrement avec les cantons.
078-2018 M	von Kaenel (Villeret, PLR) Supprimer le double contrôle de combustion des chauffages	28.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement. De premières clarifications et une analyse de la situation sont en cours.
204-2017 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) Même les gens du voyage étrangers sont soumis au droit en vigueur	28.03.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement. L'évolution de la situation est sous observation.
170-2017 M	Berger (Aeschi, UDC) Réguler la population de lynx dans le canton de Berne	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement. De premières clarifications ont été effectuées.
218-2017 M	Graf (Interlaken, PS) Des conditions équitables pour l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne par rapport à l'hôtellerie des autres cantons de tourisme	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Des clarifications sur ce thème devraient être menées dans le cadre d'un travail d'étude réalisé au sein de l'Unité de recherche en tourisme du Center for Regional Economic Development (CRED-T) de l'Université de Berne (appel d'offres en cours).
227-2017 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prendre des mesures concrètes contre le chômage de longue durée et la fin des prestations pour éviter un transfert à l'aide sociale	07.06.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement. Une première analyse de la situation a été menée avec la SAP.
214-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Création d'un village numérique dans l'Oberland bernois	05.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement.
235-2017 M	Etter (Treiten, PBD) Entretien des ouvrages de la correction des eaux du Jura pour garantir la production agricole	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement.
100-2018 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Mesures à prendre pour protéger notre forêt	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	Début octobre, un entretien a été organisé avec les représentants et représentantes des motionnaires. Le conseiller d'Etat C. Ammann a validé les propositions de mise en œuvre formulées à cette occasion : Une liste de contrôle pour la remise de dossiers susceptibles d'être approuvés est en cours d'élaboration. Elle devrait, d'ici à février 2019, être à disposition des personnes souhaitant ouvrir un entrepôt humide. Sur demande, il est aujourd'hui déjà possible d'obtenir une contribution financière pour faire traiter par des professionnels les dossiers susceptibles d'être approuvés.
079-2018 M	Leiser (Worb, PEV) Création d'une plateforme cantonale d'achats pour les pompiers	21.11.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les clarifications requises seront entamées dans le courant de l'année 2019.

Direction des finances (FIN)				
304-2015 M	Pfister (Zweismimmen, PLR) du 25.11.2015 Entreprises publiques : création d'un bureau des lanceurs d'alerte	01.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La révision des dispositions du Code des obligations (CO) encore attendue qui est mentionnée dans la réponse n'a pas encore été adoptée. Le Conseil fédéral a présenté le message relatif à un projet revu le 21 septembre 2018.
190-2016 P	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 13.09.2016 Installation de capteurs solaires et assainissements énergétiques : effets sur la fiscalité	22.03.2017 Adoption	31.12.2019	Le rapport demandé est en cours. Un arrêt déterminant du Tribunal fédéral est encore attendu.
192-2016 M	PEV (Streit-Stettler, Berne) du 13.09.2016 Cyberadministration : élaboration d'une stratégie	22.03.2017 Vote point par point : chiffre 1 : adoption chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La nouvelle stratégie «Administration numérique du canton de Berne» est en cours d'élaboration. Le Conseil-exécutif devrait l'édicter durant le premier semestre 2019.
213-2016 M	Lanz (Thoune, UDC) du 16.11.2016 Plus de ressources imposables pour le canton de Berne	13.06.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	L'intervention sera traitée dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts 2021.
050-2017 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) du 20.03.2017 Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers	28.11.2017 Adoption	31.12.2019	L'intervention sera traitée dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts 2021.
051-2017 P	PLR (Haas, Berne) du 20.03.2017 Création d'un impôt minimal compensatoire	12.09.2017 Adoption	31.12.2019	L'intervention sera traitée dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts 2021.
069-2017 M	Schindler (Berne, PS) du 20.03.2017 Egalité et liberté de choix dans la déclaration d'impôt aussi	12.09.2017 Vote point par point : chiffre 1 : rejet chiffres 2 et 3 : adoption	31.12.2019	Les travaux de mise en œuvre sont achevés. L'importation automatique des données en cas de mariage sera possible à partir de l'année civile 2019 (pour l'année fiscale 2018).
147-2017 M	Köpfli (Berne, pvl) du 13.06.2017 Permettre de remplir la déclaration d'impôt entièrement par voie électronique	28.03.2018 Adoption	31.12.2020	La mise en œuvre est réalisée pour l'année fiscale 2018 (à partir de l'année civile 2020).
159-2017 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 13.06.2017 Subventions cantonales dans une proportion suffisante pour des prestations personnelles et des prestations de tiers	28.03.2018 Vote point par point : chiffre 1 : adoption sous forme de motion et classement chiffre 2 : adoption sous forme de motion et classement chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le Conseil-exécutif est d'avis que toutes les institutions doivent s'efforcer de fournir un financement propre d'au moins 10 pour cent. L'examen exigé au chiffre 3 de l'intervention n'est pas encore terminé.
058-2018 M	Sommer (Wynigen, PLR) du 19.03.2018 Rendre à nouveau possible la réalisation de projets PPP	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	La motion adoptée pendant la session de novembre 2018 charge le Conseil-exécutif de rendre à nouveau possibles les projets de partenariat public-privé (projets PPP) et si nécessaire, d'adapter les bases légales de manière à ce que les projets PPP ne soient plus néfastes aux finances cantonales. Le Conseil-exécutif a déjà procédé aux modifications légales nécessaires à cet effet dans la révision partielle en cours de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) au 1 ^{er} janvier 2020. La procédure de consultation à ce sujet se déroule actuellement et dure jusqu'au 8 février 2019.
170-2018 M	Trüssel (Trimstein, pvl) du 03.09.2018 Maintenir l'exonération fiscale accordée aux expert-e-s de la formation professionnelle	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	L'intervention sera traitée dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts 2021.

Direction de l'économie publique (ECO)				
110-2018 M	Saxer (Gümligen, PLR) Décisions de mise sous protection au sens de la loi sur la protection de la nature : renforcement des responsabilités des communes	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion doit s'inscrire dans le cadre d'une adaptation, de toute façon nécessaire, de la loi cantonale sur la protection de la nature (RSB 426.11). Cette adaptation doit être entamée dans le cadre du plan sectoriel Biodiversité. Ce dernier fait l'objet d'une procédure de consultation jusqu'à fin 2018. Le délai sera prolongé si le calendrier l'exige.
223-2016 P	Hügli (Biel/Bienne, PS) Lutte contre les fermetures d'offices de poste dans les communes bernoises	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	Il est capital que l'économie et la population du canton de Berne bénéficient d'un bon approvisionnement dans le domaine des services postaux. La forme présentée par cette offre, par contre, est moins importante. Il s'agit d'évaluer au cas par cas et en tenant compte de toutes les circonstances si les prestations doivent être fournies par un office de poste traditionnel ou par d'autres points d'accès. Dans le canton de Berne, la Poste mène le dialogue sur le réseau des offices de poste directement avec les régions d'aménagement, les conférences régionales et les villes de Berne, Bienne et Thoun. Au vu de la taille du canton de Berne et de la diversité des besoins régionaux, cette procédure a fait ses preuves. Le Conseil-exécutif accueille favorablement la modification prévue de l'ordonnance sur la Poste et les nouvelles consignes d'accessibilité aux prestations de la Poste fixées dans ce cadre. Dans sa prise de position, il soutient notamment la possibilité de définir au niveau cantonal les critères d'accessibilité aux offices postaux et agences postales, l'introduction de consignes d'accessibilité pour les centres urbains et les agglomérations ainsi que l'obligation faite à la Poste de dialoguer régulièrement avec les cantons.
078-2018 M	von Kaenel (Villeret, PLR) Supprimer le double contrôle de combustion des chauffages	28.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement. De premières clarifications et une analyse de la situation sont en cours.
204-2017 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) Même les gens du voyage étrangers sont soumis au droit en vigueur	28.03.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement. L'évolution de la situation est sous observation.
170-2017 M	Berger (Aeschi, UDC) Réguler la population de lynx dans le canton de Berne	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement. De premières clarifications ont été effectuées.
218-2017 M	Graf (Interlaken, PS) Des conditions équitables pour l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne par rapport à l'hôtellerie des autres cantons de tourisme	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Des clarifications sur ce thème devraient être menées dans le cadre d'un travail d'étude réalisé au sein de l'Unité de recherche en tourisme du Center for Regional Economic Development (CRED-T) de l'Université de Berne (appel d'offres en cours).
227-2017 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prendre des mesures concrètes contre le chômage de longue durée et la fin des prestations pour éviter un transfert à l'aide sociale	07.06.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement. Une première analyse de la situation a été menée avec la SAP.
214-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Création d'un village numérique dans l'Oberland bernois	05.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement.
235-2017 M	Etter (Treiten, PBD) Entretien des ouvrages de la correction des eaux du Jura pour garantir la production agricole	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement.
100-2018 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Mesures à prendre pour protéger notre forêt	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	Début octobre, un entretien a été organisé avec les représentants et représentantes des motionnaires. Le conseiller d'Etat C. Ammann a validé les propositions de mise en œuvre formulées à cette occasion : Une liste de contrôle pour la remise de dossiers susceptibles d'être approuvés est en cours d'élaboration. Elle devrait, d'ici à février 2019, être à disposition des personnes souhaitant ouvrir un entrepôt humide. Sur demande, il est aujourd'hui déjà possible d'obtenir une contribution financière pour faire traiter par des professionnels les dossiers susceptibles d'être approuvés.
176-2018 M	Kipfer (Münsingen, PEP) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	La motion a été adoptée pendant la session de novembre 2018. Le Conseil-exécutif examine actuellement sa mise en œuvre concrète.

Direction de l'économie publique (ECO)				
110-2018 M	Saxer (Gümligen, PLR) Décisions de mise sous protection au sens de la loi sur la protection de la nature : renforcement des responsabilités des communes	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion doit s'inscrire dans le cadre d'une adaptation, de toute façon nécessaire, de la loi cantonale sur la protection de la nature (RSB 426.11). Cette adaptation doit être entamée dans le cadre du plan sectoriel Biodiversité. Ce dernier fait l'objet d'une procédure de consultation jusqu'à fin 2018. Le délai sera prolongé si le calendrier l'exige.
223-2016 P	Hügli (Biel/Bienne, PS) Lutte contre les fermetures d'offices de poste dans les communes bernoises	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	Il est capital que l'économie et la population du canton de Berne bénéficient d'un bon approvisionnement dans le domaine des services postaux. La forme présentée par cette offre, par contre, est moins importante. Il s'agit d'évaluer au cas par cas et en tenant compte de toutes les circonstances si les prestations doivent être fournies par un office de poste traditionnel ou par d'autres points d'accès. Dans le canton de Berne, la Poste mène le dialogue sur le réseau des offices de poste directement avec les régions d'aménagement, les conférences régionales et les villes de Berne, Bienne et Thoun. Au vu de la taille du canton de Berne et de la diversité des besoins régionaux, cette procédure a fait ses preuves. Le Conseil-exécutif accueille favorablement la modification prévue de l'ordonnance sur la Poste et les nouvelles consignes d'accessibilité aux prestations de la Poste fixées dans ce cadre. Dans sa prise de position, il soutient notamment la possibilité de définir au niveau cantonal les critères d'accessibilité aux offices postaux et agences postales, l'introduction de consignes d'accessibilité pour les centres urbains et les agglomérations ainsi que l'obligation faite à la Poste de dialoguer régulièrement avec les cantons.
078-2018 M	von Kaenel (Villeret, PLR) Supprimer le double contrôle de combustion des chauffages	28.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement. De premières clarifications et une analyse de la situation sont en cours.
204-2017 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) Même les gens du voyage étrangers sont soumis au droit en vigueur	28.03.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement. L'évolution de la situation est sous observation.
170-2017 M	Berger (Aeschi, UDC) Réguler la population de lynx dans le canton de Berne	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement. De premières clarifications ont été effectuées.
218-2017 M	Graf (Interlaken, PS) Des conditions équitables pour l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne par rapport à l'hôtellerie des autres cantons de tourisme	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Des clarifications sur ce thème devraient être menées dans le cadre d'un travail d'étude réalisé au sein de l'Unité de recherche en tourisme du Center for Regional Economic Development (CRED-T) de l'Université de Berne (appel d'offres en cours).
227-2017 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prendre des mesures concrètes contre le chômage de longue durée et la fin des prestations pour éviter un transfert à l'aide sociale	07.06.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement. Une première analyse de la situation a été menée avec la SAP.
214-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Création d'un village numérique dans l'Oberland bernois	05.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement.
235-2017 M	Etter (Treiten, PBD) Entretien des ouvrages de la correction des eaux du Jura pour garantir la production agricole	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	En cours de traitement.
100-2018 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Mesures à prendre pour protéger notre forêt	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	Début octobre, un entretien a été organisé avec les représentants et représentantes des motionnaires. Le conseiller d'Etat C. Ammann a validé les propositions de mise en œuvre formulées à cette occasion : Une liste de contrôle pour la remise de dossiers susceptibles d'être approuvés est en cours d'élaboration. Elle devrait, d'ici à février 2019, être à disposition des personnes souhaitant ouvrir un entrepôt humide. Sur demande, il est aujourd'hui déjà possible d'obtenir une contribution financière pour faire traiter par des professionnels les dossiers susceptibles d'être approuvés.
177-2018 M	Kipfer (Münsingen ; PEV) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	La motion a été adoptée pendant la session de novembre 2018. Le Conseil-exécutif examine actuellement sa mise en œuvre concrète.

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)				
276-2013 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Institutions pour personnes handicapées : comparaison de la dotation en personnel et des tarifs	20.03.2014 Adoption	31.12.2018	Il a été décidé à l'été 2018 que la mise en œuvre de la stratégie cantonale en faveur des personnes handicapées ne serait pas réglée dans la LPASoc, mais ferait l'objet d'une législation distincte à une date ultérieure. Cette décision a retardé l'introduction des coûts normatifs demandés dans la motion de même que l'évaluation des besoins individuels et la comparabilité des plans de dotation en personnel. Les exigences formulées dans la motion seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration de la législation séparée.
278-2014 M	Müller (Berne, PLR) Compensation des charges de l'aide sociale : éliminer les effets pervers	09.06.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2019	L'examen du point 1 et la mise en œuvre du point 2 sont en cours. Il s'agit en particulier d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources, ce qui implique d'adapter la législation en vigueur. De premières approches ont fait l'objet de discussions entre la SAP, la Direction des finances (FIN) et l'Association des communes bernoises en 2017. Pour des questions de délai, il n'est plus possible d'en tenir compte dans les révisions en cours de la législation.
034-2015 M	Zumstein (Bützberg, PLR) Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé	09.06.2015 Adoption	31.12.2019	L'élaboration d'une stratégie de la santé a débuté en 2017. Après examen du processus, il a été décidé d'élaborer au préalable une stratégie globale puis de concrétiser celle-ci sous forme de stratégies partielles. Une analyse minutieuse de la situation actuelle a permis d'identifier les points forts et les points faibles, les opportunités et les risques. Une vision et une mission ont ensuite été élaborées et des objectifs et des mesures définis. La SAP a présenté les résultats obtenus au comité de pilotage, au sein duquel siégeaient également des partenaires externes. La stratégie de la santé est actuellement en cours de consolidation. Le processus politique débutera à partir du second semestre 2019.
075-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Freiner l'explosion du coût de l'aide sociale	24.11.2015 Points 1 à 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : retrait	31.12.2019	Les points 1 à 4 sont en cours d'examen. Il s'agit en particulier d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources, ce qui implique d'adapter la législation en vigueur. De premières approches ont fait l'objet de discussions entre la SAP, la FIN et l'Association des communes bernoises en 2017. De nouveaux modèles d'incitations ont été définis en 2018. Ils devront être discutés avec la FIN et l'Association des communes bernoises en 2019. Pour des questions de délai, il n'est plus possible d'en tenir compte dans les révisions en cours de la législation.
109-2015 M	Schnegg-Affolter (Lyss, PEV) Mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale	24.11.2015 Adoption	31.12.2019	Il sera répondu aux questions soulevées par la motionnaire dans le prochain rapport sur la politique familiale. La nouvelle version de la Stratégie de politique familiale devrait être disponible en 2019 ou en 2020.
117-2016 M	Bachmann (Nidau, PS) Entrée en EMS : versement d'une avance de frais	25.01.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	En 2018, l'Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne (OPAH) a réalisé un sondage auprès des EMS afin de mieux connaître la pratique actuelle concernant les dépôts versés lors de l'admission et le montant des pertes enregistrées. L'analyse des résultats est en cours. Sur cette base, des solutions juridiques seront étudiées avec attention. Les approches des autres cantons en matière d'avances de frais seront également prises en compte.
164-2016 P	Bernasconi (Malleray, PS) Prise en charge des adolescents et jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans dans le Jura bernois et à Bienne francophone	20.03.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La SAP veille à proposer une offre adaptée aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes du Jura bernois. Elle soutient ainsi activement depuis la fin du 1 ^{er} semestre 2016 les parents qui cherchent à placer leurs enfants dans une école spécialisée. En collaboration avec l'INS, des séances de coordination ont régulièrement lieu avec des institutions du Jura francophone. En 2018, ce système a permis de trouver rapidement une place appropriée pour tous les enfants. Si nécessaire, de nouvelles places sont créées et/ou des classes ouvertes. Les autorités de placement procèdent actuellement à une évaluation des besoins concernant les places d'urgence et d'intervention de crise pour les 6-16 ans afin d'optimiser l'offre. Les autres demandes formulées dans le postulat seront examinées dans le cadre du projet dédié aux prestations particulières d'encouragement et de protection placé sous l'égide de la JCE (PPEP, faisant suite au projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires [Oeac]). Dans le domaine de la scolarité spécialisée, les demandes seront traitées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé et de la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210).

235-2016 P	Dunning (Biel/Bienne, PS) Améliorer l'apprentissage d'une ou des langues officielles par les étrangères et les étrangers	12.09.2017 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement Point 4 : rejet	31.12.2019	Les demandes énoncées dans le postulat rejoignent en grande partie la motion 056-2016 Müller (Orvin, UDC). Elles seront donc également intégrées à l'adaptation de l'OASoc et de l'OInt. Cela ne sera cependant possible qu'en 2019. La révision de la LASoc incite elle aussi à l'apprentissage d'une langue officielle, notamment grâce à un soutien renforcé de l'Etat.
022-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Intégration des requérants d'asile titulaires d'un permis B	06.12.2017	31.12.2019	La mise en œuvre de cette motion sera abordée dans le cadre des prochaines étapes du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE). La situation a entre-temps quelque peu évolué, notamment avec l'adoption de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). La Confédération devrait augmenter à 18 000 francs les forfaits d'intégration à compter de mai 2019 tout en définissant des directives claires pour les cantons quant à la manière d'utiliser ces moyens. Des mesures d'intégration sociale sont par exemple prévues. De plus, l'octroi de permis de travail pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés est devenu beaucoup plus difficile depuis fin 2017 car les autorités sont davantage tenues de garantir le respect des conditions de travail usuelles du lieu et de la branche (figurant généralement dans les conventions collectives de travail). Des ébauches de solution sont actuellement à l'étude. Le 6 novembre 2018 a été lancé un appel d'offres public relatif à l'attribution de lots à de futurs partenaires régionaux du domaine de l'asile et des réfugiés. La mise en œuvre concrète (plus ou moins proche du modèle grison) dépendra en partie des offres retenues.
056-2017 P	PLR (Kohler, Spiegel b. Bern) Abandonner la vision compartimentée dans le domaine bernois de la santé	24.01.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir), la seule adaptation de la structure de la SAP concerne le transfert du Laboratoire cantonal à la Direction de l'économie publique (ECO). La SAP est par ailleurs en train de mettre au point une stratégie de la santé. Dans ce cadre, les points faibles et domaines à risque suivants ont été identifiés : intégration des soins, coordination au niveau des interfaces des domaines de soins et organisation actuelle de l'administration. Les divers éléments de la stratégie – analyse actuelle, analyse SWOT, vision, mission, objectifs stratégiques et mesures – ont été définis, et une consolidation est actuellement en cours. Le processus politique débutera ensuite, soit à partir de mi-2019.
090-2017 FM	Striffeler (Mürset, PS) Equipes mobiles en soins palliatifs : une nécessité selon la planification des soins	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les contrats de prestations existants garantissent d'ores et déjà la prise en charge palliative dans 22 sites hospitaliers du canton de Berne, à savoir ceux qui disposent du mandat de prestations « paquet de base chirurgie et médecine interne ». Le Conseil-exécutif a par ailleurs octroyé sept mandats de soins palliatifs spécialisés en hôpital, dont un hors canton (Fondation Chrysalide NE). Quant aux soins palliatifs ambulatoires, ils sont assurés par les services d'aide et de soins à domicile communaux et régionaux dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal. L'essai pilote <i>Equipes mobiles de soins palliatifs</i> ne sert pas à financer les prestations fournies aux patients et aux patientes, mais à tester des mesures de réseautage, de sensibilisation et de coordination dans les soins palliatifs interdisciplinaires et à évaluer des réseaux de prise en charge particuliers. Le budget 2019 ainsi que le plan intégré mission-financement 2020-2022 prévoient 3,6 millions de francs par année pour la réalisation de l'essai pilote. L'autorisation de dépense pour le crédit d'objet de 10,95 millions de francs alloué à cet essai sera soumise au Grand Conseil à la session de mars 2019.

137-2017 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) Mise en œuvre de la stratégie en matière de soins palliatifs dans le canton de Berne – Permettre un encadrement adapté des personnes gravement malades et réduire les coûts !	25.10.2017 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption et classement Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat Point 6 : adoption	31.12.2019	Point 2 : Pour promouvoir les équipes mobiles en soins palliatifs (EMSP), la SAP mène un essai pilote de trois ans, aux termes de l'article 4, alinéa 1, lettres c et d de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP ; RSB 811.01). L'essai pilote devrait débiter en été 2019, à condition que le Conseil-exécutif et le Grand Conseil autorisent la dépense (session de mars 2019) et qu'aucun référendum facultatif ne soit demandé. Point 4 : depuis cette année, un groupe de travail national étudie les modalités de prise en charge adéquate des personnes présentant un handicap ou atteintes de maladies psychiatriques, des enfants et des adolescents ainsi que d'autres groupes vulnérables en soins palliatifs. En parallèle, la SAP examine si des groupes cibles spécifiques présentent des besoins non couverts par les structures actuelles du canton de Berne. Point 5 : le canton de Berne a tout au plus une influence limitée sur le taux de rémunération des prestations dans le système des forfaits par cas (DRG), le tarif ambulatoire (TARMED) et le financement des soins dans le secteur des services d'aide et de soins à domicile ainsi que dans celui des soins hospitaliers de longue durée. Il concentre donc son action sur les aspects qui relèvent de sa compétence, dans la mesure où sa situation financière le lui permet. Concrètement, il soutient les soins palliatifs spécialisés dans deux domaines. Il assortit ainsi d'un supplément la rétribution des soins oncologiques et palliatifs spécialisés dans le secteur ambulatoire. De plus, l'essai pilote mentionné au point 2 vise à indemniser les spécialistes qui soutiennent à distance les intervenants dans des situations très complexes pour leurs prestations de conseil et de soutien non financées ou disposant d'un financement insuffisant. Point 6 : Le canton de Berne rendra compte dans la prochaine planification des soins de l'effet des mesures définies dans la planification 2016. Il procédera à l'évaluation de l'essai pilote prévu et espère en tirer d'importants enseignements.
149-2017 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) Sages-femmes : réduction des coûts de santé grâce à une offre professionnelle de conseil et de suivi en deux langues pour tout le canton	24.01.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'Office du médecin cantonal (OMC) de la SAP est actuellement en discussion avec plusieurs organisations et parties intéressées (p. ex. la section bernoise de la Fédération suisse des sages-femmes, l'association appel sage-femme et plusieurs sages-femmes) afin de discuter des diverses conditions générales.
153-2017 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) Réduire les coûts de la santé : encourager les traitements ambulatoires, éviter les incitations inopportunes du système tarifaire actuel et ainsi soulager les contribuables et les payeurs de primes !	18.10.2017 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : rejet Point 6 : adoption	31.12.2019	Point 1 : le groupe de suivi AVOS (ambulant vor stationär / l'ambulatoire avant le stationnaire) discutera et planifiera les étapes nécessaires à la mise en œuvre conjointement avec les fournisseurs de prestations et les associations. Point 2 : l'OFSP a défini des critères préconisant un traitement en mode hospitalier, qui ont été adoptés par le canton de Berne. Point 3 : le Conseil-exécutif reprend la liste de l'OFSP concernant les six groupes d'intervention devant être réalisés en mode ambulatoire. Point 4 : le Conseil-exécutif est favorable à une solution uniforme au niveau national. Point 6 : le Conseil-exécutif soutient sans réserve la demande de s'engager dans le cadre des négociations menées au niveau fédéral pour que la planification des soins reste une prérogative cantonale.
157-2017 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Obtenir une part équitable de moyens de Promotion Santé Suisse dans le canton de Berne	24.01.2018 Point 1 : adoption Point 2 : rejet	31.12.2020	D'une part, la mise sur pied des deux programmes d'action cantonaux (PAC) <i>Berne en santé</i> et <i>Vieillir en pleine forme</i> a permis de répondre à la demande formulée dans la motion puisque le canton de Berne s'est vu octroyer le montant maximal par le fonds d'encouragement des PAC de Promotion Santé Suisse. D'autre part, la SAP aide différents partenaires à obtenir des subventions supplémentaires pour le canton de Berne (notamment dans le cadre du programme d'encouragement Prévention dans le domaine des soins). Un premier succès a été enregistré en novembre 2018 (subventionnement d'environ 200 000 francs). D'autres possibilités d'obtention pour la population bernoise de fonds / de subventions supplémentaires de la part de Promotion Santé Suisse sont régulièrement examinées.
226-2017 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Relevé statistique du nombre de personnes en fin de droit et de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne	29.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La SAP étudiera attentivement le rapport coût-bénéfice de la demande en 2019.
246-2017	PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen)	21.02.2018	31.12.2020	Le modèle de coûts normatifs en psychiatrie, qui a été introduit en 2017 et qui se fonde sur des prestations

M	Avenir de la santé : renforcement des offres de traitement ambulatoire dans le domaine des soins psychiatriques	Adoption sous forme de postulat		individuelles clairement définies, garantit l'achat de prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour conformes aux besoins. Depuis sa mise en place, tant les données chiffrées qu'une enquête réalisée auprès du personnel au printemps 2018 indiquent une augmentation du volume des prestations. Cette évolution coïncide avec l'objectif du canton de promouvoir le domaine ambulatoire. L'Office des hôpitaux (ODH) élabore actuellement une stratégie visant à rétribuer de manière ciblée les prestations psychiatriques ambulatoires en se fondant sur les besoins régionaux et la composition des cas. Lors de l'achat des prestations, il tiendra également compte de la place des offres dans la chaîne de traitement.
018-2018 M	Mühlheim (Bern, pvl) Séparation des pouvoirs dans nos hôpitaux	12.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La tenue extraordinaire d'élections au conseil d'administration du Groupe de l'Ile le 1 ^{er} février 2019 mettra fin aux doubles mandats dans les hôpitaux publics. La demande de la motionnaire sera donc réalisée en 2019.
032-2018 M	Junker Burkhard (Lyss, PSS) Mettre à profit le potentiel d'économie dans l'aide sociale et conserver la structure tarifaire actuelle pour les frais dentaires	12.06.2018 Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2020	La SAP mettra en œuvre la requête de la motion au 1 ^{er} janvier 2019. En substance, les services sociaux seront tenus de prendre en charge les frais dentaires exclusivement à l'ancien tarif SUVA par le biais de la compensation des charges.
051-2018 M	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) L'avenir du secteur de la santé passe par des soins ambulatoires solides	06.06.2018 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : classement Point 4 : classement Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En 2018, la SAP s'est employée, en collaboration avec des représentantes et des représentants de services d'aide et de soins à domicile, à axer davantage le système de rétribution de l'obligation de prise en charge sur les besoins et les prestations. Dès 2019, la rétribution sera calculée sur la base d'un tarif mixte pondéré qui sera combiné à une contribution de base par habitant et par habitant. La réduction de 6 millions de francs de la contribution par personne au titre de l'obligation de prise en charge décidée par le Grand Conseil sera elle aussi mise en œuvre à compter de 2019. Le groupe de travail étudiera en 2019-2020 les possibilités d'extension de l'obligation de prise en charge à tous les prestataires (de l'obligation de prise en charge à la sécurité des soins) ainsi que le rôle des infirmières et infirmiers indépendants dans le système des soins ambulatoires.
061-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) Créer des structures d'accueil extrafamilial qui répondent aux besoins	22.11.2018 Point 1 : rejet Point 2 : adoption et classement Point 3 : rejet Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption et classement	31.12.2020	La SAP répondra à la demande de la motionnaire (point 4) en étudiant des mesures visant à promouvoir et à soutenir la formation du personnel des crèches.
064-2018 P	Blum (Melchnau, PS) Transfert de l'éducation précoce spécialisée et du développement de la petite enfance à la Direction de l'instruction publique	19.11.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les clarifications destinées à déterminer une structure de projet adéquate permettant d'examiner, dans le cadre de la réorganisation des Directions, les compétences en termes d'offres et de mesures pour la petite enfance sont en cours. Ce faisant, il convient de tenir compte du fait que l'examen doit s'effectuer en coordination avec le projet de révision de la LEO et celui relatif aux prestations particulières d'encouragement et de protection.
067-2018 M	PS-JS-PSA (Marti, Berne) Faire la lumière sur les essais cliniques en psychiatrie	06.09.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les résultats de la thèse de doctorat sur les essais cliniques dans les Services psychiatriques universitaires (SPU), actuellement en cours à l'Université de Berne, devraient être disponibles fin 2018. La SAP décidera alors la marche à suivre, autrement dit du genre et de l'étendue d'une étude scientifique.
088-2018 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Le canton de Berne doit systématiquement demander les subventions de la Confédération pour concilier travail et famille	06.09.2018 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement	31.12.2020	Les travaux préparatoires concernant le dépôt de la demande auprès de la Confédération sont en cours. La prochaine étape consistera à établir un cahier des charges en vue du mandat externe de mise en œuvre de la demande, multiples relevés à réaliser auprès des communes compris, puis à attribuer le mandat.

102-2018 M	Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV) Structures d'accueil extrafamilial : égalité aussi pour les initiatives privées	06.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En adoptant la motion sous forme de postulat, le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'examiner, dans l'optique d'une prochaine révision une fois que les bons de garde auront été introduits et que les premières expériences en auront été tirées, si d'autres formes d'accueil permettent d'atteindre les objectifs d'effet du subventionnement de l'accueil extrafamilial des enfants et présentent un rapport coût-efficacité comparable à celui des garderies et des familles de jour.
114-2018 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Effet de levier des aides financières de la Confédération à l'accueil extrafamilial : le canton de Berne doit en profiter pour consolider son avantage de site	22.11.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : rejet Point 5 : adoption	31.12.2020	La SAP entend tirer les premières expériences du système de bons de garde avant de prendre des mesures destinées à mettre en œuvre les demandes de la motion portant sur les effets de seuil de l'OPIS (point 3) et l'actualisation du calcul du rapport coût-utilité des investissements dans les structures d'accueil extrafamilial (point 5).
131-2018 M	Marti (Berne, PS) Médecins-chefs grassement payés : ça suffit !	22.11.2018 Vote point par point Points 1 à 3 : rejet Points 4 et 5 : adoption		Point 4 : la SAP a envoyé un courrier à tous les hôpitaux répertoriés du canton de Berne pour obtenir des informations. L'obligation de communiquer les salaires des médecins-chefs n'interviendra que dans le cadre de la révision à venir de la LSH. Point 5 : la demande pourra être exposée lors de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).
155-2018 M	Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV) Etendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	La motion a été adoptée lors de la session de novembre. L'ECO prendra les rênes de la mise en œuvre de la motion étant donné que les adaptations légales requises concernent des lois relevant de sa compétence.
181-2018 M	Stucki (Berne, PS-JS-PSA) Prière de ne pas vendre l'Hôpital du Jura bernois	23.10.2018 Point 1 : retrait Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2020	La mise en œuvre de la demande sera réalisée dans le cadre des discussions à venir avec l'Hôpital du Jura bernois et le canton de Jura. Quelle que soit l'appartenance cantonale de Moutier, il revient à Berne de garantir la fourniture de soins hospitaliers sur le territoire du Jura bernois. La SAP vérifie régulièrement les structures hospitalières et met à jour la planification des soins.
Direction de l'instruction publique (INS)				
030-2015 M	Müller, Berne (PLR) Renforcer la relation entre l'élève et l'enseignante ou l'enseignante	15.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le Conseil-exécutif a permis aux écoles d'utiliser pour le co-enseignement les ressources non investies dans les mesures pédagogiques particulières à compter de l'année scolaire 2018-2019. L'expérience pédagogique « Des équipes pédagogiques au service de l'apprentissage » se termine au milieu de 2019.
046-2017 M	Kohler, Spiegel b. Berne (PLR) Les 100 places supplémentaires en médecine humaine serviront-elles à former des spécialistes ou des généralistes ?	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	En cours de traitement.
088-2017 M	Wenger, Spiez (PEV) Plan de financement pour l'organisation des SwissSkills à Berne	21.11.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	En cours de traitement.
110-2017 M	PS-JS-PSA (Gasser Peter, Bévillard) Certains parents ont besoin d'aide au plus vite !	20.03.2018 adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Cette question est traitée sur la base du rapport sur la pédagogie spécialisée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire.

117-2017 M	Vanoni, Zollikofen (Les Verts) Renforcer le statut de la médecine complémentaire à l'Université de Berne – aussi une mesure d'accompagnement pour développer les places d'étude en médecine et en pharmacie	04.09.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	En cours de traitement.
187-2017 M	Hebeisen-Christen, Münchenbuchsee (UDC) Formation professionnelle : augmenter l'efficacité au lieu de réduire les prestations	21.03.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En cours de traitement.
196-2017 M	De Meuron, Thoun (Les Verts) Sauvez l'école d'horticulture de Hünibach !	04.12.2017 Adoption	31.12.2019	Les demandes formulées aux chiffres 1 et 2 ont été satisfaites du fait du rejet de la mesure 48.4.1 du programme d'allègement 2018. Les demandes formulées aux chiffres 3 à 5 sont en cours de traitement.
001-2018 P	Krähenbühl, Unterlangenegg (UDC) Les hautes écoles spécialisées doivent renouer des liens avec la pratique et l'économie !	20.03.2018 Adoption	31.12.2020	En cours de traitement.
082-201 M	Gerber, Hinterkappelen (Les Verts) Ouvrir les salles de sport aux associations toute l'année	22.11.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption	31.12.2020	En cours de traitement.

Direction de la police et des affaires militaires (POM)

054-2012 M	Mühlheim (Berne, pvl) Violences et menaces contre les autorités : mise en place de groupes d'intervention	06.09.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	La POM développe le système global de gestion des menaces dans le canton de Berne, conjointement avec la JCE et d'autres autorités concernées. Ces travaux sont en cours et tiennent compte des requêtes formulées dans le postulat. Le Conseil-exécutif réexaminera l'affaire dans le courant de l'année prochaine.
019-2013 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Violence : combattre les causes réelles	19.11.2013 Vote point par point Points 1 à 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La POM développe le système global de gestion des menaces dans le canton de Berne, conjointement avec la JCE et d'autres autorités concernées. Ces travaux sont en cours et tiennent compte des requêtes formulées dans le postulat. Le Conseil-exécutif réexaminera l'affaire dans le courant de l'année prochaine.
174-2016 M	Linder (Berne, Les Verts) Cours d'allemand pour les requérants d'asile en âge scolaire : soutenir les organisations de bénévoles	27.03.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	En raison de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés au niveau fédéral, le nombre de requérants d'asile attribués aux cantons devrait baisser. Au niveau cantonal, la planification détaillée de la restructuration et l'appel d'offres OMC en cours prévoient que les partenaires régionaux fassent appel à des bénévoles pour développer les compétences linguistiques de toutes les personnes attribuées au canton de Berne, qu'elles soient en âge scolaire ou non. Une fois la demande d'asile tranchée, les personnes autorisées à rester en Suisse (personnes réfugiées ou admises provisoirement) fréquenteront en principe des cours de langue dispensés par des prestataires professionnels ; en vertu de la liberté d'entreprise, les partenaires régionaux resteront néanmoins libres de maintenir leur collaboration avec des bénévoles à ce stade.
013-2017 M	Gasser (Bévilard, PSA) Le ski de fond, parent pauvre du ski alpin ?	13.06.2017 Adoption	31.12.2019	La requête sera intégrée dans la révision de la législation sur les loteries.
027-2017 M	pvl (Rudin, Lyss) Ouvrir le marché des taxis à la concurrence	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La requête sera examinée à l'occasion d'une révision de l'ordonnance sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1).
130-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Pas de double peine pour les chauffeurs de taxi	24.01.2018 Adoption	31.12.2020	La requête sera examinée à l'occasion d'une révision de l'ordonnance sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1).

183-2017 M	Speiser-Niess (Zweissimmen, UDC) Surveiller plus strictement les imams et les renvoyer en cas d'abus	27.03.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La POM travaille à la mise en œuvre conjointement avec la JCE (point 1), le Secrétariat d'Etat aux migrations (point 3) et la SAP (point 5).
199-2017 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Héberger les RMNA en priorité dans des familles d'accueil	27.03.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	De nouvelles possibilités de placement à moindres coûts dans des familles d'accueil sont envisagées dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (projet NA-BE).
280-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Economies : quid de la capacité de subir la peine ou la mesure ?	13.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La procédure appliquée actuellement pour déterminer la capacité de subir la détention est en cours d'examen approfondi, en référence aux bases légales en vigueur et conjointement avec le médecin cantonal. Elle sera optimisée là où nécessaire.
281-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Pour une meilleure circulation de l'information sur les délits, les ordonnances pénales et les jugements	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La situation sera examinée à la lumière des premières expériences réalisées par la Police cantonale avec l'accès au VOSTRA et dans le cadre des projets informatiques cantonaux et intercantonaux en cours.
024-2018 M	PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) Le nouveau gouvernement doit soumettre la stratégie de l'exécution judiciaire au Grand Conseil	10.09.2018 Vote point par point Point 2 : adoption	31.12.2020	Le Conseil-exécutif soumettra la stratégie au Grand Conseil lors de la session d'été 2019, en même temps que le plan directeur.
042-2018 M	Benoit (Corgémont, UDC) Relocaliser des emplois pénitentiaires dans le Jura bernois	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La création d'un établissement pénitentiaire dans le Jura bernois sera envisagée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire.
134-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Faire basculer le parc automobile cantonal vers une motorisation alternative	21.11.2018 Vote point par point Point 2 : adoption	31.12.2020	La place des véhicules à motorisation alternative dans l'administration cantonale sera encore renforcée lors du prochain appel d'offres pour la flotte cantonale, en 2021.
172-2018 M	Riem (Iffwil, PBD) Nouveau centre de police : aller jusqu'au bout de la centralisation	21.11.2018 Vote point par point Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le bâtiment de la Kramgasse 20 est inclus dans les réflexions au sujet des bâtiments situés en ville de Berne qui ont été engagées suite à la motion 266-2014 Leuenberger. L'affectation des bâtiments sis Waisenhausplatz 32 et 32a et Hodlerstrasse 6 et 6a sera revue en prévision de l'inauguration du nouveau centre de police, en 2027.
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)				
192-2017 P	Hamdaoui (Biel/Bienne, PS) Pour la création d'une charte religieuse	21.03.2018 Adoption	31.12.2020	Le postulat a été examiné en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues.
266-2017 M	Stähli (Gasel, PBD) Services d'aumônerie dans les prisons, les hôpitaux et les centres d'hébergement pour requérants d'asile pour des membres de religions non reconnues	03.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La motion a été examinée en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues.

177-2014 M	Müller (Berne, PLR) A quoi pourrait ressembler le canton de Berne ?	19.03.2015 Adoption	31.12.2019	D'importants travaux d'investigation scientifique doivent montrer à quoi pourrait ressembler le canton de Berne si sa subdivision répondait aux critères et aux besoins actuels de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire et comptait moins de 50 communes. Le rapport du Conseil-exécutif sera soumis au Grand Conseil en 2019.
108-2015 M	Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF) Mieux utiliser les bâtiments inoccupés hors de la zone à bâtir	16.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La construction hors de la zone à bâtir, et en particulier l'utilisation de bâtiments agricoles désaffectés, est réglée par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700). Les dispositions relatives à la construction hors de la zone à bâtir font l'objet de la prochaine révision de la loi (LAT 2) dont le projet a été adopté par le Conseil fédéral à l'intention du parlement le 31 octobre 2018. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées dans la motion soient prises en compte dans ce contexte.
103-2015 M	Mentha (Liebefeld, PS) Organisation d'un concours sur le thème du logement et de l'urbanisation interne	25.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La mesure dans laquelle la motion peut trouver écho est examinée dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Haas (M 166-2016). Les ressources nécessaires seront demandées avec le crédit-cadre 2020 à 2023 relatif à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire.
166-2016 M	Haas (Berne, PLR) PDE-Logement : garantir la qualité du développement de l'habitat	27.03.2017 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption et classement	31.12.2019	La demande est traitée dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur cantonal (mesure A_07 « Promouvoir l'urbanisation interne » et mesure A_08 « Promouvoir les pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement ») en parallèle à la motion Mentha (M 103-2015), adoptée sous forme de postulat. Le soutien ne devrait pas se limiter aux projets d'importance cantonale, mais au contraire s'étendre à ceux qui revêtent une importance régionale au sens des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU). Les ressources nécessaires seront demandées avec le crédit-cadre 2020 à 2023 relatif à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire.
232-2016 M	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Réforme des Directions : regroupement des compétences concernant le sol	27.03.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La réforme des Directions fait actuellement l'objet d'examens approfondis et le Conseil-exécutif a déjà commencé à débattre de ses aspects politiques. La question des compétences en matière foncière sera traitée au moment opportun selon le calendrier de mise en œuvre du projet de réforme des Directions (RDir).
061-2017 M	Schnegg (Lyss, PEV) Valeurs-repères stratégiques pour les Directions	22.11.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Dès que le programme de législation 2019-2022 sera disponible et que la réforme des Directions sera parvenue à son terme, le Conseil-exécutif examinera s'il convient de prescrire des valeurs-repères stratégiques pour les Directions et, le cas échéant, lesquelles.
062-2017 M	Schnegg (Lyss, PEV) Valeurs-repères stratégiques pour les régions	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	La motion s'inscrit dans le même contexte que la motion connexe 061-2017. Dès que le programme de législation 2019-2022 sera disponible et que la réforme des Directions sera parvenue à son terme, le Conseil-exécutif examinera dans quelle mesure les réflexions pour les Directions pourront être complétées par des valeurs-repères stratégiques pour les régions.
106-2017 M	Lanz (Thoune, UDC) Nouvelles règles mieux adaptées à la pratique en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation	06.09.2017 Adoption	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion implique une révision de la loi sur les constructions. Les travaux législatifs, lancés en 2018, ont abouti à un projet de loi qui a été mis en consultation le 26 octobre 2018. Il sera vraisemblablement soumis au Grand Conseil en 2019.
107-2017 M	Haas (Berne, PLR) Correction d'une erreur dans la législation concernant la compensation de la plus-value	06.09.2017 Adoption	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion implique une révision de la loi sur les constructions. Les travaux législatifs, lancés en 2018, ont abouti à un projet de loi qui a été mis en consultation le 26 octobre 2018. Il sera vraisemblablement soumis au Grand Conseil en 2019.
004-2013 M	Bhend (Steffisburg, PS) Système de réduction des primes de l'assurance maladie : corriger les injustices	04.09.2013 Vote point par point : Point 1 : Adoption	31.12.2017	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine modification de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM) dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2022.
188-2012 M	Lüthi (Burgdorf, PS) Harmonisation du tarif de placement d'enfants	18.03.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La motion sera examinée à l'occasion des travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier.

173-2014 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prévention des abus sexuels dans les institutions et les associations	18.3.2015 Vote point par point : Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : adoption et classement	31.12.2019	Les travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier permettront de déterminer si la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité doit être déclarée contraignante ou s'il y a plutôt lieu d'imposer aux associations l'obligation de se doter de guides ou de mémentos en la matière.
226-2016 M	Freudiger (Langenthal, UDC) Construction hors de la zone à bâtir – un potentiel inexploité	24.01.2017 Adoption	31.12.2019	La construction hors de la zone à bâtir, et en particulier l'utilisation de bâtiments agricoles désaffectés, est régie par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700). Les dispositions relatives à la construction hors de la zone à bâtir font l'objet de la prochaine révision de la loi (LAT 2) dont le projet a été adopté par le Conseil fédéral à l'intention du parlement le 31 octobre 2018. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées dans la motion soient prises en compte dans ce contexte.
239-2014 M	Mentha (Liebefeld, PS) Harmonisation des règles de suspension des délais dans la procédure administrative	17.11.2014 Adoption	31.12.2019	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.
083-2015 M	Lanz (Thoune, UDC) Raccourcir la durée des procédures	16.03.2015 Adoption	31.12.2019	Une ébauche du rapport sur les résultats de l'enquête est disponible. La version définitive sera soumise au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance lors de la session d'été 2019.
224-2016 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Assouplissement raisonnable de la protection des données	21.11.2016 Adoption	31.12.2019	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision prévue de la loi sur la protection des données.
132-2017 M	Saxer (Gümligen, PLR) Traitement rapide des actions dilatoires	06.06.2017 Adoption	31.12.2020	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.
113-2015 M	Bhend (Steffisburg, PS) Baisse du tarif des notaires	25.11.15 Adoption	31.12.2019	La motion sera examinée dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat, qui sera vraisemblablement présentée au Grand Conseil fin 2019.
138-2015 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Révision de la loi sur le notariat	25.11.15 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le postulat sera traité dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat, qui sera vraisemblablement présentée au Grand Conseil fin 2019.
036-2017 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Stop à l'affaiblissement des préfets et des bureaux du registre foncier	20.11.2017 Adoption	31.12.2019	Des projets ont actuellement cours qui concernent les bureaux du registre foncier et les préfectures. Ils visent la création de processus administratifs sous forme électronique au sein de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, de même qu'une mise en réseau des différents sites grâce à des applications TIC développées de manière centralisée. Le Conseil-exécutif examinera dans quelle mesure les sites des offices et services de la Direction connaîtront une optimisation et pourront être exploités différemment (les prestations continuant à être assurées au plus près de la population).

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)				
225-2017 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Lancement d'une offensive cantonale pour le vélo avec un programme d'encouragement complet et des voies rapides	19.03.2018 Vote point par point : Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption Point 5 : adoption Point 6 : rejet	31.12.2020	Point 2 : dans le cadre des travaux d'entretien, il est systématiquement vérifié si des améliorations en faveur du trafic cycliste sont réalisables. Des inspections régulières des routes cantonales garantissent que les lacunes et les endroits dangereux pour les cyclistes soient éliminés rapidement. Point 3 : Les déficits et lacunes du réseau cyclable sont systématiquement intégrés dans tous les projets de réaménagement ou d'aménagement. Point 4 : il existe aujourd'hui déjà quelques liaisons cyclables de bonne qualité et rapides à l'écart des routes cantonales, telles que Aéroport de Belp – Wabern, Berne Länggasse – Eymatt (le long du lac de Wohlén), Ittigen Papiermühlestrasse – Zollikofen (entre l'autoroute et la voie ferrée) ou Hasle – Lützelflüh. D'autres sont en cours de planification (p. ex. Worb – Ostermundigen, Laupen – Gümmenen, Ramsei – Sumiswald, Oberburg – Hasle, Jegenstorf – Bätterkinden). Ces travaux se fondent sur le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste du 3 décembre 2014. Point 5 : sur la base des trois dépliants « VELOguide » déjà publiés (Lyss, Bienne et la vallée de Tavannes), d'autres guides doivent être établis. Les besoins des cyclistes sont pris en compte au mieux dans l'entretien courant des routes cantonales, en fonction des ressources disponibles.
076-2018 P	Tanner (Ranflüh, UDF) Distance aux cours d'eau : gardons le sens de la mesure	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	La pratique du canton de Berne est actuellement examinée, aussi par rapport à d'autres cantons.
092-2017 M	Baumann-Berger (Münsingen, UDF) Mesures dans le domaine des énergies renouvelables	24.01.2017 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait	31.12.2019	Dans sa réponse à la question 1, le Conseil-exécutif estime qu'il est nécessaire de modifier les bases légales, notamment au niveau de la Confédération, pour l'intégration de nouvelles technologies dans le système en place. Dans le cadre de la révision en cours de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), d'importantes bases doivent être établies concernant les accumulateurs d'énergie et la modernisation de la régulation du réseau. En tenant compte des changements souhaités, la promotion de nouvelles technologies sera examinée lors du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal dans le courant de l'année prochaine.
124-2017 M	Masson (Langenthal, PS) Nouvelle technologie : installations de stockage d'énergie	24.01.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Lors de la vérification portant sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale et de la planification des mesures à partir de 2019, les développements dans le domaine du stockage d'énergie seront évalués et commentés. Les éventuelles possibilités d'un encouragement ciblé sont prises en compte dans la planification des mesures de la stratégie énergétique.
121-2017 M	Imboden (Berne, Les Verts) Conséquences du réchauffement climatique dans le canton de Berne	19.3.2018 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : retrait	31.12.2020	Selon la réponse au point 1 de l'intervention, le dispositif actuel pour s'adapter au changement climatique sera examiné dans les années à venir. Le Conseil-exécutif clarifie en outre dans quelle mesure des dispositions supplémentaires différenciées selon les régions sont requises. Les travaux préliminaires ont débuté et les clarifications doivent s'intensifier dans les deux prochaines années.
009-2017 P	Lanz (Thoune, UDC) Les nombreux avantages des emplois décentralisés	07.09.2017 Adoption	31.12.2019	Les demandes formulées dans le postulat sont prises en compte pour l'élaboration de la stratégie immobilière du canton, qui sera traitée par le Conseil-exécutif au cours du premier trimestre 2019.
039-2018 P	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Conserver les témoins de l'histoire prévôtoise	05.09.2018 Adoption	31.12.2019	Les effets du transfert de Moutier dans le canton du Jura sur le patrimoine du canton de Berne doivent être considérés dans leur ensemble. Dans le contexte du projet global, le Conseil-exécutif décidera également de l'avenir des bâtiments à Moutier appartenant au canton. L'état actuel du projet ne permet toutefois pas encore de se prononcer sur le sort des bâtiments du canton. Le Conseil-exécutif examinera en temps voulu une éventuelle utilisation ultérieure et inclura dans cette réflexion des idées allant dans le sens du postulat. Les résultats des discussions seront communiqués dans le cadre du rapport circonstancié sur le projet global.

140-2016 M	Burkhalter (Rümligen, CFin) Hébergement de l'administration cantonale dans des bâtiments historiques : il faut trouver de meilleures solutions	23.03.2017 Adoption	31.12.2019	La qualité des infrastructures est optimisée en permanence et développée en tenant compte du rapport coût-utilité. Les demandes formulées dans la motion sont prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale, qui sera traitée par le Conseil-exécutif au cours du premier trimestre 2019.
188-2017 M	Riem (Iffwil, PBD) Gestion économe des surfaces nécessaires à l'administration cantonale et préservation des ressources cantonales	22.03.2018 Adoption	31.12.2020	Les demandes formulées dans la motion sont prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale.
167-2017 M	Guggisberg (Kirchlindach, SVP) « Art et architecture » : il faut savoir raison garder	05.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), les moyens engagés ont été considérablement réduits. La question de savoir si et comment la limitation concrète des dépenses cantonales doit être inscrite au niveau légal est étudiée.
071-2017 M	Jordi (Berne, PS-JS-PSA) Prise en compte des intérêts publics lors de la vente d'immeubles cantonaux	24.01.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : adoption et classement	31.12.2019	Les demandes formulées dans la motion sont prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale.
035-2017 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Le droit fondamental à la propriété est aussi valable dans le canton de Berne	24.01.2018 Adoption	31.12.2019	Les demandes formulées dans la motion sont prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale.
266-2014 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Concentration décentralisée de l'administration cantonale	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	Le retrait successif de certains services administratifs de la vieille ville et la vente d'immeubles qui se libèrent au centre-ville constituent des tâches permanentes. Les demandes formulées dans la motion sont prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale.
152-2016 P	Aebersold (Berne, PS) Mieux exploiter le potentiel de l'aire de la caserne à Berne	23.03.2017 Adoption	31.12.2019	Le canton a étudié en détail le potentiel du site de la caserne, en collaboration étroite avec la Ville de Berne notamment. Les demandes formulées dans la motion sont prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale.
218-2016 M	Bachmann (Nidau, PS) Annuler la baisse du taux de rétribution de l'électricité solaire !	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. La législation sur les marchés publics n'autorise en principe pas de privilégier des produits régionaux. De même que les produits, les matériaux doivent faire l'objet d'un appel d'offres selon leurs spécifications techniques. La qualité des matières premières et des éléments de construction peut être exigée selon certains critères de durabilité. Les circuits de transport sont pris en compte en fonction du projet et conformément au cadre légal.
210-2016 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) Electricité solaire : BKW doit assumer ses responsabilités !	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Le canton, disposant d'une unique voix au conseil d'administration de BKW, n'a qu'une influence très limitée sur la décision. Si le conseil d'administration rendait une décision allant dans le sens de la motion, celle-ci pourrait être attaquée par voie de droit et entraîner des actions en responsabilité, car une telle décision est contraire au but lucratif de la société.
005-2018 M	Stampfli (Berne, PS) Exploiter la gare de RER Europaplatz pour mieux desservir l'Hôpital de l'île	05.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le canton examine la question de la desserte à moyen et long terme de l'Hôpital de l'île et du raccordement du site à la gare d'Europaplatz dans le cadre de l'étude d'opportunité. Les travaux ont commencé fin 2018.
053-2017 M	Aebi (Hellsau, UDC) Site HES : quelles perspectives pour Berthoud ?	07.09.2017 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les demandes de crédit pour le campus de la HESB à Berne et le campus de Berthoud ont été approuvées par le Grand Conseil lors de la session de mars 2018. La mise en œuvre de la revendication formulée au point 2 est encore en cours d'évaluation.

184-2018 M	Zryd (Macolin, PS, JS, PSA) « Axe ouest : mieux comme ça » : vérification des faits insuffisante	20.11.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2020	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
126-2018 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Halte à la politique tarifaire de la BKW SA, contraire aux objectifs de la politique énergétique !	21.11.2018 Point 1 : adoption Points 2 à 4 : retrait	31.12.2020	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
097-2018 M	Wenger (Spiez, PEV) Pédaler en sécurité entre Interlaken et Leissigen	20.11.2018 Adoption	31.12.2020	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.

5. Déclarations de planification

Titre	Date	Bref descriptif	Etat de traitement	Statut
Chancellerie d'Etat (CHA)				
Programme gouvernemental de législature 2015-2018	19.01.2015	Dans le Programme gouvernemental de législature, un chapitre doit être consacré, compte tenu du défi démographique, à la vision de l'avenir ultérieur à la législature.	Le Conseil-exécutif a élaboré le Programme gouvernemental de législature 2019-2022 et s'est également penché dans ce cadre sur des visions à long terme pour le canton de Berne.	En cours de traitement
Rapport sur le vote électronique dans le canton de Berne	31.03.2009	Le Grand Conseil prend connaissance du rapport présenté par le Conseil-exécutif le 10 décembre 2008 sur le vote électronique dans le canton de Berne.		
Déclaration de planification de la commission (Leuenberger, Trubschachen) / PEV (Steiner, Langenthal)		Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil :		
		1. Le canton de Berne prend les mesures nécessaires à l'introduction du vote électronique pour les quelque 12 000 Suissesses et Suisses de l'étranger originaires du canton de Berne. (adoptée par 121 voix contre 0 et 0 abstention)	Pt. 1 mis en œuvre pour les votations mais pas pour les élections (prévu pour 2019)	Mis en œuvre
		2. L'ensemble des électrices et électeurs doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit de vote par voie électronique. Il convient de rechercher dans la collaboration intercantonale une solution peu coûteuse. La sécurité est un aspect prioritaire et les expériences qui auront été réunies avec le vote électronique pour les Suissesses et Suisses de l'étranger doivent être prises en compte dans le système mis en place. (adoptée par 104 voix contre 11 et 3 abstentions)	Pt. 2 pas encore mis en œuvre. En cours de clarification. Les essais-pilotes avec des communes n'auront pas lieu avant 2020.	En cours de traitement
		3. Le gouvernement examine la possibilité de faire signer les initiatives et les référendums sur une plate-forme électronique. (adoptée par 89 voix contre 28 et 5 abstentions)	Pt. 3 pas encore mis en œuvre et on ignore quand il le sera. De son côté, le Conseil fédéral a décidé en avril 2017 de geler provisoirement le projet de récolte électronique de signatures.	En cours de traitement
Rapport annuel du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations extérieures du canton de Berne en 2016	20.03.2017	Commission des institutions politiques et des relations extérieures, Messerli : Le Conseil-exécutif veille à ce que le canton de Berne profite directement lui aussi du développement d'autres projets avec la préfecture de Nara.	Le projet sur le thème de la vieillesse est réalisé avec la préfecture de Nara. Etant donné que sur les questions liées à la vieillesse, le Japon est un pays pionnier en matière de développement, des perspectives intéressantes de coopération se présentent pour le canton de Berne, qui souhaite confirmer son rôle-pilote dans le domaine médical. Après le voyage d'études d'une délégation qui sera conduite par le recteur de la Haute école spécialisée bernoise en mai 2019 à Tokyo et dans la préfecture de Nara, les perspectives de coopération avec les partenaires japonais seront approfondies, l'objectif étant de traiter ensemble les questions liées à une société vieillissante.	En cours de traitement

Titre	Date	Bref descriptif	Etat de traitement	Statut
Chancellerie d'Etat (CHA)				
PA 2018, mesure 42.1.4		Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) : Economie de frais de port grâce à l'envoi de matériel de propagande électorale par les communes (mesure 42.1.4) : Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie ; transfert des charges aux communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).	La déclaration de planification a été mise en œuvre aux termes de la proposition subsidiaire. Avec la révision partielle de la loi sur les droits politiques, le remboursement des frais de port pour l'envoi de matériel de propagande électorale a été biffé, et l'impact de la mesure a été compensé par la péréquation financière conformément à l'art. 29b LPFC.	Mis en œuvre
		A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.		
Check-list de régulation	03.06.2018	Le Grand Conseil prend connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Introduction d'un frein à la réglementation au niveau cantonal » ; mise en œuvre du postulat 183-2015 Lanz (Thoune, UDC)		
		Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil :		
		1. Au chapitre « Analyse d'impact de la réglementation / Répercussions » sur l'économie de son rapport, le Conseil-exécutif rendra compte du résultat de la check-list ou expliquera pourquoi elle n'a pas été utilisée en termes simples et cohérents.	La Chancellerie d'Etat est actuellement en train d'élaborer la check-list de régulation (en collaboration avec la Direction de l'économie publique). Ce faisant, elle met en œuvre la déclaration de planification 1 du Grand Conseil.	En cours de traitement
		2. Le Conseil-exécutif évaluera l'utilisation de la check-list trois ans après son entrée en vigueur et rendra compte des résultats au Grand Conseil sous une forme appropriée.	La Chancellerie d'Etat est actuellement en train d'élaborer la check-list de régulation (en collaboration avec la Direction de l'économie publique). Ce faisant, elle met en œuvre la déclaration de planification 2 du Grand Conseil ou plus exactement elle prévoit une évaluation de la check-list.	En cours de traitement
Direction de l'économie publique (ECO)				
Programme d'allègement		von Kaenel (Villeret, PLR) : Réduction des contributions aux régions à faible tourisme de séjour (mesure 43.2.1) : Il convient de renoncer à la mesure.	DP PA18/PIMF : Les contributions aux régions à faible tourisme de séjour ne seront pas réduites de 900 000 à 600 000 francs (soit de CHF 300 000) à partir de 2020.	Liquidé
Direction des finances (FIN)				
Stratégie fiscale du canton de Berne	29.11.2016	Face à l'accroissement de la concurrence fiscale intercantonale, la stratégie fiscale doit accorder la priorité au traitement des personnes morales (de nombreux cantons fournissent déjà des prestations préalables dans la perspective de la mise en œuvre de la RIE III ou prévoient des mesures dans ce domaine).	Cette déclaration de planification a été traitée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2019. Le projet a été rejeté par le corps électoral le 25 novembre 2018. Il sera possible d'examiner à nouveau d'éventuels allègements fiscaux pour les personnes morales ou physiques dans le cadre de la prochaine révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2021.	Liquidé

	29.11.2016	La CFin approuve l'objectif énoncé au chiffre 7, « baisse du taux d'imposition du bénéfice, de sorte à atteindre le niveau d'imposition suisse moyen » (p. 52). Pour atteindre cet objectif, la révision de la loi sur les impôts de 2019 doit également prévoir des améliorations après-coup (progressivité différente, adaptations tarifaires plus larges).	Cette déclaration de planification a été traitée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2019. Le projet a été rejeté par le corps électoral le 25 novembre 2018. Il sera possible d'examiner à nouveau d'éventuels allègements fiscaux pour les personnes morales ou physiques dans le cadre de la prochaine révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2021.	Liquidé
	29.11.2016	De manière générale, il faut réduire la charge de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. Le Conseil-exécutif est tenu d'indiquer le plus tôt possible au Grand Conseil comment il entend procéder concrètement.	Cette déclaration de planification a été traitée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2019. Le projet a été rejeté par le corps électoral le 25 novembre 2018. Il sera possible d'examiner à nouveau d'éventuels allègements fiscaux pour les personnes morales ou physiques dans le cadre de la prochaine révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2021.	Liquidé
	29.11.2016	La CFin rejette le plafonnement à 10 100 francs de la déduction des frais de garde des enfants par des tiers. A ses yeux, cette nouvelle augmentation n'est pas prioritaire.	Cette déclaration de planification a été traitée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2019. Le projet a été rejeté par le corps électoral le 25 novembre 2018. Il sera possible d'examiner à nouveau d'éventuels allègements fiscaux pour les personnes morales ou physiques dans le cadre de la prochaine révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2021.	Liquidé
Budget 2017	28.11.2016	Le Grand Conseil appelle les acteurs impliqués, notamment le Conseil-exécutif, la Direction des finances et les services des finances des Directions, de la Chancellerie d'Etat et de la Justice à engager toutes leurs forces pour que le rapport de gestion avec les comptes annuels 2017 puisse être élaboré, attesté et approuvé par le parlement de manière conforme au droit et en application des principes de MCH2/IPSAS.	Le rapport de gestion a été approuvé par le Grand Conseil le 26 novembre 2018, par 125 voix contre 7 (et 14 abstentions).	Liquidé
Budget 2018 / « PA 2018 »	28.11.2017	Concernant le plan des postes 2017, dans l'administration centrale, le pourcentage de postes doit être réduit de 1% dans toutes les Directions.	Voir le rapport sur la déclaration de planification Plan intégré mission-financement 2019-2021 / «PA 2018 », quasiment identique. La présente déclaration de planification est déclarée «liquidée» puisqu'elle se rapportait au budget 2018 et que le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de la réaliser jusqu'à fin 2021.	Liquidé
Plan intégré mission-financement 2019-2021 « PA 2018 »	28.11.2017	Le Conseil-exécutif est chargé de prendre des mesures compensatoires pour les mesures financières ou les allègements supprimés à l'issue des délibérations du Grand Conseil au sujet du PA 2018 en tenant compte du BU 2019/PIMF 2020-2022, ou d'en proposer au Grand Conseil, pour autant qu'elles soient de son ressort.	Lors de ses discussions dans le cadre de l'établissement du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020-2022, le Conseil-exécutif s'est dit défavorable à une mise en œuvre complète de cette déclaration de planification. Avec le budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022, le Conseil-exécutif a une nouvelle fois présenté au Grand Conseil – malgré la décision de celui-ci de renoncer à mettre en œuvre certaines mesures d'allègement du PA 2018 – des comptes équilibrés permettant de dégager chaque année des excédents au compte de résultats et des soldes de financement positifs pendant toute la période de planification 2019 à 2022. Le Conseil-exécutif est donc parvenu, lors du processus de planification 2018, à totalement compenser les dégradations budgétaires résultant des décisions arrêtées par le Grand Conseil durant la session de novembre 2017. De plus, la réalisation de la déclaration de planification Brönnimann entraînera de nouveaux allègements du côté des charges jusqu'en 2021. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif considère que la demande de la présente déclaration de planification est satisfaite.	Liquidé
	28.11.2017	Les mesures compensatoires doivent avoir un effet conséquent sur les dépenses, principalement dans l'administration cantonale.	Voir le commentaire sur la précédente déclaration de planification.	Liquidé

28.11.2017	Dans le PIMF 2020-2022, il faut dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour les réductions de l'impôt afin que le canton de Berne puisse s'améliorer perceptiblement en comparaison intercantonale.	Avec la révision de la loi sur les impôts de 2019, le Conseil-exécutif prévoyait d'alléger la charge fiscale pesant sur les personnes morales. Les effets financiers de cette révision étaient répercutés intégralement dans le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020 à 2022. Mais la révision de la loi sur les impôts de 2019 a été rejetée par le corps électoral bernois le 25 novembre 2018. Une nouvelle révision de la législation fiscale est prévue pour le 1 ^{er} janvier 2021. Sa teneur n'est pas encore définie.	Liquidé
28.11.2017	Le Conseil-exécutif est chargé de resserrer considérablement les calendriers des projets stratégiques en cours (PGI, réforme des Directions, cyberadministration) et de concevoir les projets (tout particulièrement la réforme des Directions) de telle manière que les processus s'en retrouvent optimisés ou allégés.	Le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat, lors du processus de planification de 2018, d'examiner dans quelle mesure il serait possible de resserrer les calendriers des projets stratégiques en cours (PGI, réforme des Directions, etc.). En même temps, il leur a demandé de concevoir les projets de telle manière que les processus s'en trouvent optimisés ou allégés.	Liquidé
28.11.2017	Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3% dans toutes les Directions durant la période 2019-2021.	Le Conseil-exécutif a décidé dans le cadre du processus de planification 2017 de réaliser la présente déclaration de planification. En vertu de cette décision, les Directions et la Chancellerie d'Etat ont été chargées de réduire leur effectif cible à hauteur de trois pour cent de la part de leur Direction à l'administration centrale. La réduction des effectifs que certaines Directions ont déjà réalisée dans l'administration centrale au titre du programme d'allègement «PA2018 » sera imputée à la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann. Le Conseil-exécutif se conforme ainsi aux discussions du Grand Conseil sur la déclaration de planification, lors des débats budgétaires de 2018, et sur les exigences politiques exprimées à cette occasion concernant la possibilité d'imputer la réduction des effectifs décidée dans le « PA2018 ». La réduction des effectifs doit s'achever d'ici fin 2021 et être réalisée si possible par le biais des fluctuations naturelles et par des gains d'efficacité. Le Conseil-exécutif exposera chaque année dans le budget et plan intégré mission-financement, dans le cadre du Controlling du « PA2018 », les suppressions de postes réalisées et le nombre de postes qu'il reste encore à supprimer.	En cours
28.11.2017	De 2018 à 2022, le Conseil-exécutif est chargé d'informer de manière appropriée sur l'état de la mise en œuvre des mesures du programme d'allègement 2018 adoptées par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2017. Pour toutes les mesures, il lui faut présenter l'état de la mise en œuvre en ce qui concerne les effets financiers attendus et réalisés, les répercussions sur les communes ainsi que les répercussions sur les effectifs.	Au chapitre 5 du Rapport sur le budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022, le Conseil-exécutif a exposé les effets financiers escomptés ou déjà intervenus des mesures du «PA 2018», ainsi que leurs répercussions sur les communes et sur l'état des postes.	Liquidé
28.11.2017	Projets du chapitre 9.3 du PA 2018 : il faut informer la CFin au moins une fois par an au sujet de la suite des projets.	Fin juin 2018, la Direction des finances a informé par écrit la Commission des finances, au nom du Conseil-exécutif, de l'état d'avancement des projets dans les champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation.	Liquidé
28.11.2017	Réexaminer les contrats de prestations 1. Il convient de lister les contrats de prestations existants par Direction et de les réexaminer sous l'angle d'un éventuel abandon ou de leur potentiel d'optimisation financière. 2. Il convient de renégocier à la baisse les contrats de prestations arrivant à échéance. 3. Il convient de réexaminer les contrats de prestations en principe tous les cinq ans. Il y a lieu de prévoir délais contractuels en conséquence.	Selon le Conseil-exécutif, les demandes de la déclaration de planification sont réalisées en ce qui concerne la pratique appliquée dans le cadre de la négociation des contrats de prestations et conformément à l'article 101 ConstC (alinéas 1 « La gestion des finances est économe, efficace, adaptée à la conjoncture et conforme au principe du paiement par l'utilisateur. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme » et 4 « Chaque tâche sera périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable. »). Ces revendications correspondent à la pratique du Conseil-exécutif et de l'administration dans la gestion des contrats de prestations.	Liquidé

	30.11.2017	Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source (mesure 47.5.2) : Il convient de renoncer à la mesure sous cette forme. Il faut vérifier et réaliser les économies avérées dans le cadre du projet existant, à condition que les mêmes économies puissent aussi être obtenues en renégociant avec les communes concernées. Les domaines de l'imposition à la source et du recouvrement peuvent éventuellement être séparés.	Le transfert des tâches d'imposition à la source a été convenu avec les communes pour 2020, et les contrats existants ont été résiliés. L'ordonnance sur la rémunération des prestations de services en procédure fiscale (ORPS ; RSB 661.113) a été modifiée au 1 ^{er} janvier 2019.	Liquidé
	30.11.2017	Réduction de l'intérêt sur les trop-perçus (mesure 47.5.3) : Continuer à réduire l'intérêt sur les trop-perçus à 0,5 pour cent (au lieu de 1,5 %).	La demande de réduction de l'intérêt rémunérateur a été mise en œuvre par révision partielle de l'ordonnance sur la perception (OPER) au 1 ^{er} janvier 2018. Ses conséquences financières ont été intégrées et prises en compte lors du processus de planification 2018 (établissement du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020-2022).	Liquidé
Plan intégré mission-financement 2020-2022	27.11.2018	La compensation du renchérissement pour le personnel cantonal doit être prise en compte de manière appropriée dans les chiffres concernant les années 2020-2022, la masse salariale ne devant pas changer dans les mêmes proportions.	Le Conseil-exécutif prendra une décision sur la prise en compte de la compensation du renchérissement dans les chiffres des années 2020 à 2022 dans le cadre du processus de planification 2019 pour l'élaboration du budget 2020 et plan intégré mission-financement 2021 à 2023.	En cours
Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)	06.09.2018	La péréquation financière favorise le maintien des structures et ralentit donc les fusions de communes souhaitées. Afin d'encourager (légèrement) les fusions, le Conseil-exécutif doit baisser la valeur de l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) déterminant pour l'exécution de la dotation minimale en-dessous de 86 en procédant à une modification de l'ordonnance (modification de l'art 8, al. 2 OPFC).	Le Conseil-exécutif examinera la revendication de la déclaration de planification concernant la baisse de la valeur de l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) déterminant pour l'exécution de la dotation minimale pour le 1 ^{er} janvier 2020 [modification de l'art 8, al. 2 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC ; RSB 631.111)].	En cours
Rapport de gestion et compte annuels de l'exercice 2017 du canton de Berne	26.11.2018	Les investissements financés par un fonds doivent à l'avenir être amortis entièrement au moment du prélèvement sur le fonds (conformément à ce que prévoyait le MCH1). Le Conseil-exécutif est chargé de reproduire correctement les dérogations au MCH2, telles qu'elles ont été débattues avec la CFin, dans les textes de référence correspondants (LFP, OFP, Manuel), ou plus précisément, de faire le nécessaire pour qu'elles soient reproduites correctement.	La révision partielle de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) qui est nécessaire pour réaliser la déclaration de planification est déjà en cours (entrée en vigueur prévue pour le 1 ^{er} janvier 2020).	En cours
		S'agissant de l'évaluation des terrains et des routes contestée par le Contrôle des finances, le Conseil-exécutif et le Contrôle des finances sont invités à s'entendre et à mettre en œuvre une solution juridiquement correcte. La CFin attend qu'une solution pragmatique et économique soit prise, sur le plan administratif, qui corresponde matériellement, dans ses grandes lignes, à la position du Conseil-exécutif.	Dans le cadre du projet FIT TBA, il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre une solution juridiquement correcte, pragmatique et « économique sur le plan administratif.	En cours
		Comptabilité fondée sur les normes IPSAS : le Conseil-exécutif est chargé d'examiner l'utilité d'une comptabilité fondée sur IPSAS, ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon d'IPSAS. La CFin et le Grand Conseil seront régulièrement informés des résultats et de la suite de la procédure.	Le Conseil-exécutif engagera les travaux d'analyse requis et informera la Commission des finances des résultats, comme le demande la présente déclaration de planification.	En cours
		Mise en œuvre d'un système ERP/PGI : le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du MCH2 et d'utiliser les enseignements acquis dans ce cadre lors de l'introduction du système ERP/PGI. Il conviendra en particulier de systématiser et de centraliser les processus, ainsi que d'adapter les structures en conséquence.	Lors de l'introduction du système ERP/PGI, le Conseil-exécutif utilisera les enseignements acquis dans le cadre de la mise en œuvre du MCH2/IPSAS ; d'autre part, il va envisager de systématiser (uniformiser) et de centraliser les processus et les structures.	En cours

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

Politique du 3 ^e âge du canton de Berne. Rapport 2011 du Conseil-exécutif	05.09.2011	Domaine d'intervention n°4 : le canton développe une réflexion sur les formes de vie des personnes atteintes d'une maladie psychique chronique à l'âge de la retraite.	Alors que le projet de déshospitalisation s'attache à optimiser les interfaces entre les cliniques psychiatriques et les EMS, un projet de suivi post-hospitalier se concentre sur la prise en charge après un séjour en soins aigus à l'hôpital. L'objectif est notamment d'éviter des ruptures dans la prise en charge des personnes atteintes de maladies psychiques chroniques. Des mesures seront mises en œuvre sur la base du rapport.	Terminé
Politique du handicap du canton de Berne. Rapport 2011 du Conseil-exécutif	23.01.2012	L'évolution des dépenses est communiquée régulièrement au Grand Conseil.	Le rapport de gestion annuel contient une information générale à ce sujet. La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) reçoit des précisions lors du reporting.	Traitement en cours
		Dans le cas des ateliers protégés, le canton peut garantir une offre d'emploi diversifiée aux personnes handicapées, par exemple en allouant des contributions de base selon un système de financement par objet adapté au sujet. Les personnes handicapées souhaitant travailler sur le marché de l'emploi primaire et ayant pour cela besoin de soutien ont ainsi accès à la procédure d'évaluation individuelle.	Ces demandes sont prises en compte dans le cadre de la stratégie cantonale en faveur des personnes handicapées	Traitement en cours
Examen des offres et des structures (EOS) 2014 Bloc thématique 11/ Prestations complémentaires (débat financier)	18.11.2013	Les normes applicables actuellement aux foyers sont à la fois détaillées et superflues et elles génèrent des coûts élevés. Il faut assouplir les dispositions de l'ordonnance sur les foyers concernant la taille et l'équipement des chambres, les salles de bain et d'autres points. Il faut accorder plus de libertés aux foyers.	La nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) comportera des dispositions concernant la surveillance et l'autorisation des foyers. Son élaboration s'accompagnera d'une révision des ordonnances afférentes, notamment l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy ; RSB 862.51). L'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) devrait entrer en vigueur en même temps que la LPASoc (au 1 ^{er} janvier 2021).	Traitement en cours
		Le Conseil-exécutif est chargé d'ajuster sensiblement à la baisse les exigences posées aux foyers, en particulier en ce qui concerne le personnel (qualifications, dotation type et minimum en personnel, etc.), afin de ménager aux EMS une marge de manœuvre plus importante. En particulier, le travail bénévole et l'engagement de personnel peu qualifié doivent être rendus possibles pour favoriser les économies.	Les exigences à remplir pour pouvoir obtenir une autorisation d'exploiter un foyer ont été révisées en 2017 et sont entrées en vigueur le 1 ^{er} février 2018. L'objectif était d'assouplir les prescriptions et de renforcer la responsabilité des institutions. De nouvelles étapes doivent être franchies dans cette direction.	Traitement en cours
Politique du handicap du canton de Berne. Rapport du Conseil-exécutif 2016	30.05.2016	Les postes nouvellement créés seront compensés au sein de la SAP.	Compte tenu de l'analyse intermédiaire de l'essai pilote à effectuer, de la forte charge de travail et de plusieurs vacances de postes, il n'est pas possible de compenser les postes nouvellement créés sans risquer de retarder davantage le traitement d'affaires en cours. La déclaration de planification n'a donc pas pu être réalisée en 2018.	Traitement en cours

		Les cliniques psychiatriques ou les spécialistes concernés seront consultés s'il faut encore s'assurer du caractère approprié de la PEBP dans le domaine du handicap psychique.	Le développement de l'outil PEBP a été poursuivi en collaboration avec des spécialistes de la psychiatrie. La PEBP 2 est opérationnelle depuis avril 2018. D'autres clarifications ont lieu dans le cadre du projet pilote. L'analyse intermédiaire a permis de comparer les procédures d'évaluation et les outils utilisés. Outre l'applicabilité des outils à toutes les formes de handicap, il s'agissait également d'étudier des variantes visant à permettre l'évaluation de tous les futurs bénéficiaires au moyen de la PEBP 2. L'objectif était en particulier de parvenir à des simplifications concernant l'introduction de la stratégie en faveur des personnes handicapées.	Traitement en cours
		On se demandera par ailleurs s'il ne serait pas judicieux, afin de garantir un bon système de soins, de remplacer l'évaluation des besoins à l'aide de la PEBP par des indemnités forfaitaires pour certains types de handicap.	Sur la base des expériences réalisées et des données collectées dans le cadre du projet pilote depuis 2016, il est maintenant possible d'étudier d'autres simplifications. Cet examen intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en faveur des personnes handicapées.	Traitement en cours
		En plus de la variante dans laquelle les prestations sont fixées par la SAP, on étudiera minutieusement l'option d'un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, sur le modèle de l'Al.	L'analyse intermédiaire de la stratégie en faveur des personnes handicapées a mis en lumière la nécessité de simplifier les processus et les méthodes d'évaluation. Différents modèles d'évaluation ont ainsi été étudiés, notamment celui de l'Al. La mise en place d'un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations demeure envisageable. Ce point sera clarifié dans le cadre du processus législatif.	Traitement en cours
		Au plus tard à l'entrée en vigueur de la législation sur l'aide sociale révisée, les frais d'évaluation seront facturés au forfait, avec des coûts normatifs. S'il existe un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, les frais seront également facturés au forfait, avec des coûts normatifs.	Les contrats de prestations 2018 (et ceux qui suivront) permettent de franchir des étapes dans la perspective du passage au forfait. Les frais d'évaluation seront progressivement facturés au forfait et réduits.	Traitement en cours
Politique du 3 ^e âge du canton de Berne. Rapport 2016 du Conseil-exécutif	30.05.2016	Domaine d'intervention n° 4 : prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie Le canton de Berne tient compte de la charge de travail nécessaire à l'encadrement des personnes atteintes de démence en accordant les ressources financières adéquates.	Le financement des soins étant défini par la Confédération, les efforts visant à régir un financement approprié de la charge de travail nécessaire à l'encadrement des personnes atteintes de démence sont menés à l'échelle fédérale, avec le soutien du canton de Berne. Des solutions visant à améliorer l'indemnisation de la charge de travail nécessaire à l'encadrement des personnes atteintes de démence au niveau cantonal sont également étudiées en tenant compte d'une éventuelle charge financière supplémentaire.	Traitement en cours
		Communauté bienveillante (caring community) Le canton soutient les projets et les initiatives qui exploitent les dernières avancées technologiques destinées aux personnes ayant besoin de soins et d'assistance et aux aidants et aidantes.	Le concept de communauté bienveillante se rapporte à la politique du 3^e âge pratiquée dans les quartiers, les villages, les villes et les régions. Dès lors, la mise en œuvre et le financement de la politique du 3^e âge incombent en premier lieu aux communes. Pour autant que sa situation le permette, le canton peut accorder une aide à la phase pilote de projets susceptibles de couvrir l'ensemble de son territoire. A l'heure actuelle, un projet est financé par le biais d'un contrat de prestations conclu avec le canton. Il devrait permettre d'obtenir des connaissances généralisables. D'autres mesures sont à l'étude au niveau du canton.	Traitement en cours

		Le canton de Berne soutient les efforts consentis au niveau national afin d'améliorer l'information et la défense des intérêts des proches aidants.	Le canton de Berne suit avec attention les évolutions enregistrées au niveau national dans ce domaine et, avec les instruments dont il dispose, s'engage auprès des proches aidants. Dans le cadre d'une procédure de consultation, il a ainsi soutenu les efforts du DFI visant à permettre, par des modifications de la législation fédérale, de concilier plus facilement activité professionnelle et prise en charge d'un proche.	Traitement en cours
Planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers (LSH)	Session de mars 2017	Dans la prochaine planification des soins, on représentera de manière appropriée et intégrera dans la planification les structures de prise en charge ambulatoire, comme par exemple les soins de base par un médecin généraliste ou les centres médicaux.	Le 12 février 2018, l'OFSP a décidé d'adapter l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins (ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS ; RS 832.112.31) : à compter de 2019, six groupes d'intervention devront être uniquement réalisés en mode ambulatoire, sauf en cas de circonstances particulières. Le groupe de suivi AVOS (ambulant vor stationär / l'ambulatoire avant le stationnaire) mis sur pied par l'ODH mène actuellement des discussions avec les fournisseurs de prestations et les associations pour planifier de manière ciblée les étapes nécessaires à la mise en œuvre. Cette évolution doit être prise en compte lors de la prochaine planification des soins.	Traitement en cours
		Les champs d'action mis en évidence dans les rapports sur les soins périnataux gérés par les sages-femmes seront repris afin de promouvoir ce type de soins.	Conjointement avec la Direction de la santé publique du canton de Zurich, l'ODH a mis sur pied un groupe de travail chargé de définir des exigences et des critères d'inclusion et d'exclusion relatifs aux soins périnataux gérés par les sages-femmes dans les maisons de naissance. Le groupe a ensuite rédigé un rapport, qui a été mis en consultation auprès des organisations concernées. L'ODH élabore actuellement le rapport final.	Traitement en cours
		On étudiera, par exemple lors de la révision des exigences de la liste des hôpitaux, de nouveaux modèles de collaboration entre les sages-femmes et les obstétriciens, permettant un suivi médical à proximité du domicile pendant la grossesse, à la naissance et pendant la période du post-partum et permettant de combler les lacunes en matière de prise en charge.	Mandaté par l'ODH et la Direction de la santé publique du canton de Zurich, le groupe de travail chargé de définir des exigences relatives aux soins périnataux gérés par les sages-femmes dans les maisons de naissance vise à renforcer ce modèle de soins de manière ciblée dans les deux cantons. Le rapport final est en cours d'élaboration. Il sera ensuite transmis au groupe de travail ASLA et à d'autres cantons.	Traitement en cours
		Les équipes mobiles en soins palliatifs seront encouragées dans l'esprit de la planification des soins, qui prévoit que « les soins palliatifs [...] sont prodigués dans la mesure du possible dans le lieu souhaité par la personne malade ou en fin de vie. Pour atteindre cet objectif, les soins hospitaliers, ambulatoires et mobiles doivent se compléter » (p. 33-34).	Le crédit alloué à l'essai pilote a été adopté par le Conseil-exécutif le 28 novembre 2018.	Terminé

Budget 2018 / Programme d'allègement 2018 / Plan intégré mission-financement 2019-2021 : Mesure 44.3.7 – Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile	20.11.2017	Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) : Il convient d'accorder aux services d'aide à domicile un délai de transition d'un an qui sera utilisée pour l'adaptation du système (abandon des contributions individuelles). La mesure doit être réduite à 6 millions de francs pour la période de planification. Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 8 millions de francs.	Le solde du groupe de produits 5.7.7 a été augmenté de 8 millions de francs dans le budget 2018. En 2018, la SAP a revu, en collaboration avec des représentantes et des représentants des services d'aide et de soins à domicile, le mécanisme de rétribution de l'obligation de prise en charge de manière à réduire de 6 millions de francs les contributions pour 2019 et à axer la rétribution davantage sur les besoins et les prestations. A compter de 2019, un tarif mixte pondéré qui sera combiné à une contribution de base par habitant sera appliqué.	Terminé
Rapport social 2015 : La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne	Session de mars 2016	Le rapport doit se baser principalement sur la statistique fédérale sur (les bénéficiaires de) l'aide sociale, qui permet de comparer les chiffres du canton de Berne avec ceux d'autres cantons et donne un point d'ancrage suisse.	La question d'un prochain rapport social se posera lors de la législature 2018-2022 et la décision d'en publier un sera prise en temps voulu. Le cas échéant, les travaux seront alors lancés.	Traitement en cours
		La CSoc sera consultée au moment opportun, à l'occasion d'une séance, sur les priorités thématiques et les problématiques auxquelles le rapport devra répondre.	La question d'un prochain rapport social se posera lors de la législature 2018-2022 et la décision d'en publier un sera prise en temps voulu. Le cas échéant, les travaux seront alors lancés.	Traitement en cours
		Vu la situation actuelle, le prochain rapport devra se concentrer en particulier sur la lutte contre la pauvreté et ses mesures, et concrètement sur les points suivants : - recours à l'aide sociale dans le canton de Berne en comparaison suisse, - état de la mise en œuvre des mesures déjà décidées, - bilan et stratégie de la lutte contre la pauvreté pour les années suivantes (le Conseil-exécutif classera les mesures par ordre de priorité et donnera une estimation de leur coût). Il faudrait par ailleurs compléter le rapport dans les domaines suivants : - situation des personnes âgées de plus de 50 ans, - évolution des coûts de l'aide sociale des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés et réfugiées reconnus, - effets des normes CSIAS révisées en 2016 sur la politique de lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne.	La question d'un prochain rapport social se posera lors de la législature 2018-2022 et la décision d'en publier un sera prise en temps voulu. Le cas échéant, les travaux seront alors lancés.	Traitement en cours
Stratégie cantonale de soutien de l'enfance. Mise en œuvre de la motion 068-2009 Messerli (PEV, Nidau), du 4 février 2009 : Stratégie cantonale de soutien de l'enfance (adoptée le 10.09.2012 ; prolongation de délai jusqu'à fin 2012, octroyée le 01.12.2011)		Champ d'action 2 (mesure 2.4) (...) Pour les échanges entre les sages-femmes, les médecins et les services de conseil parental, le flux d'informations doit se situer à un niveau d'accès facile. Le canton crée les bases légales nécessaires à cet effet.	Il convient d'étudier les adaptations requises pour un flux d'informations d'accès facile entre les différents acteurs et actrices du développement précoce en se fondant sur les bases légales existantes. La JCE, compétente pour le champ d'action <i>Détection précoce</i> de la stratégie de développement de la petite enfance, se penche sur cette thématique.	Terminé
		Champ d'action 2 (mesure 2.5) Complément : (...) Par analogie avec la stratégie de lutte contre les dépendances, les différents acteurs et actrices du développement de la petite enfance sont mis en réseau par les plates-formes régionales, le canton se chargeant de la coordination.	Cette mesure est réalisée comme faisant partie de la mesure 2.1 : les centres de puériculture ont reçu le mandat d'organiser des rencontres régionales de mise en réseau ainsi qu'un échange d'informations.	Terminé

		Champ d'action 3 / Accessibilité et orientation des prestations en fonction des groupes cibles. Mesure 3.1 (nouvelle). Le canton développe en collaboration avec les services de conseil parental des mesures d'accès facile afin qu'il soit possible d'accéder aux familles et enfants défavorisés et difficiles à joindre.	Ce point est inclus dans les contrats de prestations lorsque cela s'avère approprié.	Terminé
		Champ d'action 4 / Encouragement précoce à l'apprentissage de la langue. Mesure 4.2 (nouvelle) Complément : (...) Le canton de Berne crée une base légale permettant de déclarer obligatoire l'enseignement préscolaire de l'une des langues officielles.	Ce point a été examiné dans le cadre de l'élaboration de la LPASoc. Il s'est avéré que les communes peuvent d'ores et déjà déclarer obligatoire l'enseignement préscolaire de l'une des langues officielles. Une base légale cantonale n'est pas nécessaire.	Terminé
		Champ d'action 7 / Formation des parents dans le domaine de la petite enfance ; mesure 7.3 (nouvelle) Objectif : Dans l'accomplissement de sa mission de formation des parents, le canton privilégie spécialement le domaine de la petite enfance, crée les bases légales nécessaires à cet effet ainsi que les structures qui permettent une réorientation de l'offre de formation afin de faciliter la vue d'ensemble. Les offres à bas seuil doivent être encouragées pour les familles peu familiarisées avec le système d'éducation.	Les résultats du projet <i>Réorientation de l'offre de formation pour les parents dans le canton de Berne</i> sont disponibles. La coordination du secteur de la formation des parents est confiée à un service spécialisé mis sur pied en 2015. En 2014, un projet de financement subsidiaire de la formation des parents d'accès facilité a été lancé pour 2015 dans le sillage du programme d'intégration et de la stratégie de développement de la petite enfance du canton de Berne.	Terminé
Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale du canton de Berne		Le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale est soumis au Grand Conseil tous les quatre ans, en alternance avec le rapport social.	La SAP travaille actuellement à une nouvelle stratégie de politique familiale, qui devrait être publiée entre 2019 et 2020. Un rapport social n'est pas prévu pour l'instant.	Traitement en cours
Programme d'allègement 2018 : Mesure 44.7.7 – Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations	Session de novembre 2017	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Il convient de renoncer à la mesure d'économie à hauteur de 21 000 francs portant sur le service de consultation INFRA Berne	Le service de consultation pour femmes INFRA Berne continuera à bénéficier de cette subvention.	Terminé
Programme d'allègement 2018 : Mesure 44.7.9 – Suppression du financement des consultations conjugales et familiales	Session de novembre 2017	Commission des finances (majorité) PS/JS/PSA (Marti, Berne) Il convient de renoncer à la mesure.	Les consultations conjugales et familiales continueront à bénéficier de cette subvention.	Terminé
Programme d'allègement 2018 : Mesure 44.7.11 – Suppression de la contribution au centre en désendettement de l'Oberland bernois	Session de novembre 2017	Jost (Thoune, PEV) – Proposition éventuelle Il convient de renoncer à la suppression du contrat de prestations lors de la mise en œuvre de la mesure d'économie. Le Conseil-exécutif est chargé de répartir la mesure (0,05 million de francs) de manière égale sur tous les fournisseurs de prestations.	Le contrat de prestations passé avec le centre en désendettement de l'Oberland bernois est maintenu. La mesure est répartie entre tous les fournisseurs de prestations.	Terminé
Direction de l'instruction publique (INS)				
Stratégie de la formation 2016	16. et 17.03.2016	Les médias numériques occupent une place importante dans l'enseignement. Le canton apporte un soutien organisationnel aux communes et envisage un soutien financier pour faire face à la charge supplémentaire que leur développement représente.	En cours de traitement	En cours de traitement
Rapport Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale	22.03.2017	L'évolution salariale du personnel enseignant devra être poursuivie telle quelle.	En cours de traitement	En cours de traitement

		Dans une optique à moyen terme, la Commission de la formation identifie les besoins d'amélioration dans la phase d'initiation des enseignants ainsi que dans le domaine de la rémunération des enseignants du primaire. Le Conseil-exécutif est chargé de présenter à la Commission de la formation des scénarios montrant comment il souhaite améliorer ces champs d'action.	Depuis le 1 ^{er} août 2017, le mentoring d'enseignants et d'enseignantes débutants peut être indemnisé. Les enseignants et enseignantes débutants sont indemnisés depuis le 1 ^{er} août 2018.	En cours de traitement
		Les résultats du contrôle des champs d'action de deuxième priorité ainsi que les mesures prévues à ce sujet, particulièrement en ce qui concerne leurs conséquences financières, seront présentés à la Commission de la formation.	En cours de traitement	En cours de traitement
Programme d'allègement 2018 (PA 2018)	04.12.2017	Il convient de renoncer à la mesure 48.2.1 : le plafond de subventionnement des personnes suivant une année scolaire de préparation professionnelle ou un préapprentissage doit être supprimé ; les franchises sur le revenu doivent être relevées dans le calcul des subsides.	Avec la modification de l'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF ; RSB 438.312) au 1 ^{er} août 2018, le plafond de subventionnement pour l'année scolaire de préparation professionnelle et les préapprentissages a été supprimé et les franchises sur les revenus légèrement augmentées.	Terminé
		Il convient de renoncer à la mesure 48.3.3. Les communes doivent continuer à percevoir des subventions pour les transports scolaires.	Cette question a été examinée dans le cadre du programme d'allègement. Les transports scolaires vont continuer à être subventionnés.	Terminé
		Il convient de renoncer à la mesure 48.4.1 de la manière suivante : l'école d'horticulture d'Hünibach doit continuer de percevoir des subventions et, conformément à la motion 196-2017, une nouvelle convention de prestations devra être conclue avec le canton afin d'une part d'assurer la pérennisation de l'école et d'autre part de poser les bases à une augmentation réaliste de son degré d'autofinancement à moyen et long termes.	Les discussions et les négociations nécessaires sont en cours.	En cours de traitement
		Il convient de renoncer à la mesure 48.4.1 de la manière suivante : la formation cantonale à plein temps de fleuriste doit continuer à être proposée à l'école d'horticulture d'Oeschberg ; des modifications structurelles au bz emme devraient permettre de réaliser des économies à hauteur de 300 000 francs, dont 150 000 francs pourraient provenir d'une réduction des surfaces louées et des frais de location (budget de l'Office des immeubles et des constructions [OIC]).	En cours de traitement	En cours de traitement
		Mesure 48.4.2 : les forfaits de subventionnement plus élevés versés à certaines filières d'écoles supérieures (Hôtelier/Hôtelière – Restaurateur/Restauratrice dipl. ES [école hôtelière de Thoun], Technicien/ne paysagiste dipl. ES [école d'horticulture d'Oeschberg], Technicien/ne dipl. ES Technique du bois [ES Bois Bienne]) doivent être réduits de 50 pour cent, toutefois au plus tôt à partir de 2021. Les écoles devront couvrir le manque à gagner en augmentant les émoluments de formation ou en mettant en place des mesures d'économies internes. Les écoles seront libres de procéder comme elles le souhaitent.	En cours de traitement	En cours de traitement
Pédagogie spécialisée	20.03.2018	Le complément aux plans d'études pour les besoins spécifiques des écoles spécialisées doit être rédigé aussi rapidement que possible ; pour ce faire, il faut aussi utiliser les ressources de l'Institut de pédagogie curative de la Haute école pédagogique germanophone.	En cours de traitement	En cours de traitement

		Les pools actuels de la SAP (pool 1 écoles spécialisées et pool 2 écoles ordinaires) seront transférés dans le pool de ressources unique en principe sans incidence sur les coûts.	En cours de traitement	En cours de traitement
		Le nouveau pool de ressources unique, destiné à la réalisation des mesures de pédagogie spécialisée, sera plafonné financièrement comme le pool de leçons OMPP.	En cours de traitement	En cours de traitement
		La CFor est régulièrement informée de l'avancement de la mise en œuvre.	La communication avec la CFor est planifiée dans le processus législatif « REVOS 2020 ».	Terminé
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	Formation et sport : l'accent doit être mis sur la formation de toutes les personnes qui enseignent la matière « Activité physique et sport ».	En cours de traitement	En cours de traitement
		Formation et sport : l'enseignement de la natation à l'école doit être assuré.	Un sondage mené par la surveillance scolaire a montré que les directives relatives à l'enseignement de la natation sont mises en œuvre par les écoles et les communes.	Terminé
		Formation et sport : la priorité doit être accordée aux mesures permettant la dispense de leçons de sport à tous les degrés scolaires.	Les leçons de sport peuvent être dispensées normalement à l'école obligatoire. Au degré secondaire II, il sera tenu compte, lors de rénovations des installations scolaires, de veiller à ce que le besoin en leçons de sport puisse être couvert. Lorsqu'aucune mesure de construction n'est possible, il sera envisagé de louer des salles correspondantes.	En cours de traitement
		Sport de haut niveau : une modification des bases légales pour la promotion du sport de haut niveau est tout à fait bienvenue et devrait être soumise au Grand Conseil prochainement.	En cours de traitement	En cours de traitement
Budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022 du canton de Berne	27.11.2018	Groupe de produits 9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires Augmentation de 800 000 francs pour la prise en charge pendant les vacances conformément à l'article 49a1 LEO.».	En cours de traitement	En cours de traitement
		Groupe de produits 9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle : Augmentation de 10 millions de francs du produit Formation professionnelle supérieure afin que les formations transitoires continuent d'être financées par le canton. Aucune compensation ne doit être opérée à l'INS.	En cours de traitement	En cours de traitement

Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018	19.01.2015	Pour la révision et l'optimisation des structures et de l'organisation de la Police cantonale, les effectifs nécessaires de police en uniforme doivent être clarifiés et le cas échéant adaptés.	Les effectifs de la Police cantonale seront examinés au cours des mois qui viennent, conformément au mandat du parlement (M 138-2016 Wüthrich). Les résultats, présentés dans un rapport, permettront de déterminer s'il faut prendre des mesures et, le cas échéant, lesquelles. Selon toutes prévisions, le Grand Conseil débattrait du sujet à la session d'été 2019.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que les conclusions des projets-pilotes en cours sont reprises dans les autres travaux.	Il existe plusieurs projets pilotes dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Ils ont été lancés dans le but d'obtenir les informations nécessaires à la mise en place d'une offre adaptée à un afflux considéré comme normal.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.2)	23.11.2016	Jusqu'à la révision de la loi, à chaque étape conceptuelle importante, le Conseil-exécutif informe les commissions compétentes des stratégies de mise en œuvre.	Les commissions ont été informées jusqu'à présent. Il est prévu de poursuivre cette communication échelonnée.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.3)	23.11.2016	Le rapport explicatif du projet de loi présente les risques associés à la stratégie révisée en toute transparence et propose des solutions.	Le Grand Conseil sera informé des risques dans le contexte du projet de loi.	En cours

NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – organisation, compétences (2.1)	23.11.2016	Dans le projet de loi, le Conseil-exécutif fixe des compétences claires, veille à limiter les interfaces entre les acteurs et élimine les doublons.	Selon la stratégie de l'asile et des réfugiés, seule la SAP sera responsable des personnes admises à titre provisoire et de l'octroi de l'aide sociale. La POM, quant à elle, s'occupera de l'exécution des renvois.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – organisation, compétences (2.2)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que le projet permette de mieux exploiter le potentiel de la société civile (bénévoles et organisations).	La participation accrue de la société civile est déjà inscrite dans la stratégie de l'asile et des réfugiés aux chiffres 3.3.4, 3.4.2 et 4.2. La concrétisation se fait dans le cadre des travaux de planification.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif concrétise les mesures d'intégration au niveau adéquat.	Il est prévu de préciser les mesures d'intégration. Dans le cadre de la mise à jour du programme d'intégration cantonal, les objectifs et les mesures concernant l'intégration des personnes issues de la migration ont été réexaminés et adaptés si nécessaire, à la demande de la Confédération. Sur la base de ces éléments, on pourra définir concrètement, dans le cadre du projet NA-BE, les mesures d'intégration destinées aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.2)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif fixe les objectifs d'effet des mesures d'intégration linguistique, sociale et professionnelle pour toutes les personnes et institutions du domaine de l'asile et des réfugiés dans le projet de loi.	Les objectifs d'effet seront soumis au Grand Conseil dans le cadre du projet de loi.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.3)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif étudie le modèle grison et en reprend éventuellement certains éléments pour la suite des travaux.	Lors des séances des 17 et 18 octobre 2016, la commission compétente s'est vu présenter les convergences entre le modèle grison et les orientations et objectifs de la stratégie. La reprise d'autres éléments du modèle est à l'étude.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.4)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif définit au niveau adéquat que le non-respect des conventions d'intégration est passible de sanctions.	Les incitations mentionnées à plusieurs reprises dans la stratégie de l'asile et des réfugiés comprennent non seulement des mécanismes d'incitation positive, mais aussi des sanctions. Diverses sanctions sont prévues en cas de non-respect des conventions d'intégration, à l'échelon tant du processus que du système d'aide sociale.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.5)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que le taux d'activité augmente de plus de cinq pour cent si les mesures d'intégration prévues sont conservées.	L'augmentation du taux d'activité des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire représente un objectif important pour le Conseil-exécutif, car elle permet d'éviter des frais élevés dans le domaine de l'aide sociale.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.6)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif veille à favoriser les mesures d'intégration par le travail faciles d'accès.	La planification détaillée permettra de définir le contenu de ces mesures et d'en préciser les coûts.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.7)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure d'un bon engagement de l'économie dans les processus d'intégration.	L'économie est impliquée dans les processus d'intégration et les mesures concrètes. Le succès de cette démarche dépend non seulement du contenu des mesures, mais aussi en grande partie de l'intérêt et des possibilités de l'économie.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – coûts (4.1)	23.11.2016	Dans le rapport accompagnant le projet de loi, le Conseil-exécutif présente clairement et concrètement les coûts totaux du domaine de l'asile et des réfugiés et de la restructuration. Ces mesures visent à ce que les forfaits fédéraux couvrent les coûts du domaine de l'asile et des réfugiés. Si les subventions fédérales ne suffisent pas à couvrir les coûts, les écarts doivent être justifiés.	Les coûts totaux du domaine de l'asile et des réfugiés ont été calculés en détail à l'aide du modèle de coûts et présentés de façon transparente dans le rapport consacré à la stratégie de l'asile et des réfugiés. Une estimation plus précise ne sera possible que lorsque les nouvelles structures et nouveaux processus seront connus.	En cours
Débat budgétaire 2017 ; PIMF 2019-2021 ; impôts	29.11.2017	Il faut montrer au Grand Conseil comment l'efficacité écologique des impôts sur les véhicules peut être améliorée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière.	Le Conseil-exécutif évaluera les possibilités d'introduire un modèle d'imposition écologique dans le cadre de l'examen relatif à la motion 128-2016 Wenger.	En cours

Débat budgétaire 2017 ; programme d'allègement 2018 ; mesure 46.4.2	29.11.2017	Réduction ou suppression de dépenses dans le domaine du sport (mesure 46.4.2) : réduire la mesure avec le mandat de renoncer à la suppression de 1,1 poste, d'augmenter le nombre de cours J+S de 20 pour cent et de relever la taxe de cours par participant ou participante et par jour à 10 CHF (rapporte des rentrées supplémentaires de 100 000 CHF, et la mesure n'a globalement pas d'incidence sur le solde).	Dans le budget 2018, l'abandon de la suppression de cours J+S a été compensé au sein du groupe de produits (charges pour biens, services et marchandises). La requête sera également prise en compte dans le plan intégré mission-financement 2019-2021 dans le cadre du processus de planification 2018.	En cours
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	1. Les mesures relevant de «Formation et sport» sont prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie sportive.	Dans la mesure du possible, le Conseil-exécutif est disposé à traiter prioritairement les mesures relevant du domaine «Formation et sport» lors de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne. Il estime cependant que cette dernière doit être aussi globale que possible afin de déployer ses effets sur la population du canton de Berne. De ce fait, il prévoit de donner la priorité aux mesures, toutes catégories confondues, qui peuvent être réalisées facilement à partir de possibilités déjà données.	En cours
		2. Un plan cantonal des installations sportives doit être élaboré.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La planification de la mise en œuvre de ces mesures est en cours et devrait être présentée au Conseil-exécutif début 2019.	En cours
		2a. Pour une meilleure lisibilité, les grandes lignes de la stratégie sportive seront présentées dans une version grand public.	La version grand public de la stratégie (qui était prévue dès le début) devrait être publiée début 2019.	En cours
		6. Sport pour tous : le canton doit jouer un rôle de coordination essentiel. Il pose les bases pour les associations et présente les offres à disposition dans une banque de données centralisée.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La planification de la mise en œuvre de ces mesures est en cours et devrait être présentée au Conseil-exécutif début 2019.	En cours
		7. Sport pour tous : le canton soutient les manifestations sportives d'envergure.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La planification de la mise en œuvre de ces mesures est en cours et devrait être présentée au Conseil-exécutif début 2019.	En cours
		8. Sport de haut niveau : le canton se concentre sur l'amélioration des conditions permettant de concilier les études, le travail et le sport.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La planification de la mise en œuvre de ces mesures est en cours et devrait être présentée au Conseil-exécutif début 2019.	En cours
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)				
Programme d'allègement 2018 (projets)	28.07.2017	Cyberadministration : il faut montrer comment l'organisation des unités administratives comme le registre du commerce, les bureaux du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ou les préfectures peut être optimisée, en particulier avec le passage au numérique. Il faut également tenir compte en particulier des sites décentralisés efficients.	Dans les bureaux du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ainsi que l'Office du registre du commerce et les préfectures, des projets ont actuellement cours qui concernent la création de processus administratifs sous forme électronique au sein de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, de même qu'une mise en réseau des différents sites grâce à des applications TIC développées de manière centralisée. En outre, les bases sont créées pour les applications relevant de la cyberadministration au bénéfice de la population et de l'économie. La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques est en train d'examiner les modalités pour étoffer son offre numérique sur le portail cantonal.	En cours
Programme d'allègement 2018 : Abandon de la mesure 45.10.1	04.12.2017	Réduction du montant des frais de séjour imputables maximaux (mesure 45.10.1) : Il convient de renoncer à la mesure. Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 4,25 millions le solde du groupe de produits 6.7.9 « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales ».	Le Conseil-exécutif a tenu compte des effets financiers de la déclaration de planification dans les chiffres du budget 2019 / PIMF 2020-2022.	Liquidé

Programme d'allègement 2018 : Abandon de la mesure 45.10.2	04.12.2017	Frais de mise en œuvre et d'administration des prestations complémentaires à soumettre, après déduction de la subvention fédérale, à la compensation des charges concernant les prestations complémentaires (mesure 45.10.2) : Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie ; transfert des charges aux communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]). A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.	Le Conseil-exécutif a tenu compte des effets financiers de la déclaration de planification dans les chiffres du budget 2019 / PIMF 2020-2022.	Liquidé
Programme d'allègement 2018 : Réduction des subventions aux fusions (45.4.1)	04.12.2017	Réduction des subventions aux fusions (mesure 45.4.1) : Il convient de procéder à des réductions supplémentaires à hauteur de CHF 700 000. Dans le budget 2018, il convient de réduire de CHF 700 000 francs le solde du groupe de produits 6.7.5 « Soutien et surveillance des communes ».	Le Conseil-exécutif a tenu compte des effets financiers de la déclaration de planification dans les chiffres du budget 2019 / PIMF 2020-2022.	Liquidé
Programme d'allègement 2018 : Abandon partiel de la mesure 45.11.1	04.12.2017	Suppression de la subvention cantonale (crédit d'encouragement de projets de la CEJ) et dissolution de la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ) (mesure 45.11.1) : la subvention de projet en faveur du nouveau Parlement des jeunes du canton de Berne (adoptée sous forme de postulat par le Grand Conseil le 3 septembre 2013 par 72 oui, 56 non et 6 abstentions) doit être maintenue. Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 0,012 million le solde du groupe de produits 6.7.7 « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse ».	Le Conseil-exécutif a tenu compte des effets financiers de la déclaration de planification dans les chiffres du budget 2019 / PIMF 2020-2022.	Liquidé
Programme d'allègement 2018 : Abandon de la mesure 45.5.2	04.12.2017	Suppression de tâches dans le cadre de la loi sur l'exercice de la prostitution (mesure 45.5.2) : Il convient de renoncer à la mesure.	Le Conseil-exécutif a tenu compte des effets financiers de la déclaration de planification dans les chiffres du budget 2019 / PIMF 2020-2022.	Liquidé
Programme d'allègement 2018 : Abandon de la mesure 45.6.3	04.12.2017	Abandon de l'indemnisation des communes pour l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution (mesure 45.6.3) : Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie ; transfert des charges aux communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]). A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC. Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 0,6 million le solde du groupe de produits 6.7.11 « Poursuites et faillites ».	Le Conseil-exécutif a tenu compte des effets financiers de la déclaration de planification dans les chiffres du budget 2019 / PIMF 2020-2022.	Liquidé
Rapport sur l'aménagement du territoire de 2014	19.12.2014	Le Grand Conseil est d'accord avec le principe selon lequel les compétences du canton doivent être renforcées en ce qui concerne la planification sectorielle en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT), mais uniquement dans les domaines qui ne peuvent pas être réglés autrement et dans lesquels, justement, règne le désordre. Les désirs des communes et de la population concernée seront pris en compte de manière appropriée.	La déclaration de planification est rendue caduque par les déclarations de planification concernant le rapport de controlling EDT de 2017.	Liquidé

Plan directeur du canton de Berne. Plan directeur 2030	30.11.2016	Le Conseil-exécutif montre au Grand Conseil dans le rapport sur l'aménagement du territoire de 2018 comment il entend mettre en œuvre les charges et les tâches énoncées par le Conseil fédéral dans sa lettre d'approbation du 4 mai 2016 et présente les mesures qu'il a prises à cette fin.	Les éléments requis font partie du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018 (cf. annexe 1, p. 42).	Liquidé
		La dimension et la répartition des zones à bâtir et des réserves d'affectation doivent concorder avec le projet de territoire qui figure dans le Plan directeur ainsi qu'avec la stratégie économique cantonale. Les instruments de planification éviteront les contradictions.	Les règles devant garantir le respect de ces exigences sont fixées, au titre d'élément de coordination réglée, dans le plan directeur cantonal. Un compte rendu est disponible dans le rapport sur l'aménagement du territoire 2018 (cf. ch. 4.2.1, p. 14 ss et ch. 4.2.3, p. 22 ss).	Liquidé
Réduction des primes (thématique 12, débat sur l'EOS)	25.11.2013	Éliminer les erreurs de système qui se traduisent par des réductions de primes inutiles.	Cette demande est examinée dans le cadre de la motion 004-2013 qui sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine modification de la LiLAMAM, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2022.	En cours
Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018	19.01.2015	Point 2 Objectif 1 : Pour renforcer les performances régionales et cantonales et la coopération entre la ville et la campagne, il faut développer une stratégie de la coopération régionale future dans le canton de Berne. Les perspectives de développement des différentes régions et de leurs centres y seront mises en évidence. Les compétences, les domaines d'action, la taille et la structure des conférences régionales et les régions sans conférence régionale y seront traitées en détail. Une solution doit être proposée d'ici à la fin de la législature. Les fusions de communes et les différentes formes de la coopération régionale doivent être traitées de manière plus précise dans la stratégie.	Cette intention doit être concrétisée lors de la mise en œuvre de la motion Schnegg (M 062-2017) « Valeurs-repères stratégiques pour les régions ». L'élaboration d'une nouvelle stratégie à part entière ne se justifie pas.	En cours
Controlling EDT 2017. Mise en œuvre du plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports	22.11.2017	1 Base de données : Le Conseil-exécutif met en œuvre sans délai les optimisations annoncées dans le rapport de controlling (p. 32 du rapport) afin que le canton dispose de données fiables, plausibles et complètes permettant une évaluation pertinente de la réalisation des objectifs EDT.	Les optimisations mentionnées dans le rapport de controlling sont actuellement entreprises. Leur mise en œuvre se fera essentiellement dans le cadre du remaniement de la conception du controlling du plan sectoriel EDT.	En cours
		2 Environnement : Le Conseil-exécutif s'assure que le rapport de controlling fasse notamment un bilan complet de la réalisation du troisième objectif EDT « Préserver l'homme et l'environnement ». Des données additionnelles doivent être recueillies à cet effet (par ex. concernant les distances de transport).	La déclaration de planification sera mise en œuvre dans le cadre d'un mandat confié à des tiers par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Il s'agit d'évaluer le potentiel d'optimisation et les mesures ainsi que de proposer des idées de mise en œuvre et des recommandations concernant la réalisation du troisième objectif EDT « Préserver l'homme et l'environnement ». Le mandat arrivera vraisemblablement à son terme au printemps 2019.	En cours
		3 Système de couleurs : Le degré de réalisation de chacun des quatre objectifs EDT doit être indiqué au moyen du système de couleurs et justifié en détail dans le rapport de controlling.	La mise en œuvre de la déclaration de planification est prévue pour le prochain rapport de controlling EDT, en 2020.	En cours
		4 Périodicité : Les rapports de controlling doivent être remis à intervalle régulier tous les quatre ans au Conseil-exécutif. Vu que le rapport actuel était à l'origine prévu pour l'année 2016, le suivant est à prévoir pour 2020.	La mise en œuvre de la déclaration de planification est prévue pour le prochain rapport de controlling EDT, dont la publication aura lieu en 2020.	En cours

		5	Organisation : Le Conseil-exécutif s'assure que la responsabilité globale de la conduite du domaine EDT soit assumée par un seul service de l'administration cantonale. Il s'assure qu'un service central tire des conclusions concernant le degré de réalisation des objectifs sur la base des données collectées, prenne des mesures et évalue leur efficacité.	Les processus et la collaboration des services de l'administration qui participent aux travaux du domaine EDT sont analysés et les mesures assurant une meilleure conduite sont examinées en perspective du prochain rapport de controlling EDT.	En cours
		6	Observation du marché I : Le Conseil-exécutif met en œuvre les consignes du plan sectoriel EDT selon lesquelles il appartient au canton d'observer l'évolution des prix du marché, des prestations et de la concurrence et de prendre des mesures en cas d'indices de défaillance du marché (principe 18).	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Actuellement, la commission est saisie d'une affaire relevant du domaine EDT qui est liée à l'enquête sur la concurrence dans les branches du matériel de construction et de décharges. Elle assume donc sa fonction institutionnelle. Il faut encore attendre les résultats de l'enquête.	En cours
		8	Observation du marché II : Le Conseil-exécutif s'assure que les données concernant l'évolution des prix du marché et de la concurrence sont recueillies et évaluées par le service responsable et que le rapport de controlling EDT en fasse état. A cet égard, les répercussions sur les coûts dans le canton de Berne doivent également être indiquées.	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Actuellement, la commission est saisie d'une affaire relevant du domaine EDT qui est liée à l'enquête sur la concurrence dans les branches du matériel de construction et de décharges. Elle assume donc sa fonction institutionnelle. Il faut encore attendre les résultats de l'enquête.	En cours
		9	« Projets d'envergure : Le Conseil-exécutif s'engage pour que les projets d'envergure de dimension intercantonale soient coordonnés à l'avance avec les plans directeurs régionaux EDT (principe 17) et en fait état dans le rapport de controlling. »	Le plan sectoriel EDT prévoit en premier lieu pour les projets d'envergure la nécessité d'une coordination entre les maîtres d'ouvrage et la région d'aménagement. Un arrangement doit donc être trouvé au plus tôt par les maîtres d'ouvrage et la région d'aménagement. Aujourd'hui déjà, le canton (en particulier l'OACOT et l'OED) joue un rôle de soutien et de coordinateur. La déclaration de planification sera mise en œuvre dans le cadre de l'exécution ordinaire du plan sectoriel EDT. Il s'agit là d'une tâche permanente.	Liquidé
La coopération régionale face à son avenir. Conclusions tirées de l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)	22.11.2017	1a Concernant le principe directeur 3 : « Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable sont maintenus <u>pour le moment</u> . L'actuel catalogue des tâches ressortissant obligatoirement aux conférences régionales reste inchangé. Le Conseil-exécutif examine les possibilités d'assouplissement du transfert des tâches aux conférences régionales (reprise optionnelle de tâches cantonales). L'attribution des tâches cantonales aux régions se fait, avec leur concours, de manière cohérente et coordonnée. »		Une évaluation du besoin d'intervention est entreprise sur la base des analyses techniques existantes et des discussions qui ont eu lieu. Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable ne sont pas remis en question.	En cours
		1b Concernant le principe directeur 3 : « Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable sont maintenus pour le moment. <u>Le Conseil-exécutif introduit des incitations politiques et financières pour l'introduction de conférences régionales</u> . L'actuel catalogue des tâches ressortissant obligatoirement aux conférences régionales reste inchangé. Le Conseil-exécutif examine les possibilités d'assouplissement du transfert des tâches aux conférences régionales (reprise optionnelle de tâches cantonales). L'attribution des tâches cantonales aux régions se fait, avec leur concours, de manière cohérente et coordonnée. »		Une évaluation du besoin d'intervention est entreprise sur la base des analyses techniques existantes et des discussions qui ont eu lieu. Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable ne sont pas remis en question..	En cours

		3 Concernant le principe directeur 4 :	Une évaluation du besoin d'intervention est entreprise sur la base des analyses techniques existantes (analyse des subventions cantonales) et des discussions qui ont lieu avec les organes régionaux.	En cours
		a) Le canton continue à soutenir la collaboration régionale au moins dans la même mesure que jusqu'à présent.		
		b) Les conférences régionales, les régions d'aménagement ou les organes concernés sont indemnisés à même hauteur pour la fourniture de prestations de qualité égale.		
		d) Le financement doit être présenté en toute transparence.		
		4 Concernant le principe directeur 4 :	Une évaluation du besoin d'intervention est entreprise sur la base des analyses techniques existantes (analyse des subventions cantonales) et des discussions qui ont lieu avec les organes régionaux.	En cours
		Il ne doit plus y avoir de disparités financières entre les conférences régionales et les régions d'aménagement si une région de planification assume les tâches obligatoires (ainsi que, le cas échéant, d'autres tâches supplémentaires, volontaires) dévolues à une conférence régionale sur l'ensemble du périmètre.		
		5 Concernant le principe directeur 5a :	Le dialogue a été ouvert avec les régions de Thourne – Oberland occidental et de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois créant le débat sur les solutions flexibles adaptées aux régions pour la coopération au sein des périmètres existants des conférences régionales.	En cours
		« Les périmètres préalablement définis pour la coopération régionale sont <u>en principe</u> conservés. Le modèle des conférences régionales, qui offre la possibilité de créer des sous-conférences, est suffisamment flexible pour permettre aux régions de Thourne – Oberland occidental et de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois de trouver des solutions individuelles ; <u>il convient en particulier de tenir compte des besoins des communes</u> . Les périmètres doivent en tous les cas être maintenus en la forme pour l'harmonisation de l'urbanisation et des transports et la politique régionale. »		
		8 Concernant le principe directeur 7 :	C'est à l'occasion de la réalisation de la motion Schnegg (M 062-2017) « Valeurs-repères stratégiques pour les régions » que la déclaration de planification sera concrétisée. L'élaboration d'une nouvelle stratégie à part entière ne se justifie pas.	En cours
		« Il est <u>renoncé pour l'instant</u> à une nouvelle stratégie cantonale pour le développement du potentiel de toutes les régions. Une amélioration et une mise en réseau ciblée des stratégies existantes (projet de territoire en tant que composante du plan directeur cantonal, stratégie économique 2025, etc.) sont entreprises dans le cadre de la réalisation de la motion Schnegg (M 062-2017). »		
Rapport sur l'aménagement du territoire de 2018	28.11.2018	Page 10 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018 <u>Respect du contingent de SDA (surfaces d'assèchement)</u> : Une carte des sols à élaborer par le canton donne des renseignements sur l'inventaire des SDA et des informations pertinentes concernant le canton de Berne.	Le traitement a débuté.	En cours
		Concernant l'objectif principal B, Faire concorder le développement des transports et communications et l'urbanisation :	Le traitement a débuté.	En cours
		Le Conseil-exécutif examine dans quelle mesure il est possible d'effectuer un monitoring des surfaces utilisées pour les infrastructures de transport en vue du prochain rapport sur l'aménagement du territoire.		
		Concernant l'objectif principal D, Valoriser et agencer les lieux d'habitation et les pôles d'activités de manière différenciée, page 29 du RAT 2018, les communes doivent délimiter les espaces réservés aux eaux :	Le traitement a débuté.	En cours
		Le gouvernement doit s'employer, auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), à ce qu'une prolongation des délais pour définir les espaces réservés aux eaux soit inscrite dans l'ordonnance.		

	Page 38 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018 Utilisation de bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir : - Les bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent pouvoir être utilisés dans la mesure où ils sont suffisamment bien desservis. - Les extensions de volume minimales destinées à améliorer l'exploitation des bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent généralement être possibles. Le Conseil-exécutif doit insister fermement au niveau fédéral, usant de tous les moyens qui s'offrent à lui, pour que les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire soient adaptées en conséquence.	Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale.	En cours
	Construire hors de la zone à bâtir : Le canton de Berne s'engage dans le cadre de la présente révision de la loi sur l'aménagement du territoire en faveur d'un accroissement de la marge de manœuvre des cantons et l'utilise dès que possible.	Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale.	En cours
	Il convient d'accélérer les processus du Service de l'aménagement local et régional de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et de raccourcir les délais de traitement.	Les processus d'examen préalable et d'approbation de l'OACOT ont été examinés et améliorés chaque fois que c'était possible. Davantage accélérer les processus et raccourcir les délais de traitement exige l'allocation de ressources complémentaires. Les montants budgétés nécessaires font l'objet d'un examen et d'une préparation.	En cours
Evaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux du canton de Berne. Conclusions tirées du rapport du 27 mai 2016 d'Ecoplan et de Wenger / Plattner (session de mars 2017)	Il faut renoncer à déterminer s'il convient de modifier la configuration actuelle de la conduite à la Direction de la magistrature. Plus précisément, la présidence ne doit pas être assumée par un juge à la retraite plutôt que par les présidents et présidentes des tribunaux suprêmes et du Ministère public en fonction.	Aucun examen n'a été mené ; la déclaration de planification est mise en œuvre.	Liquidé
	Le Conseil-exécutif est chargé d'élargir le champ d'action « Commission des examens d'avocat » en y intégrant le thème « Autorité de surveillance des avocats ».	Le champ d'action n'est pas élargi, car la surveillance des avocats est exercée par une autorité judiciaire qui n'a rien à voir avec la commission des examens d'avocat.	Liquidé
	Les juges doivent continuer d'être élus par les autorités législatives à une compétence à raison de la matière et de la fonction.	Les modalités d'élection restent inchangées ; la déclaration de planification est mise en œuvre.	Liquidé
Budget 2019 du canton de Berne	Le Grand Conseil soutient le Conseil-exécutif dans la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann dans les proportions demandées mais exige l'exclusion nette de l'administration décentralisée (préfectures, arrondissements administratifs, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte).	A l'étude	En cours

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

Stratégie énergétique 2006 ; rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2011-2014 ainsi que sur les nouvelles mesures 2015-2018	18.11.15	Déclaration de planification 3 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil-exécutif vise à faciliter l'aménagement de bornes de chargement privées et publiques destinées à la mobilité électrique.	De premières bornes de chargement ont été mises en place dans les espaces publics, y compris au sein de l'administration cantonale. L'ordonnance sur les constructions (OC ; RSB 721.1) a été complétée par l'article 91b1, selon lequel les exploitants de projets générant une importante fréquentation sont tenus d'installer et d'exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques. Pour 2019, il sera examiné si des bornes de chargement publiques peuvent être intégrées dans le programme d'encouragement Energie du canton.	En cours de réalisation
--	-----------------	--	--	--------------------------------

	18.11.15	Déclaration de planification 4 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil-exécutif crée des incitations pour promouvoir l'assainissement énergétique des bâtiments en introduisant des déductions fiscales sur les frais occasionnés (art. 1, al. 1, lit. f de l'ordonnance du 12 novembre 1980 concernant la déduction des frais d'entretien, d'exploitation et de gérance d'immeubles, OFI), et ce sur plusieurs années.	Le demande sera mise en œuvre à l'échelle nationale au 1 ^{er} janvier 2020 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'énergie de la Confédération. D'ici à cette date, les cantons devront aussi adapter leur législation sur les impôts.	En cours de réalisation
	18.11.15	Déclaration de planification 5 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil-exécutif vise à compenser à long terme la pénurie présumée d'électricité après la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg par des énergies locales renouvelables.	Le projet de révision partielle de la loi sur l'énergie que le Grand Conseil a adopté prévoit plusieurs mesures pour remplacer la production de la centrale nucléaire de Mühleberg par l'autoproduction d'électricité dans des bâtiments. Par ailleurs, le plan directeur éolien a été adapté, et comprend d'autres périmètres potentiellement propices à l'implantation d'éoliennes.	En cours de réalisation
	18.11.15	Déclaration de planification 6 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil-exécutif vise à assurer la sécurité de l'approvisionnement par une production d'électricité suisse.	Le projet de révision partielle de la loi sur l'énergie contient plusieurs mesures visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement par une production d'électricité suisse.	En cours de réalisation
	18.11.15	Déclaration de planification 9 Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil-exécutif vise l'accroissement de la mobilité électrique dans le canton de Berne.	De premières mesures d'encouragement de la mobilité électrique ont été mises en œuvre (bornes de chargement pour les projets générant un trafic important, utilisation de voitures électriques dans l'administration cantonale, etc.). Pour 2019, il sera examiné si des bornes de chargement publiques peuvent être intégrées dans le programme d'encouragement Energie du canton.	En cours de réalisation
Stratégie de l'eau	31.03.2011	4. Utilisation de l'eau, développement de la force hydraulique La stratégie d'utilisation de l'eau doit être mise en œuvre de manière à ce que l'augmentation de 300 gigawattheures qui avait été calculée pour le canton puisse être atteinte.	Etant donné qu'un potentiel d'augmentation d'au moins 300 gigawattheures a été évalué, il est garanti implicitement que ce potentiel peut être atteint lors de la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'eau. Jusqu'à présent, des demandes de concession ont été déposées et approuvées par le canton, mais les prix actuels de l'électricité constituent un frein aux décisions d'investissement dans de nouvelles centrales.	En cours de réalisation
	31.03.2011	10. Alimentation en eau, collaboration entre les organismes responsables Il faut compléter et mettre un point final aux exigences minimales et aux indicateurs correspondants non encore formulés de manière définitive au chapitre 5.4.3 du volet « Alimentation en eau » ; ils devront ensuite être intégrés à la révision de la loi sur l'alimentation en eau.	Les exigences minimales et les indicateurs sont définis. Les exigences minimales qui ne sont pas encore inscrites dans la législation le seront lors de la prochaine révision de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAE ; RSB 752.32) et de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur l'alimentation en eau (OAE ; RSB 752.321.1).	En cours de réalisation

Programme d'allègement de 2018 (PA 2018)	04.12.2017	Majorité de la Commission des finances	La mesure « Réduction des subventions d'encouragement » du	Liquidé
Mesure 49.8.1		Les Verts (Klauser, Berne)	programme d'allègement est abandonnée en raison de l'arrêté du Grand	
Réduction des subventions d'encouragement		PS-JS-PSA (Marti, Berne)	Conseil du 20 novembre 2017.	
		La réfection de bâtiments est importante pour la politique		
		énergétique et climatique. Il convient donc de renoncer à une		
		réduction.		
		Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de		
		produits 10.7.3 « Développement durable » de 0,87 million de		
		francs.		